

Natura 2000



Document d'objectifs

Site Natura 2000 n°FR53300019 – « Presqu'île de Crozon »

Tome 2 sur 3

2^{ème} PARTIE : LES OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

2006 – Actualisé en 2022



Document d'Objectifs
Site Natura 2000 n°FR53300019
« PRESQU'ÎLE DE CROZON »

2^{ème} PARTIE : LES OBJECTIFS ET MESURE DE GESTION

2006 – Actualisé en 2022

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



*L'Europe s'engage
en Bretagne*



❖ **Maitre d'ouvrage**

Madame la Sous-Préfète de Châteaulin
33 rue Amiral Bauguen
29150 Châteaulin

Etat – DREAL Bretagne
10 Rue Maurice Fabre
35000 Rennes

❖ **Opérateur local**

Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime
Z.A. de Kerdanvez
29160 Crozon

Président : Monsieur Mickaël Kerneis
Directeur : Monsieur Hubert Le Brenn

❖ **Chargée de mission Natura 2000**

Ségolène Gueguen

❖ **Financeurs**

La commission européenne
L'Etat français : Ministère de la transition écologique.
La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

2^{ème} Partie : Les objectifs et mesures de gestion

Table des matières

1. Les enjeux	6
1.1. Regroupement des enjeux	6
1.2. Enjeux retenus	6
2. Les objectifs	12
2.1. Objectifs à long terme	12
2.2. Objectifs opérationnels	13
2.3. Tableaux de bord	14
3. Les mesures et actions	39
3.1. Fiches mesures	40
3.2. Synthèse des mesures	48
Objectif 1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	49
Objectif 2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les HIC	60
Objectif 3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les HIC	65
Objectif 4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuses de l'environnement	75
Objectif 5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	80
Objectif 6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	85
Objectif 7. Limiter l'expansion de l'enrésinement	94
Objectif 8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	101
Objectif 9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	109
Objectif 10. Maintenir des conditions hydraulique favorables aux habitats d'intérêt communautaire	113
Objectif 11. Maintenir une bonne qualité de eaux	119
Objectif 12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	124
Objectif 13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris	130
Objectif 14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des inventaires et des suivis	139
Objectif 15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public	154
Objectif 16. Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels	163
Objectif 17. Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »	168
Objectif 18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels	176
Objectif 19. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du territoire en les impliquant dans la gestion du site Natura 2000	181

3.3. Calendrier de mise en œuvre des actions	190
4. L'évaluation et les indicateurs	196
4.1. L'évaluation	196
4.2. Les indicateurs	196
Liste des tableaux	202

1. Les enjeux

1.1. Regroupement des enjeux

Les enjeux écologiques sont considérés comme des éléments du patrimoine naturel ou du fonctionnement écologique des écosystèmes. Dans le cadre de Natura 2000, sont considérés comme enjeux, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site et pour lesquels le site a une responsabilité particulière. Les enjeux ont également pu être élargis à l'ensemble des espèces patrimoniales présentes sur le site en s'appuyant sur les Listes rouges nationales ou à dire d'experts.

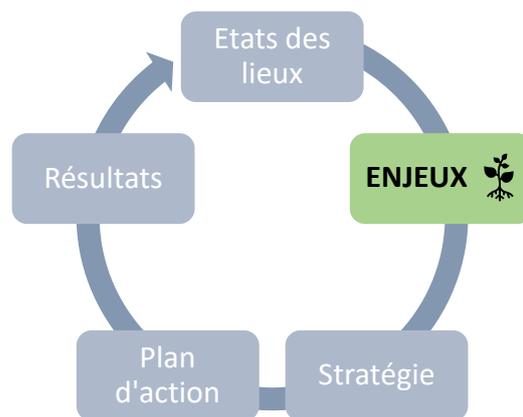


Figure 1 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : Les enjeux. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN.

Le site abrite un ensemble très varié d'habitats et d'espèces, ce qui implique un grand nombre d'enjeux biologiques déterminants pour la gestion du site. Pour avoir une approche globale des milieux, il a été fait le choix de regrouper les enjeux de conservation fortement liés au sein d'entités de gestion. Les enjeux de conservation sont regroupés ainsi : habitats soumis aux mêmes types de pressions, espèces similaires ou ayant les mêmes habitats, ou espèces et leur habitat principal.

Ces entités d'enjeux et leur état de conservation permettent de définir les objectifs à long terme.

1.2. Enjeux retenus

Le travail de regroupement par entités a permis de définir 11 enjeux intégrant l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site. Les enjeux retenus sont présentés ci-dessous.

un enjeu marin :



❖ Estran, partie marine et espèces patrimoniales associées

Bien que plus faible en surface que la partie terrestre, le site Natura 2000 comprend une partie marine d'environ 1 000 hectares. Cette partie comprend les estrans vaseux et sableux, les récifs et les grottes marines mais ne s'étend pas au-delà de l'estran. Bien que son habitat

ne se résume pas à l'estran, le Phoque gris est tout de même inscrit dans les espèces d'intérêt communautaire du site.

La définition des enjeux a permis de rassembler l'ensemble des habitats terrestres en sept grandes entités fortement liées et aux facteurs d'influence similaires.



❖ **Prés salés, marais littoraux et espèces patrimoniales associées**

Cette entité regroupe les milieux à l'interface entre l'eau douce des rivières et l'eau salée de la mer. Ces milieux sont soumis à des gradients de salinité variables qui façonnent les sites et sont propices à une grande diversité d'habitats et d'espèces.



❖ **Hauts de plage, dunes et espèces patrimoniales associées**

Les systèmes dunaires sont des milieux bien représentés au sein du site Natura 2000. Ces milieux sableux sont soumis à des conditions climatiques extrêmes : vent, embruns, eau salée. Ces milieux sont mobiles et soumis à des phénomènes d'érosion. L'entité comprend également les végétations des laisses de mer et des hauts de plages de galets.



❖ **Dunes grises, dépressions arrière-dunaires et espèces patrimoniales associées**

Les dunes grises sont un habitat très bien représenté au sein du site. Les dunes grises sont des milieux ouverts, dont la végétation est très rase. Ces milieux sont plus stables que les milieux dunaires présentés ci-dessus, mais leur dynamique tend à la fermeture, notamment dans les dépressions arrière-dunaires, qui sont des milieux propices à de nombreuses orchidées pionnières.



❖ **Pelouses, falaises, landes littorales et espèces patrimoniales associées**

Parmi les habitats d'intérêt communautaire, les landes sèches et les falaises avec végétations atlantiques sont les habitats les plus représentés du site. L'entité s'étend sur différents étagements avec les végétations de falaises particulièrement exposées, les pelouses aérohalines sur le haut des falaises et légèrement en retrait les landes littorales.



❖ **Zones humides et espèces patrimoniales associées**

Les zones humides ne sont pas particulièrement représentées au sein du site, mais il est tout de même traversé par quelques cours d'eau, notamment le Kerloc'h. La partie centrale de la presqu'île de Roscanvel est traversée par un ruisseau : le Quimpirou.



❖ **Landes humides, tourbières et espèces patrimoniales associées**

Les landes humides et tourbières ne recouvrent que de petites surfaces sur le site mais sont particulièrement intéressantes d'un point de vue de la biodiversité. Cette entité se situe dans le secteur de Kerlaër à Roscanvel et proche des villages de St Hernot et Tromel.



❖ **Landes sèches, boisements intérieurs et espèces patrimoniales associées**

En plus d'être présentes sur le littoral, les landes sèches s'étendent plus à l'intérieur du site, ce qui font d'elles, l'habitat d'intérêt communautaire le plus représenté en termes de surface du site Natura 2000. Il a été fait le choix de rassembler cet habitat avec les boisements intérieurs qui représentent une très faible partie du site.

Il a été fait le choix d'intégrer les espèces d'intérêt communautaire, pour la plupart des espèces, directement à leur habitat. Trois espèces représentent un enjeu à part entière vis-à-vis de la responsabilité du site dans leur protection :



❖ **Chiroptères**

La presqu'île de Crozon accueille une importante population de chauves-souris, particulièrement les Grands rhinolophes. L'enjeu ici est de protéger les colonies mais aussi leurs sites d'hivernage et de reproduction.



❖ **Loutre d'Europe**

La Loutre d'Europe fréquente plusieurs sites de la Presqu'île de Crozon. Elle est notamment observée sur les sites de l'Aber et Kerloc'h où elle peut exploiter le milieu marin et a un accès permanent à l'eau douce. Les deux sites constituent donc de bonnes aires d'accueil pour l'espèce.



❖ **Damier de la Succise et autres papillons des landes**

Le site de la presqu'île de Crozon semble être un site propice aux papillons des landes et donc au Damier de la Succise. Les connaissances sont encore faibles mais il est probable que le site ait de fortes potentialités d'accueil pour les papillons des landes.

Tableau I : Enjeux retenus pour le document d'objectifs Natura 2000 « Presqu'île de Crozon »

Enjeux	Objectifs à Long Terme concernés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Secteurs du site	Facteurs de pression	Priorité de l'enjeu
Estran, partie marine et espèces patrimoniales associées	OLT 1 : Maintenir le bon état de conservation de l'estran et des parties marines	1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Trichomanes remarquable Phoque gris	Toute la bordure littorale du site	Fréquentation Activités de loisirs Chasse & pêche, déchets Pollution des eaux Erosion	FORT
		1170 – Récifs				
		8330 – Grottes marines submergées ou semi-submergées				
		1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine				
Prés salés, marais littoraux et espèces patrimoniales associées	OLT 2 Maintenir le bon état de conservation des prés salés et des marais	1150 - Lagunes côtières		L'Aber Île du renard Etangs de kervian Pen Ar Poul Tremet	Fréquentation Chasse & pêche Déchets EEE Conditions hydrauliques Pollution des eaux	PRIORITAIRE
		1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses				
		1330 – Prés salés atlantiques				
Hauts de plage, dunes et espèces patrimoniales associées	OLT 3 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des hauts de plage et des dunes	1210 – Végétation annuelle des laisses de mer	Oseille des rochers	Pen Hat L'Aber Lostmarc'h à Kerdreux Anse de Dinan	Fréquentation Stationnement Activités de loisirs Déchets Rudéralisation Erosion	PRIORITAIRE
		1220 – Végétation vivace des rivages de galets				
		2110 – Dunes mobiles embryonnaires				
		2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>				
Dunes grises, dépressions	OLT 4 : Maintenir ou améliorer l'état de	2130 – Dunes côtières fixées à végétation herbacées	Liparis de Loesel	Pen Hat L'Aber	Fréquentation Stationnement Activités de loisirs	PRIORITAIRE

arrière-dunaires et espèces patrimoniales associées	conservation de la dune grise et des dépressions arrière-dunaires	2190 – Dépressions humides intradunales		Lostmarc'h à Kerdreux Anse de Dinan	Chasse & pêche Fermeture EEE Rudéralisation Erosion	
Pelouses, falaises, landes littorales et espèces patrimoniales associées	OLT 5 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 4030 – Landes sèches européennes		Toute la bordure rocheuse littorale du site	Fréquentation Stationnement Activités de loisirs Chasse & pêche Fermeture Enrésinement EEE Erosion	PRIORITAIRE
Zones humides et espèces patrimoniales associées	OLT 6 : Maintenir ou améliorer l'état de de conservation des zones humides	3140 – Eaux oligo-mésotrophe calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 6430 – Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires 7210 – Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	Agrion de mercure Cordulie à corps fin	Roscanvel – Quimpirou Etang de Kerloc'h	Chasse et pêche Fermeture EEE Conditions hydrauliques Pollution des eaux	SECONDAIRE
Landes humides, tourbières et espèces patrimoniales associées	OLT 7 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes humides, tourbières	4020 – Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 7110 – Tourbières hautes actives 7120 – Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		St Hernot Tromel Kerlaër	Fermeture Enrésinement EEE Conditions hydrauliques Pollution des eaux	FORT
Landes sèches, boisements intérieurs et espèces	OLT 8 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes sèches intérieurs et	4030 – Landes sèches européennes 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois taxus	Lucane cerf-volant Escargot de Quimper	Zone centrale du Cap de la Chèvre Trésigneau	Chasse et pêche Fermeture Enrésinement EEE	SECONDAIRE à FORT

patrimoniales associées	boisements intérieurs					
Chiroptères	OLT 9 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour les chiroptères		Grand Rhinolophe Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein	Presqu'île de Roscanvel Blockhaus et forts	Fréquentation	FORT
Loutre d'Europe	OLT 10 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour la Loutre d'Europe	Enjeu lié aux embouchures des rivières	Loutre d'Europe	Kerloc'h L'Aber	Fréquentation Chasse et pêche EEE Conditions hydrauliques Pollution des eaux	SECONDAIRE
Damier de la Succise et autres papillons des landes	OLT 11 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour les populations de Damier de la Succise et autres papillons des landes.		Damier de la Succise	St Hernot Tromel Kerlaër	Fermeture Enrésinement Conditions hydrauliques	PRIORITAIRE

2. Les objectifs

2.1. Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme (OLT) fixent un cadre stratégique en orientant la phase opérationnelle.

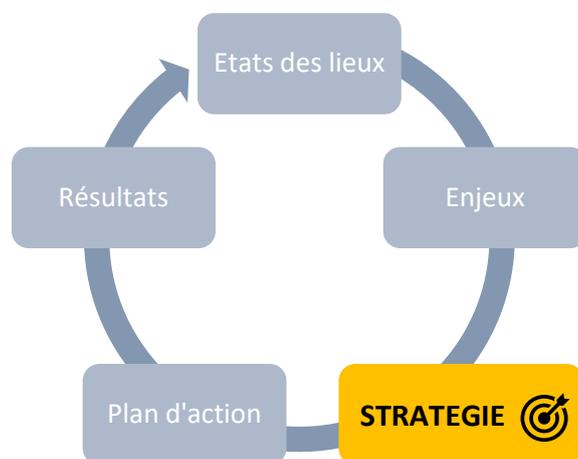


Figure 2 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : La stratégie. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN.

Ces objectifs permettent de répondre aux responsabilités en termes de conservation du patrimoine naturel et déterminent un résultat à atteindre. Ils définissent une stratégie d'action à long terme, et permettent d'avoir une vision claire de l'état de conservation souhaité pour les enjeux. En effet, les objectifs définissent l'état souhaité pour les enjeux par rapport à leur état de conservation actuel. L'état de conservation actuel est déterminé selon l'état de référence de la cartographie d'habitat (Quérré, 2000) et selon des dires d'experts. Un seul objectif par enjeu est défini.

Pour Natura 2000, les objectifs des directives européennes sont clairs. Les Etats membres s'engagent à maintenir ou à restaurer le bon état de conservation écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites.

La révision des enjeux ne se fait qu'en cas de changements majeurs sur le site, d'amélioration sensible des connaissances nécessitant un changement des objectifs ou d'atteinte des résultats.

Pour ce document d'objectifs, 11 objectifs à long terme ont été définis, correspondant aux 11 enjeux marins, terrestres et espèces.

OLT 1 : Maintenir le bon état de conservation de l'estran et des parties marines

OLT 2 Maintenir le bon état de conservation des prés salés et des marais

OLT 3 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des hauts de plage et des dunes

OLT 4 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation de la dune grise et des dépressions arrière-dunaires

OLT 5 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des falaises, pelouses et landes littorales

OLT 6 : Maintenir ou améliorer l'état de de conservation des zones humides

OLT 7 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes humides, tourbières

OLT 8 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes sèches intérieurs et boisements intérieurs

OLT 9 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour les chiroptères

OLT 10 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour la Loutre d'Europe

OLT 11 : Conserver les potentialités d'accueil du site pour les populations de Damier de la Succise et autres papillons des landes.

2.2. Objectifs opérationnels

L'état des lieux (Tome I) a mis en évidence de nombreux facteurs d'influence pesant sur les enjeux du site notamment sur leur état de conservation. Au regard de ces pressions, les objectifs opérationnels sont définis pour orienter les choix de gestion, pour répondre aux objectifs de conservation des enjeux et contribuent à l'atteinte de l'objectif à long terme. Les objectifs opérationnels sont mis en place pour réduire les pressions générées par les facteurs d'influence. Pour atteindre ses objectifs, ils supposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions.

Le programme d'action est décomposé en 19 objectifs opérationnels :

Objectifs en lien avec les facteurs de pression	Priorité de l'objectif en fonction de l'intensité des facteurs
1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	Priorité 3
5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	Priorité 2
6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
7. Limiter l'expansion de l'énrésinement	Priorité 1
8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	Priorité 1
9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	Priorité 2

10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire	Priorité 2
11. Maintenir une bonne qualité des eaux	Priorité 2
12. Suivre et éviter si nécessaire, la dynamique d'érosion des milieux naturels	Priorité 3
13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chiroptères	Priorité 1
14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	Priorité 1*
Objectifs transversaux	
15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public	Priorité 1*
16. Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels	
17. Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »	
18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels	
19. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site	

*Priorités non définies en fonction de l'intensité des facteurs de pression. Ces actions dépendent de l'animation de la démarche et de l'acquisition de connaissances.

2.3. Tableaux de bord

La démarche d'élaboration des documents d'objectifs intègre l'utilisation de tableaux de bord permettant de visualiser rapidement la stratégie d'action adoptée.

❖ Tableaux de bord selon le CT88

Le CT88 prévoit un tableau de bord type :

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Opérations de gestion

Détails du tableau :

Bloc bleu :

Le bloc bleu regroupe les enjeux, qui sont les éléments de biodiversité autour desquels les opérations vont s'articuler. Les enjeux sont généralement des regroupements d'habitats et d'espèces soumis aux mêmes facteurs d'influence.

Pour chaque enjeu, l'état actuel est précisé, permettant de qualifier l'état de conservation de référence au moment de la rédaction du document d'objectifs. L'état est déterminé à dire d'expert ou en fonction d'une cartographie précise d'habitat.

Il est toutefois important de noter que l'état de conservation des habitats et des espèces varient selon les secteurs au sein du site.

Les facteurs d'influence sont également inclus dans ce bloc. Ce sont des éléments naturels ou anthropiques susceptibles d'agir sur l'état actuel de l'enjeu. Ces facteurs qui génèrent des pressions sur les enjeux représentent généralement un frein pour atteindre les objectifs à long terme.

Lien avec les éléments du DOCOB prévu par le code de l'environnement (Article R414-11) :

R414-11-1 : Un rapport de présentation décrivant [...] l'état de conservation et les exigences écologiques.

R414-11-1 : Un rapport de présentation décrivant [...] les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation.

Bloc vert :

Pour chaque enjeu, un objectif à long terme est défini, qui fixe à long terme la ligne directrice. Ils permettent de définir la tendance globale visée idéalement à long terme.

Le niveau d'exigence détaille les niveaux à atteindre et s'appuie sur des indicateurs qui permettent d'apprécier l'évolution de l'état. L'indicateur est un paramètre et les métriques permettent de le quantifier. Le niveau d'exigence permet d'évaluer la progression vers l'état souhaité qualitativement et quantitativement.

Le bloc vert du tableau peut être résumé comme l'ensemble des opérations à mener pour pouvoir évaluer la progression vers l'objectif à long terme.

Lien avec les éléments du DOCOB prévu par le code de l'environnement (Article R414-11) :

R414-11-2 : Les objectifs de Développement Durable du site permettant d'assurer la conservation [...] la restauration des habitats naturels.

R414-11-6 : [...] les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Bloc Rouge :

Le bloc rouge détaille la stratégie d'action. A partir des facteurs de pression, sont définis des objectifs opérationnels qui tendent à réduire les pressions qui s'exercent.

Les résultats attendus sont un niveau de pression acceptable pour garantir un état de conservation favorable pour les enjeux. Tout comme pour les objectifs à long terme, l'atteinte des objectifs opérationnels est quantifiable à l'aide d'indicateurs et de métriques. Les objectifs opérationnels sont ensuite déclinés en mesures et en actions.

Pour résumer, le bloc rouge définit les opérations de gestion qui doivent permettre de réduire les pressions générées par les facteurs d'influence et faciliter la progression vers l'objectif à long terme.

Lien avec les éléments du DOCOB prévu par le code de l'environnement (Article R414-11) :

R414-11-3 : Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.

R414-11-6 : [...] les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance [...] en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

A Noter :

Les objectifs 14. à 19. sont des objectifs transversaux qui concernent l'amélioration des connaissances, le périmètre de protection et la stratégie foncière, la concertation avec les acteurs du site, la mise en œuvre générale de la démarche Natura 2000. Ces objectifs concernent donc l'ensemble des enjeux du site. Il a été fait le choix de ne pas les inclure dans les tableaux de bord de chaque enjeu.

Tableau de bord 1. Estran et partie marine :

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Estran, partie marine et espèces patrimoniales associées	L'estran et la partie marine du site sont en bon état de conservation. Les connaissances sur le Trichomane remarquable ne permettent pas de définir son état de conservation.		Maintenir le bon état de conservation de l'estran et des parties marines et des espèces patrimoniales associées	Maintien des surfaces de replats boueux ou sableux exondés à marée basse en bon état de conservation	Etat de conservation de l'estran	Surfaces des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats intertidaux.
				Maintien des surfaces de récifs et des grottes marines en bon état de conservation	Etat de conservation des récifs et des grottes	Surfaces des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats intertidaux / Amélioration des connaissances sur l'évolution des grottes intertidales.
				Maintien des effectifs des population de phoques gris	Evolution des populations de Phoques gris	Effectifs des populations	Suivi protocolé du Phoque gris en lien avec le PNMI
				Trichomanes remarquable : niveau non défini.	Evolution de la population de Trichomanes remarquables	Effectifs des populations	Suivi protocolé du Trichomanes remarquables.
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation humaine	Dérangement d'espèces et dégradation des habitats	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	SEN-1. Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence.		% de réalisation du nombre de journée de surveillance	
				SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés		% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues	
				SEN1-3. Développer des partenariats avec les autres services de police existantes pour centraliser les moyens		Réalizations d'actions communes (Oui / non)	
	Activités de loisirs	Dérangement d'espèces et dégradation des habitats	3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2-1. Maintenir une veille sur les usages du sites		Contact régulier avec les clubs locaux	
AC2-2. Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité				Consacrer du temps annuellement à la problématique pour centraliser les données			
SEN2-1. Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidence				Consacrer du temps annuellement à la problématique			

				SEN2-2 Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidence et informer sur la fragilité du site	Réponse à chaque demande par les porteurs de projets
				SEN2-3. Assurer une présence sur le terrain lors des événements	% de présence par rapport au nombre de manifestations
				GOUV2. Mettre en place des mesures contractuelles de structuration des usages	Bilan annuel des conventions avec le CDL
				SEN3. Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	Action réalisée en fonction du programme annuel
	Pêche	Captures accidentelles et braconnage	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN5-1. Veiller à une pêche de loisir respectueuse de l'environnement	Action réalisée si programmée : rencontre tt les 3 ans avec les pêcheurs
				SEN5-2. Veiller à une pêche professionnelle respectueuse de l'environnement	Réalisation des actions en fonction du programme annuel
	Déchets marins	Pollution	5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	GHE5. Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	Faire le point annuellement sur les actions bénévoles réalisées et relevé les bilans de la gestion des bacs à marée par le SEN
				AC3. Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	Veille réalisée
	Qualité de l'eau	Pollution	11. Maintenir une bonne qualité de l'eau	AC7. Suivre les informations sur la qualité de l'eau	Suivi annuel de la qualité de l'eau
				SEN7-1. Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				SEN7-2. Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle	Participation aux actions si sollicitation
	Evolution naturelle des milieux	Erosion	12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	AC8-2. Suivre en lien avec le PNMI la dynamique d'érosion des grottes.	Participation aux actions de suivis réalisées par le PNMI ou capitalisation des données
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC11. Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins.	Mise à jour de la cartographie si programmée.
				AC12-2. Maintenir une veille sur le Trichomane remarquable	Veille réalisée si programmée (1 fois tous les 10 ans)
AC13-5. Assurer le suivi du Phoque gris				Collecte des informations auprès du PNMI annuellement.	

Tableau de bord 2 : Prés salés et marais littoraux

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Prés salés, marais littoraux et espèces patrimoniales associées	Les prés salés et marais du site en bon état de conservation. Les lagunes côtières sont en état moyen.		Maintenir le bon état de conservation des prés salés et des marais	Maintien des surfaces de prés salés et marais en bon état de conservation.	Etat de conservation des prés salés et marais.	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
			Améliorer l'état de conservation des lagunes côtières.	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des lagunes côtières.	Etat de conservation des lagunes côtières.	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation	Dérangement d'espèces, destruction d'habitats, piétinement	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE1. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année	
				GHE2-1. Entretenir les aménagements existants en régie		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année	
				GHE3-1. *Mettre en place la méthode la plus adaptée à la restauration des milieux		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année	
				SEN1-1. Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence		% de réalisation du nombre de journée de surveillance prévues.	
				SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés		% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues	
	Chasse	Dérangement d'espèces, braconnage	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN4-1. Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement		Action réalisée si programmée : rencontre tt les 2 ans avec les chasseurs	
Dépôts de déchets	Pollution des milieux, impacts paysagers	5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	GHE5. Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets		Faire le point annuellement sur les actions bénévoles réalisées et relevé les bilans de la gestion des bacs à marée par le SEN		
			AC3. Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques		Veille réalisée		

	Espèces exotiques envahissantes	Invasion par la Spartine	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée.
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE11-2. Réguler voire éradiquer les espèces invasives animales	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation
				SEN6-2. Sensibiliser les particuliers aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation
	Conditions hydrauliques	Sédimentation, remblais, poldérisation, perte du rôle de nurserie et de zone de nidification	10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire	AC6. Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides	Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé
				GHE13-1. Favoriser un bon fonctionnement du marais de l'Aber	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE13-3. Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site.	Réflexion réalisée si programmée et mise en place des actions.
	Qualité de l'eau	Pollution de l'eau, eutrophisation, pollution maritime, station de pompage	11. Maintenir une bonne qualité des eaux	AC7. Suivre les informations sur la qualité de l'eau	Suivi annuel de la qualité
				SEN7-1. Contribuer à la réduction des apports de nutriments et en contaminants chimique et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				SEN7-2. Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle	Participation aux actions si sollicitation
Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	
			AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	Mise à jour de la cartographie si programmée.	

Tableau de bord 3 : Haut de plage et dunes

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
Hauts de plage, dunes et espèces patrimoniales	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)	
	Les hauts de plage sont en bon état de conservation, pour les dunes, l'état de conservation est plus variable en fonction des secteurs avec des dunes en bon état, en état moyen ou en mauvais état. Les connaissances sur l'Oseille des rochers ne permettent pas de définir son état de conservation.		Maintenir ou améliorer l'état de conservation des hauts de plage et des dunes.	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des hauts de plage et des dunes	Etat de conservation des hauts de plage et des dunes	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.	
				Oseille des rochers : niveau non défini.	Evolution des populations d'Oseille des rochers	Effectifs des populations	Suivi protocolé de l'espèce.	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre		
	Fréquentation	Dérangement d'espèces, destruction d'habitats, piétinement	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE1. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.		
				GHE2-1. Entretien des aménagements existants en régie		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.		
				GH2-2. Améliorer les aménagements en fonction des connaissances de la fréquentation		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année.		
				GHE3-1. *Mettre en place la méthode la plus adaptée à la restauration des milieux		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année.		
				SEN1-1. Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence		% de réalisation du nombre de journée de surveillance prévues.		
SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés				% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues				
Stationnement automobile	Dégradation des habitats,	2. Eviter le stationnement	SEN1-3. Développer des partenariats avec les autres services de police existants pour centraliser les moyens		Réalisation d'actions communes (oui / non)			
			GHE4. Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire		% pourcentage de sites améliorés			

		piétinement, érosion	automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire	GOUV1. Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site.	Taux de participation de l'opérateur au Comité de pilotage OGS et aux groupes de travail.
Activités de loisirs	Piétinement, dérangements d'espèces	3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2-1. Maintenir une veille sur les usages du sites	Contact régulier avec les clubs locaux.	
			AC2-2. Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité	Consacrer un temps annuellement à la problématique pour centraliser les données	
			SEN2-1. Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidence	Consacrer un temps annuellement à la problématique	
			SEN2-2. Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences et informer sur la fragilité du site	Réponse à chaque demande par les porteurs de projets	
			SEN2-3. Assurer une présence sur le terrain lors des événements	% de présence par rapport au nombre de manifestation	
			SEN3. Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	Action réalisée (oui / non) en fonction du programme annuel.	
Dépôts de déchets	Pollution des milieux, impacts paysagers	5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	GHE5. Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	Faire le point annuellement sur les actions bénévoles réalisées et relevé les bilans de la gestion des bacs à marée par le SEN	
			AC3. Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	Veille réalisée.	
Rudéralisation	Apport d'intrant, colonisation par la Ravenelle	8. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	GHE12-1. Limiter les apports exogènes	/	
			GHE12-2. Appauvrir le milieu par la fauche	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
			GHE12-3. Mener des expérimentations pour appauvrir le milieu et le développement de la végétation	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
			GHE12-4. Limiter le développement de la Ravenelle	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
Erosion	Perte d'habitats d'intérêt communautaire	12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	AC8-1. Suivre la dynamique d'érosion des dunes du site, notamment la flèche dunaire de l'Aber	Participation aux actions de suivis réalisées par le PNMI ou capitalisation des données	
			GHE14-2. Maitriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
			GHE14-3. Veiller au bon état des dunes littorales	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	
Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	
			AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	Mise à jour de la cartographie si programmée.	
			AC12-3. Réaliser un inventaire de l'Oseille des rochers	Réalisation de l'inventaire.	

Tableau de bord 4 : Dunes grises et dépressions arrière-dunaires

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
Dunes grises, dépressions arrière-dunaires et espèces patrimoniales associées	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
	L'état de conservation des dunes grises est très variable en fonction des secteurs avec des dunes en bon état, en état moyen et en mauvais état de conservation. Pour les dépressions arrière-dunaire, l'état de conservation est plutôt bon.		Maintenir ou améliorer l'état de conservation de la dune grise et des dépressions arrière-dunaires.	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des dunes grises et des dépressions arrière dunaires.	Etat de conservation des dunes grises et des dépressions arrières-dunaires.	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
				Maintien ou amélioration des populations de Liparis de Loesel et des orchidées pionnières.	Evolution des populations d'orchidée pionnières.	Effectifs des populations	Suivi protocolé de l'espèce.
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation	Dérangement d'espèces, destruction d'habitats, piétinement	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE1. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE2-1. Entretenir les aménagements existants en régie		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE2-2. Améliorer les aménagements en fonction des connaissances sur la fréquentation		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE3-1. *Mettre en place la méthode la plus adaptée à la restauration des milieux		% de Réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				SEN1-1. Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence		% de réalisation du nombre de journée de surveillance prévues	
SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés				% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues.			
SEN1-3. Développer des partenariats avec les autres services de police existants pour centraliser les moyens				Réalisation d'actions communes (oui / non).			
Stationnement automobile	Dégradations, piétinement, impact paysager	2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les HIC	GHE4. Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire		% pourcentage de sites améliorés.		
			GOUV1. Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site.		Taux de participation de l'opérateur au Comité de pilotage OGS et aux groupes de travail.		

	Activités de loisirs	Destruction d'habitats, multiplication des sentiers	3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2-1. Maintenir une veille sur les usages du sites	Contact régulier avec les clubs locaux
				AC2-2. Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité	Consacrer un temps annuellement à la problématique pour centraliser les données.
				SEN2-1. Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidence	Consacrer un temps annuellement à la problématique
				SEN2-2. Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences et informer sur la fragilité du site	Réponse à chaque demande par les porteurs de projets
				SEN2-3. Assurer une présence sur le terrain lors des évènements	% de présence par rapport au nombre de manifestation
				SEN3. Accompagner les activités professionnelles présentes liées au tourisme sur le site Natura 2000	Action réalisée (oui / non) en fonction du programme annuel.
	Chasse	Dérangement d'espèces, braconnage	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN4-1. Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement.	Action réalisée si programmée : rencontre tt les 2 ans avec les chasseurs.
	Fermeture	Enfrichement, perte d'habitats, banalisation	6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6-1. Mettre en places des fauches avec exportation	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE7-2. Gérer les dépressions humides intradunaires	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE7-4. Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE7-5. Maintenir une mosaïque d'habitats	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
	Espèces exotiques envahissantes	Invasion par les yuccas et Herbe de la pampa, Séneçon	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée.
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année. (Définition des actions, réalisation)
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation
				SEN6-2. Sensibiliser les particuliers	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation
	Rudéralisation			GHE12-1. Limiter les apports exogènes	/

		Apport d'intrant, colonisation par la Ravenelle	9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	GHE12-2. Appauvrir le milieu par la fauche	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE12-3. Mener des expérimentations pour appauvrir le milieu et le développement de la végétation	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE12-4. Limiter le développement de la Ravenelle	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
	Erosion	Création de sifflevent et caoudeyres	10. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels	AC8-1. Suivre la dynamique d'érosion des dunes du site, notamment la flèche dunaire de l'Aber	Participation aux actions de suivis réalisées par le PNMI ou capitalisation des données.
				GHE14-2. Maitriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année. (Définition des actions, réalisation)
				GHE14-3. Veiller au bon état des dunes littorales	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.
				AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	Mise à jour de la cartographie si programmée.
				AC12-1. Poursuivre le suivi du Liparis de Loesel et des orchidées patrimoniales	Suivi du Liparis réalisé en fonction du programme annuel.
				AC14. Maintenir une veille sur les plans nationaux d'actions	Temps consacré annuellement à la problématique.

Tableau de bord 5 : Pelouses, falaise et landes littorales

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Pelouses, falaises, landes littorales et espèces	L'état de conservation des pelouses et des landes littorales est variable d'un secteur à l'autre. L'état de conservation est bon, moyen ou mauvais		Maintenir ou améliorer l'état de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des falaises, pelouses et landes littorales.	Etat de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation	Dérangement d'espèces, destruction d'habitats, piétinement	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	AC1-1. Installer des systèmes de comptages de visiteurs des espaces naturels		Installation d'eco-compteurs si l'action est programmée dans l'année.	
				AC1-2. Prendre en compte les résultats d'observations des fréquentations réalisés dans le cadre de l'OGS		Centralisation des données si des nouvelles données sont recensées.	
				GHE1. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE2-1. Entretien des aménagements existants en régie		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE2-2. Améliorer les aménagements en fonction des connaissances sur la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE3-1. Mettre en place une restauration active sur les secteurs les plus dégradés		% de réalisation des actions de restauration prévues.	
				SEN1-1. Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence		% de réalisation du nombre de journée de surveillance prévues.	
SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés				% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues.			
Stationnement automobile		2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter	SEN1-3. Développer des partenariats avec les autres services de police existants pour centraliser les moyens		Réalisation d'actions communes (oui / non).		
			GHE4. Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire		% pourcentage de sites améliorés.		

	Destruction d'habitat, impact paysager, aménagement en milieux naturels	les habitats d'intérêt communautaire	GOUV1. Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site.	Taux de participation de l'opérateur au Comité de pilotage OGS et aux groupes de travail.
Activités de loisirs	Destruction d'habitats, multiplication des sentiers	5. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2-1. Maintenir une veille sur les usages du sites	Contact régulier avec les clubs locaux.
			AC2-2. Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité	Consacrer un temps annuellement à la problématique pour centraliser les données.
			SEN2-1. Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidence	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
			SEN2-2. Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences et informer sur la fragilité du site	Réponse à chaque demande par les porteurs de projets.
			SEN2-3. Assurer une présence sur le terrain lors des évènements	% de présence par rapport au nombre de manifestation.
			GOUV2-1. Maintenir et renouveler les conventions existantes et mettre en place de nouvelles conventions si nécessaire	Bilan annuel des conventions avec le CDL.
			GOUV2-2. Mener une réflexion sur le principe de chartes	Action réalisée (oui / non) en fonction du programme annuel.
			SEN3. Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	Action réalisée (oui / non) en fonction du programme annuel.
Chasse	Dérangement d'espèces, braconnage	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuses de l'environnement	SEN4-1. Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement	Action réalisée si programmée : rencontre tt les 2 ans avec les chasseurs.
Fermeture	Enrichissement, perte d'habitats, banalisation	6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6-1. Mettre en places des fauches avec exportation	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
			GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
			GHE7-1. Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
			GHE7-4. Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
			GHE7-5. Maintenir une mosaïque d'habitats	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
Enrésinement	Colonisation par les pins, acidification du sol, perte d'habitats	7. Limiter l'expansion de l'énrésinement	AC4. Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'énrésinement	Réalisation de la cartographie des zones d'intervention si programmée.
			GHE9-1. Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
			GH9-2. Maîtriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.

	Espèces exotiques envahissantes	Colonisation par les griffes de sorcières, le Baccaris	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
				SEN6-2. Sensibiliser les particuliers aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
	Erosion	Ravinement, rigoles	12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	GHE14-1. Maitriser le ruissèlement sur les secteurs dégradés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				GHE14-2. Maitriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.
AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire				Mise à jour de la cartographie si programmée.	
AC10-3. Mettre en place un suivi de placettes réalisées en 2000				Réflexion avec le CBNB si programmée (réflexion et suivi).	

Tableau de bord 6 : Zones humides

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Zones humides et espèces patrimoniales associées	Les habitats de type marais à Cladium sp. et eaux oligomesotrophe sont en bon état de conservation. Pour les mégaphorbiaies, l'état de conservation est variable allant de bon, moyen à mauvais.		Maintenir ou améliorer l'état de de conservation des zones humides et des espèces patrimoniales associées	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des zones humides.	Etat de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
				Agrion de Mercure & Cordulie à corps fin : niveau non défini.	Evolution des populations	Effectifs des populations	Inventaire des populations
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Pêche	Braconnage, dérangement d'espèce	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN5-1. Veiller à une pêche de loisir respectueuse de l'environnement		Action réalisée si programmée : rencontre tt les 3 ans avec les pêcheurs	
	Fermeture	Enrichissement, perte d'habitats, banalisation, colonisation par des espèces ligneuses	5. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6-1. Mettre en places des fauches avec exportation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-3. Gérer les autres milieux en voie de fermeture		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-5. Maintenir une mosaïque d'habitats		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE8-1. Améliorer les connaissances sur la dynamique des saulaies et des roselières et leur intérêt de conservation		Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	
	Colonisation par les EEE	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes		Consacrer un temps annuellement à la problématique.		

	Espèces exotiques envahissantes			AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.	
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.	
				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée	
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GH11-2. Réguler voire éradiquer les espèces animales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.	
					SEN6-2. Sensibiliser les particuliers aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
	Conditions hydrauliques	Remblais		10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire	AC6. Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides	Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé.
					GH13-2. Mener une réflexion sur les possibilités de gestion de Kerloc'h en accord avec les contraintes réglementaire	Réflexion réalisée si programmée.
					GHE13-3. Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site	Réflexion réalisée si programmée et mise en place des actions.
					GHE13-4. Maintenir l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de Mercure.	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
	Qualité de l'eau	Pollution de l'eau par l'amendement, empoisonnement de la faune et de la flore		11. Maintenir une bonne qualité de l'eau	AC7. Suivre les informations sur la qualité de l'eau	Suivi annuel de la qualité.
SEN7-1. Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin					Consacrer un temps annuellement à la problématique.	
SEN7-2. Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle.					Participation aux actions si sollicitation.	
Etudes et recherches	Mauvaise connaissance		14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	
				AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	Mise à jour de la cartographie si programmée.	
				AC13-1. Améliorer la connaissance sur les amphibiens et les reptiles	Définition d'un protocole pour l'inventaire et mise en place de partenariat avec les naturalistes locaux.	

Tableau de bord 7 : Landes humides et tourbières

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Landes humides, tourbières et espèces patrimoniales	L'état de conservation des landes humides et des tourbières est variable, avec des secteurs en bon état, en état moyen et en mauvais état de conservation.		Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes humides, tourbières	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des zones humides.	Etat de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fermeture	Enfrichement, perte d'habitats, banalisation, colonisation par des espèces ligneuses	6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6-1. Mettre en places des fauches avec exportation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-1. Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-3. Gérer les autres milieux en voie de fermeture		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-4. Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
	Enrésinement	Colonisation pas les pins, perte d'habitats, assèchement	7. Limiter l'expansion de l'énrésinement	AC4. Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'énrésinement			
				GHE9-1. Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
GH9-2. Maitriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation				% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.			
Espèces exotiques envahissantes	Invasion par les EEE	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes		Consacrer un temps annuellement à la problématique.		
			AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication		Consacrer un temps annuellement à la problématique.		
			AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE		Consacrer un temps annuellement à la problématique.		

				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
				SEN6-2. Sensibiliser les particuliers	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
	Conditions hydrauliques	Assèchement, perte des fonctionnalités	10. Maintenir des conditions hydrauliques	AC6. Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides	Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé.
				GHE13-3. Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site.	Réflexion réalisée si programmée et mise en place des actions
	Qualité de l'eau	Pollution	11. Maintenir une bonne qualité des eaux	AC7. Suivre les informations sur la qualité de l'eau	Suivi annuel de la qualité.
				SEN8-1. Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				SEN7-2. Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle.	Participation aux actions si sollicitation.
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.
AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire				Mise à jour de la cartographie si programmée.	

Tableau de bord 8 : Landes sèches intérieures et boisements intérieurs

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
Landes sèches intérieures, boisements intérieurs et	L'état de conservation des landes sèches intérieures est variable allant de bon, moyen à mauvais. Pour les boisements relevant de la directive Habitat, ils sont en bon état de conservation.		Maintenir ou améliorer l'état de conservation des landes sèches intérieures et boisements intérieurs.	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des zones humides.	Etat de conservation des falaises, pelouses et landes littorales	Surface des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats terrestres.
				Lucane Cerf-volant et escargot de Quimper : Niveau non identifié.	Evolution des populations	Effectifs des populations	Inventaire des populations
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Chasse	Braconnage, dérangement d'espèce	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN4-1. Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement		Action réalisée si programmée : rencontre tt les 2 ans avec les chasseurs	
	Fermeture	Enfrichement, perte d'habitats, banalisation, colonisation par des espèces ligneuses	6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6-1. Mettre en places des fauches avec exportation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-1. Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-4. Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-5. Maintenir une mosaïque d'habitats		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
Enrésinement	Colonisation pas les pins, perte d'habitats, assèchement	7. Limiter l'expansion de l'énrésinement	AC4. Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'énrésinement		Réalisation de la cartographie des zones d'intervention si programmée.		
			GHE9-1. Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.		
			GH9-2. Maitriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.		

	Espèces exotiques envahissantes	Invasion par les EEE	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	GH10. Favoriser les boisements diversifiés	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				AC5-1. Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				AC5-4. Réaliser une cartographie des EEE	Réalisation de la cartographie si programmée.
				GH11-1. Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.
				SEN6-1. Sensibiliser les professionnels aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.
	SEN6-2. Sensibiliser les particuliers aux EEE	Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.			
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10-1. Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.
				AC10-2. Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire	Mise à jour de la cartographie si programmée.

Tableau de bord 9 : Chiroptères

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
Chiroptères	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
	La population de Grand Rhinolophe est en bon état de conservation. Pour les autres espèces, les connaissances ne permettent pas de déterminer l'état de conservation.		Conserver les potentialités d'accueil du site pour les chiroptères	Maintien ou amélioration des populations de Chiroptères	Evolution des populations	Effectifs des populations	Inventaire des populations
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation	Dérangement en hivernage	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE1. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE2-1. Entretien des aménagements existants en régie		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés		% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues.	
	Connaissances	Lacunes	13. Maintenir les potentialités d'accueil pour les chauves-souris	AC9-1. Suivre les gîtes d'hivernage des Grands Rhinolophes		Réalisation du suivi (janvier).	
				AC9-2. Suivre les gîtes de reproduction des Grands Rhinolophes		Réalisation du suivi (Juillet)	
				AC9-3. Améliorer les connaissances sur les autres Chiroptères.		Définition des études et suivis à mettre en place et réalisation.	
GHE15-1. Mettre à jour les connaissances sur les gîtes existants et des protections physique existantes		Mise à jour de l'annuaire si programmé.					
GHE15-2. Poursuivre la protection physique des gîtes et leur entretien		% de réalisation des aménagements et entretien de sites prévus pour l'année.					
GHE15-3. Continuer la prospection pour l'aménagement de nouveaux gîtes à Chiroptères		Veille sur les potentialités de nouveaux sites.					
GHE16-1. Améliorer les territoires de chasse pour les Chiroptères		/					
Ensemble de facteurs	Dérangement, destruction d'habitat	GHE16-2. Maintenir ou améliorer les conditions favorables aux abords des gîtes et dans les couloirs de circulation		% de réalisation des aménagements et entretien de sites prévus pour l'année.			

Tableau de bord 10 : Loutre d'Europe

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
Loutre d' Europe	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)
	La présence de la Loutre d'Europe est avérée sur plusieurs secteurs du site. Mais les connaissances sur l'enjeu ne permettent pas de déterminer l'état de conservation actuel de l'enjeu.		Conserver les potentialités d'accueil du site pour la Loutre d'Europe	Maintien ou amélioration des populations de Loutres	Evolution des populations	Effectifs des populations	Inventaire des populations
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Fréquentation	Collision, dérangement	1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	SEN1-2. Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés		% de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues.	
	Pêche & chasse	Compétition pour la nourriture, capture accidentelle	4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN4-1. Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement		Action réalisée si programmée : rencontre tt les 2 ans avec les chasseurs.	
				SEN5-2. Veiller à une pêche de loisir respectueuse de l'environnement		Action réalisée si programmée : rencontre tt les 3 ans avec les pêcheurs.	
	Espèces exotiques envahissantes	Compétition pour la même niche écologique	8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5-2. Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE		Consacrer un temps annuellement à la problématique.	
				AC5-3. Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les EEE		Consacrer un temps annuellement à la problématique.	
				GH11-2. Réguler voire éradiquer les espèces animales invasives		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
SEN6-1. Sensibiliser les professionnels				Définition d'un programme de sensibilisation et réalisation.			
Conditions hydrauliques	Fragmentation de l'habitat, aménagements (barrages, routes)	10. Maintenir des conditions hydrauliques	AC6. Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides		Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé.		
			GHE13-1. Favoriser le bon fonctionnement du marais de l'Aber		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.		

				GHE13-2. Mener une réflexion sur les possibilités de gestion de Kerloc'h en accord avec les contraintes réglementaire	Réflexion réalisée si programmée.
				GHE13-3. Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site.	Réflexion réalisée si programmée et mise en place des actions.
	Qualité de l'eau	Contamination, pollution, eutrophisation	11. Maintenir une bonne qualité de l'eau	AC7. Suivre les informations sur la qualité de l'eau	Suivi annuel de la qualité.
				SEN7-1. Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	Consacrer un temps annuellement à la problématique.
				SEN7-2. Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle.	Participation aux actions si sollicitation.
	Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC13-2. Assurer le suivi de la Loutre d'Europe	Collecte des informations sur le suivi des Loutres sur le site de l'Aber auprès du PNMI et réflexion d'un suivi des Loutres sur le site de Kerloc'h.

Tableau de bord 11 : Damier de la Succise

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
	Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs	Métriques	Dispositifs de suivi à long terme (opérations de suivi)	
Damier de la Succise et autres papillons des landes	Les connaissances sur l'enjeu ne permettent pas de déterminer l'état de conservation actuel de l'enjeu.		Conserver les potentialités d'accueil du site pour les populations de Damier de la Succise et autres papillons des landes.	Damier de la Succise : niveau non déterminé.	Evolution des populations	Effectifs des populations	Inventaire des populations
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION				
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion		Suivi des actions / Indicateurs de mise en œuvre	
	Dynamique végétale	Fermeture des milieux	6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GH6-1. Mettre en place des fauches avec exportation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE6-2. Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GHE7-1. Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
	Plantation de résineux	Enrésinement	7. Limiter l'expansion de l'énrésinement	AC4. Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'énrésinement			
				GHE9-1. Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
				GH9-2. Maitriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation		% de réalisation des chantiers prévus pour l'année.	
	Modification hydraulique	Assèchement des zones humides	8. Maintenir des conditions favorables aux habitats d'intérêt communautaire	AC6. Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides		Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé.	
GHE13-3. Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire dans les autres zones humides.				Réflexion réalisée si programmée et mise en place des actions.			
Etudes et recherches	Mauvaise connaissance	14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC13-3. Améliorer la connaissance sur le Damier de la Succise et mettre en place un suivi de l'espèce		Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.		
			AC13-4. Améliorer les connaissances sur les invertébrés du site		Collecte d'informations auprès du Greta et des naturalistes locaux.		
			AC14. Maintenir une veille sur les plans nationaux d'actions		Temps consacré annuellement à la problématique.		

3. Les mesures et actions



Les mesures de gestion permettent d’atteindre les objectifs opérationnels. Ces mesures ont vocation à maintenir les habitats d’intérêt communautaire et espèces en bon état de conservation.

Ces mesures sont elles-mêmes déclinées en actions, qui constitue le plan d’actions du document d’objectif.

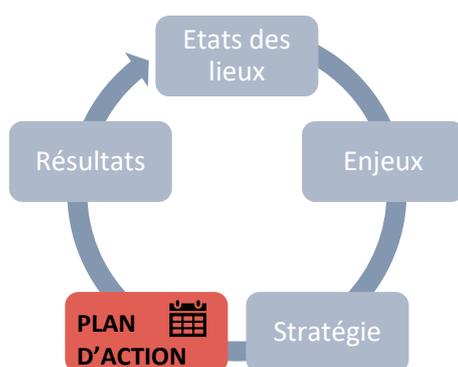


Figure 3 : schéma de la méthodologie d’élaboration du document d’objectifs Natura 2000 : La stratégie. Reproduit d’après les Cahiers techniques n°88 de l’ATEN.

Ce programme d’action est le volet opérationnel du document d’objectifs et présente la stratégie de gestion établie à l’issu du diagnostic. Ce programme propose des actions détaillées et priorisées. La définition de ces mesures prend en compte les niveaux d’enjeu de conservation des habitats et des espèces concernés, la faisabilité de l’action (moyens humains et financiers) ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

3.1. Fiches mesures

52 mesures de gestion sont proposées pour répondre à moyen terme aux objectifs opérationnels et à long terme aux objectifs à long terme. C’est sur cette base que pourront être construits, en fonction des besoins prioritaires, des opportunités et des moyens disponibles, le programme réel d’action.

Les fiches mesure comprennent :

- ❖ **L’intitulé** de la mesure,
- ❖ **Le code** de la mesure constitué des lettres en fonction du type de mesure et d’un chiffre pour coter l’action,

Les actions proposées sont de différentes natures en fonction de leur objectif et leur levier d'action. Le code lettré de l'action est défini en fonction du type d'intervention.

Fiches **GHE** : Gestion des Habitats et des Espèces

mesures relatives aux actions de gestion et de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces actions font appel aux outils de contractualisation comme les contrats Natura 2000 et les actions réalisées en régie par le service espaces naturels communautaire.

Fiches **AC** : Acquisition de connaissance

mesures relatives aux suivis et à l'amélioration des connaissances. Ces actions permettent ensuite de mieux orienter les actions opérationnelles de gestion.

Fiches **GOUV** : Gouvernance

mesures relevant de l'animation du site, de la gouvernance, des actions administratives en lien avec la mise en œuvre du document d'objectifs.

Fiches **SEN** : Sensibilisation et valorisation

mesures relatives aux actions de sensibilisation, de valorisation et de communication autour de la démarche Natura 2000 ou des espaces naturels.

❖ Le niveau de priorité défini ainsi :

Priorité 1 : interventions essentielles à court terme pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou pour l'animation générale de la démarche Natura 2000. Mesures indispensables et urgentes.

Priorité 2 : interventions importantes mais moins urgentes dans le cadre de la protection des habitats et des espèces. Mesures indispensables mais non urgentes.

Priorité 3 : interventions moins prioritaires pouvant intervenir dans un second temps. Mesures non prioritaires mais utiles.

❖ Les **enjeux de biodiversité** concernés,

❖ **L'objectif opérationnel concerné** et les autres objectifs et mesures relatifs à la mesure,

❖ Le **cadre général de la mesure** : contexte de l'action, objectifs, localisation, descriptif de la mesure

❖ Les **modalités de mise en œuvre** : maîtres d'œuvre, partenaires potentiels,

❖ Les **indicateurs de mises en œuvre** : suivi et résultats

❖ La **déclinaison de la mise en œuvre**.

Tableau II : Arborescence complète des objectifs, des mesures et des actions.

OBJECTIFS	MESURES	CODE	ACTIONS
1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	AC1 Améliorer la connaissance de la fréquentation sur les sites	AC1-1	Installer des systèmes de comptages de visiteurs des espaces naturels.
		AC1-2	Prendre en compte les résultats d'observatoires des fréquentations réalisés dans le cadre de l'OGS.
	GHE1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	GHE1	GHE1-1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation
	GHE2 Entretien des aménagements existants de maîtrise de la fréquentation	GHE2-1	Entretien des aménagements existants en régie
		GHE2-2	Améliorer les aménagements en fonction des connaissances sur la fréquentation
	GHE3 Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par la fréquentation	GHE3-1	Mettre en place la méthode la plus adaptée à la restauration des milieux
	SEN1 Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les bonnes pratiques et intensifier la surveillance des sites	SEN1-1	Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence
		SEN1-2	Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés
		SEN1-3	Développer des partenariats avec les autres services de police existantes pour centraliser les moyens
2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les HIC	GHE 4 Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE4	Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire
	GOUV1 Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site	GOUV1	Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site
3. Encadrer Les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2 Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques	AC2-1	Maintenir une veille sur les usages du sites
		AC2-2	Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité
	SEN2 Encadrer les événements et manifestations organisés sur le site	SEN2-1	Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaire d'évaluation d'incidence
		SEN2-2	Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluation d'incidence et informer sur la fragilité du site
		SEN2-3	Assurer une présence sur le terrain lors des événements

	GOUV2 Mettre en places des mesures contractuelles de structuration des usages	GOUV2-1	Maintenir et renouveler les conventions existantes et mettre en place de nouvelles conventions si nécessaire
		GOUV2-2	Mener une réflexion sur le principe de chartes
	SEN3 Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	SENS3	Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000
4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuses de l'environnement	SEN4 Veiller à une chasse respectueuse de la biodiversité	SEN4-1	Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement
	SEN5 Veiller à une pêche respectueuse de la biodiversité	SEN5-1	Veiller à une pêche de loisir respectueuse de l'environnement
		SEN5-2	Veiller à une pêche professionnelle respectueuse de l'environnement
5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	GHE5 Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	GHE5	Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets
	AC3 Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	AC3	Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques
6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6 Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés	GHE6-1	Mettre en place des fauches avec exportation
		GHE6-2	Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés
	GHE7 Maintenir les milieux ouverts	GHE7-1	Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture
		GHE7-2	Gérer les dépressions humides intradunaires
		GHE7-3	Gérer les autres milieux en voie de fermeture
		GHE7-4	Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage
		GHE7-5	Maintenir une mosaïque d'habitats
	GHE8 Mener une gestion sur les saules et les roselières	GHE8-1	Améliorer les connaissances sur la dynamique des saulaies et des roselières et de leur intérêt de conservation
GHE8-2		Maîtriser le développement des roselières et des saulaies	

7. Limiter l'expansion de l'enrésinement	AC4 Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement	AC4	Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement
	GHE9 Eviter l'expansion des pins	GHE9-1	Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins
		GHE9-2	Maitriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation
GHE10 Favoriser les boisements diversifiés	GHE10	Favoriser les boisements diversifiés	
8. Limiter les espèces exotiques envahissantes	AC5 Maintenir une veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes	AC5-1	Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes
		AC5-2	Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE
		AC5-3	Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les espèces exotique envahissantes
		AC5-4	Réaliser une cartographie des espèces végétales exotique envahissantes
	GHE11 Intervenir pour éradiquer ou maitriser des EEE	GHE11-1	Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives
		GHE11-2	Réguler voire éradiquer les espèces invasives animales
	SEN6 Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique aux EEE	SEN6-1	Sensibiliser les professionnels aux EEE
SEN6-2		Sensibiliser les particuliers aux EEE	
9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	GHE 12 Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés	GHE12-1	Limiter les apports exogènes
		GHE12-2	Appauvrir le milieu par la fauche
		GHE12-3	Mener des expérimentations pour appauvrir le milieu et le développement de la végétation
		GHE12-4	Limiter le développement de la Ravenelle
10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux HIC	AC6 Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides	AC6	Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides
	GHE13 Améliorer la circulation hydraulique des zones humides	GHE13-1	* Favoriser un bon fonctionnement du marais de l'Aber
		GHE13-2	Mener une réflexion sur les possibilités de gestion de Kerloc'h en accord avec les contraintes réglementaire
		GHE13-3	Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site
		GHE13-4	Maintenir l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de mercure
AC7 Suivre les informations sur la qualité de l'eau	AC7	Suivre les informations sur la qualité de l'eau	

11. Maintenir une bonne qualité des eaux	SEN7 Limiter les pollutions des eaux	SEN7-1	Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin
		SEN7-2	Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle
12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	AC8 Suivre la dynamique d'érosion	AC8-1	Suivre la dynamique d'érosion des dunes du site, notamment la flèche dunaire de l'Aber
		AC8-2	Suivre en lien avec le PNMI la dynamique d'érosion des grottes
	GHE14 Eviter l'érosion de certains secteurs	GHE14-1	Maitriser le ruissellement sur les secteurs dégradés
		GHE14-2	Maitriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés
		GHE14-3	Veiller au bon état des dunes littorales
13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris	AC9 Améliorer les connaissances sur les Chiroptères	AC9-1	Suivre les gîtes d'hivernage des Grands Rhinolophes
		AC9-2	Suivre les gîtes de reproduction des Grands Rhinolophes
		AC9-3	Améliorer les connaissances sur les autres Chiroptères
	GHE15 Maintenir et aménager les gîtes à Chiroptères	GHE15-1	Mettre à jour les connaissances sur les gîtes existants et des protection physiques existantes
		GHE15-2	Poursuivre la protection physique des gîtes et leur entretien
		GHE15-3	Continuer la prospection pour l'aménagement de nouveaux gîtes à Chiroptères
	GHE16 Préserver et améliorer les territoires de chasse et les couloirs de circulation	GHE16-1	Améliorer les territoires de chasse pour les Chiroptères
GHE16-2		Maintenir ou améliorer les conditions favorables aux abords des gîtes et dans les couloirs de circulation	
14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres	AC10-1	Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
		AC10-2	Mettre à jour de la cartographie des habitats terrestre et de l'état de conservation des habitats
		AC10-3	Mettre en place d'un suivi de placette à partir des placettes réalisées en 2000
		AC10-4	Mener une réflexion sur l'habitat 6510
	AC11 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins	AC11	Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins
	AC12 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire	AC12-1	Poursuivre le suivi du Liparis de Loesel et des orchidées patrimoniales
		AC12-2	Maintenir une veille sur le Trichomane remarquable
		AC12-3	Réaliser un inventaire de l'Oseille des rochers

	et les espèces à fort enjeu de conservation	AC12-4	Définir les espèces végétales patrimoniales non d'intérêt communautaire à suivre et adapter le protocole de suivi en fonction de l'enjeu de conservation	
	AC13 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces animales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur	AC13-1	Améliorer la connaissance sur les amphibiens et les reptiles	
		AC13-2	Assurer un suivi de la Loutre d'Europe	
		AC13-3	Améliorer la connaissance sur le Damier de la Succise et mettre en place un suivi de l'espèce	
		AC13-4	Améliorer les connaissances sur les invertébrés du site	
		AC13-5	Assurer un suivi du Phoque gris	
		AC13-6	Améliorer les connaissances sur les chiroptères	
	AC14 Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	AC14	Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	
15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public	GOUV3 Engager une réflexion pour étendre le périmètre Natura 2000	GOUV3-1	Engager une réflexion pour intégrer le secteur de l'étang du Fret dans le périmètre Natura 2000	
		GOUV3-2	Engager une réflexion pour intégrer les landes de Trésigneau au périmètre Natura 2000	
		GOUV3-3	Engager une réflexion pour intégrer le secteur des alignements de Lagatjar au périmètre Natura 2000	
		GOUV3-4	Identifier les territoires de chasse des chauves-souris intéressants et mener une réflexion sur leur possibilité d'intégration au périmètre Natura 2000.	
	GOUV4 Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts	GOUV4-1	Définir les parcelles intéressantes à acquérir et apparaître comme un interlocuteur local pour les propriétaires	
		GOUV4-2	Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts hors périmètre d'intervention du CDL et du CD29	
		GOUV4-3	S'assurer de la dépollution et définir la gestion future des parcelles acquises	
	GOUV5 Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	GOUV5	Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	
	16. Assurer une gestion concertée avec les différentes	GOUV6 Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques	GOUV6-1	Maintenir et renforcer les partenariats et travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires
			GOUV6-2	Mener des actions de gestion des milieux naturels en régie grâce au service espaces naturels communautaire

politiques de protection des espaces naturels	GOUV7 Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels	GOUV7	Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels
17. Assurer l' animation du site "presqu'île de Crozon"	GOUV8 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site « presqu'île de Crozon »	GOUV8-1	Réunir le Comité de pilotage
		GOUV8-2	Organiser les autres instances
		GOUV8-3	Mener une réflexion sur la mise en place d'un conseil scientifique pour appuyer les choix de gestion des milieux naturels
	GOUV9 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	GOUV9	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)
	GOUV10 Gérer la partie administrative du site Natura 2000	GOUV10	Gérer la partie administrative du site Natura 2000
18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels	SEN8 Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion	SEN8-1	Diffuser à travers les différents canaux de communication les informations sur la démarche
		SEN8-2	Communiquer pour améliorer la compréhension des actions de gestion
	SEN9 Participer et encourager les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels	SEN9-1	Mettre en place des partenariats avec les acteurs de l'éducation à l'environnement
		SEN9-2	Développer des outils et des supports de sensibilisation et de communication autour des espaces naturels
19. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site	SEN10 Associer les usagers à la gestion du site	SEN10-1	Associer les usagers à la gestion du site
		SEN10-2	Promouvoir la charte Natura 2000
	SEN11 Promouvoir les sciences participatives	SEN11-1	Concevoir la mise en œuvre d'outils partagés d'acquisition de connaissances
		SEN11-2	Diffuser les outils de sciences participatives déjà existants
		SEN11-3	Favoriser le développement d'un réseau de naturalistes locaux intégrant des bénévoles et les associations locales
	SEN12 Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion	SEN12-1	Associer les chasseurs à la gestion du site
		SEN12-2	Associer les agriculteurs à la gestion du site
	SEN13 Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire	SEN13	Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire

3.2. Synthèse des mesures

Tableau III : Synthèse des mesures par thèmes

Synthèse par thèmes		
Code	Mesures	Pages
Gestion des habitats et des espèces		
GHE1	Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	53
GHE2	Entretenir les aménagements existants de maîtrise de la fréquentation	55
GHE3	Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par la fréquentation	57
GHE4	Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire	62
GHE5	Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	82
GHE6	Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés	87
GHE7	Maintenir les milieux ouverts	89
GHE8	Mener une gestion sur les saules et les roselières	93
GHE9	Eviter l'expansion des pins	98
GHE10	Favoriser les boisements diversifiés	98
GHE11	Intervenir pour éradiquer ou maîtriser des espèces exotiques envahissantes	106
GHE12	Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés	111
GHE13	Améliorer la circulation hydraulique des zones humides	117
GHE14	Eviter l'érosion de certains secteurs	128
GHE15	Maintenir et aménager les gîtes à Chiroptères	135
GHE16	Préserver et améliorer les territoires de chasse et les couloirs de circulation	138
Acquisition de connaissances		
AC1	Améliorer la connaissance de la fréquentation	51
AC2	Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques	67
AC3	Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	84
AC4	Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement	96
AC5	Maintenir une veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes	103
AC6	Identifier les problématiques de circulation d'eau	115
AC7	Suivre les informations sur la qualité de l'eau	121
AC8	Suivre la dynamique d'érosion	126
AC9	Améliorer les connaissances sur les Chiroptères	132
AC10	Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres	141
AC11	Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins	144
AC12	Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et les espèces à fort enjeu de conservation	146
AC13	Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces animales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur	149
AC14	Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	153
Gouvernance		
GOUV1	Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site	64
GOUV2	Mettre en places des mesures contractuelles de structuration des usages	72
GOUV3	Engager une réflexion pour étendre le périmètre Natura 2000	156

GOUV4	Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts	159
GOUV5	Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	162
GOUV6	Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques	165
GOUV7	Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels	167
GOUV8	Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site « presqu'île de Crozon »	170
GOUV9	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	173
GOUV10	Gérer la partie administrative du site Natura 2000	175
Sensibilisation		
SEN1	Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les bonnes pratiques et intensifier la surveillance des sites	59
SEN2	Encadrer les évènements et manifestations organisés sur le site	69
SEN3	Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	74
SEN4	Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement	77
SEN5	Veiller à une pêche respectueuse de l'environnement	79
SEN6	Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique pour les espèces exotiques envahissantes	108
SEN7	Limiter les pollutions des eaux	123
SEN8	Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion	178
SEN9	Participer et encourager les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels	180
SEN10	Associer les usagers à la gestion du site	183
SEN11	Promouvoir les sciences participatives	185
SEN12	Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion	187
SEN13	Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire	189

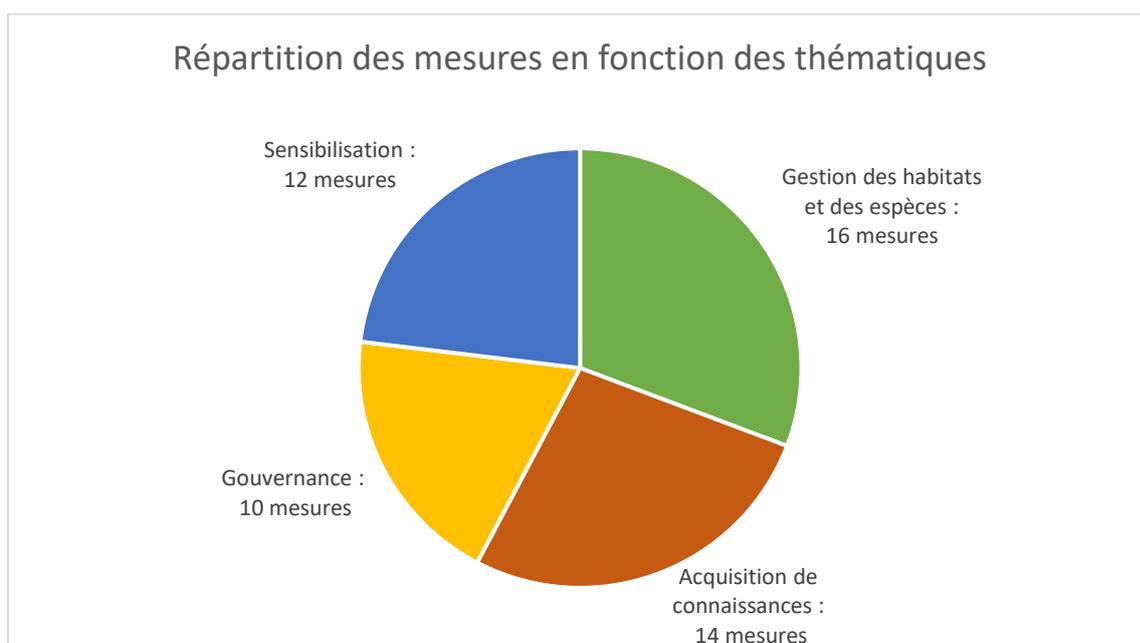


Figure 4 : Répartition des actions en fonction des thématiques

Objectif 1



Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire

Mesures

AC1 Améliorer la connaissance de la fréquentation sur les sites

GHE1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation

GHE2 Entretenir les aménagements existants de maîtrise de la fréquentation

GHE3 Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par la fréquentation

SEN1 Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les bonnes pratiques et intensifier la surveillance des sites

ENJEUX

Tous les enjeux

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

1. Limiter l'impact de la fréquentation
2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire
3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

La Presqu'île de Crozon accueille de nombreux visiteurs chaque année, qui se retrouvent sur les espaces naturels pour s'y promener et pour y pratiquer des activités de plein air. Cet engouement pour la nature exerce une pression croissante sur les écosystèmes. Une meilleure connaissance de la fréquentation et notamment des flux de visiteurs est nécessaire pour orienter les actions de préservation des espaces naturels.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose d'enrichir les connaissances sur la fréquentation touristique notamment sur les secteurs les plus fréquentés tels que les trois pointes de la Presqu'île de Crozon. Il envisagé de développer les connaissances concernant les chiffres et les habitudes de fréquentation sur les sites (parcours, sens de circulation, pics de fréquentation).

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur la fréquentation
- Connaître les effectifs pour mieux dimensionner les aménagements des sites.
- Caractériser les habitudes sur les sites

Résultats attendus :

- Bonne connaissance des fréquentations sur le site Natura 2000
- Quantification des évolutions à long-terme des flux de fréquentation
- Maintien des aménagements dimensionnés aux flux de visiteurs

Localisation :

L'ensemble du site est concerné par cette forte fréquentation, mais les trois pointes (Pen Hir, pointe des Espagnols et cap de la Chèvre), les plages et les sentiers côtiers accueillent le plus de visiteurs.

AC1 - 1		Installer des systèmes de comptages de visiteurs des espaces naturels		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Acquisition de matériel et prestation sur devis.		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	Prestataire de service		
	Indicateurs de mise en œuvre			
<p>Les connaissances sur la fréquentation du site sont encore très limitées et pourtant nécessaires dans le cadre de l'aménagement des sites. Il est donc proposé ici d'installer des systèmes de comptage sur différents points du site.</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de définir les points stratégiques de comptage. Il pourrait par exemple s'agir des trois pointes. Il sera également important de définir l'emplacement sur les sites pour comptabiliser un maximum de gens (randonneurs, visiteurs...).</p> <p>A noter : l'installation des systèmes de comptages de visiteurs rentrent dans les données nécessaires à la mise en place de l'opération grand site.</p>				
- Installation des éco-compteurs si l'action est programmée dans l'année				

AC1 - 2		Prendre en compte les résultats d'observatoires des fréquentations réalisés dans le cadre de l'Opération Grand Site		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	Département		
	Indicateurs de mise en œuvre			
<p>Dans le cadre de l'opération Grand Site dans laquelle la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime s'est engagée, un ensemble de données de fréquentation va pouvoir être recensées.</p> <p>Il est proposé ici de prendre en compte et de compiler ces nouvelles données (chiffres, observatoire). Ces connaissances pourront permettre de mieux répondre à la mission de protection et d'accueil sur les sites. Une meilleure compréhension des flux permettra également d'anticiper les moyens (aménagement, équipements) qui seront nécessaire à long terme.</p>				
- Centralisation des données si des nouvelles données sont recensées				

Indicateurs à long terme de la mesure

- Bilan annuel de la fréquentation des sites et des sentiers

Mesure
GHE1

Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation

Priorité
1

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Haut de plage, dunes
Dunes grise et dépressions arrière-dunaire
Pelouses, falaise et landes littorales
Chiroptères

OBJECTIFS ASSOCIÉS

1. Limiter l'impact de la fréquentation
2. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire
12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les espaces naturels sont aujourd'hui relativement bien aménagés en ce qui concerne la fréquentation. Cependant, sur certains secteurs, des travaux de canalisation restent encore à prévoir. Les sentiers peu lisibles favorisent la dispersion des promeneurs et on obtient un réseau multiple de cheminements. Cela impacte les habitats d'intérêt communautaire et risque de dénuder les sols.

Descriptif de la mesure :

Il est proposé dans cette mesure de poursuivre l'équipement des sites en dispositif de canalisation de la fréquentation pour les sites non aménagés et de compléter et corriger les dispositifs déjà existants. Il s'agit principalement de limiter la surface de dégradation en cantonnant les visiteurs à certaines zones choisies par le gestionnaire.

Objectifs de la mesure :

- Limiter au maximum l'impact de la fréquentation sur les habitats d'intérêt communautaire
- Limiter les phénomènes d'érosion et de ravinement des sols
- Aider à la reconstitution du couvert végétal

Résultats attendus :

- Fermeture de sentiers en doublons et maîtrise de l'élargissement des chemins
- Meilleure maîtrise des phénomènes d'érosion sur les secteurs les plus fragiles
- Installation d'aménagements pour la maîtrise de la fréquentation

Localisation :

L'ensemble du site est concerné par cette forte fréquentation, mais les pointes, les dunes et les sentiers côtiers accueillent le plus de visiteurs.

Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail : SEN
<p>Cette mesure préconise l'aménagement des sites pour répondre à la fréquentation, et donc à long-terme à la dégradation des habitats d'intérêt communautaire lié au piétinement répété.</p> <p>Dans un premier temps, il est préconisé d'identifier les secteurs qui nécessiteront des aménagements.</p> <p>L'évaluation a d'ores et déjà permis de définir un certain nombre de secteurs qui nécessiteront des aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de l'Île vierge, - l'Aber : aménagement au niveau des stationnement et des accès à la plage (en cours) - Pointe du Toulinguet : canalisation de la fréquentation entre le parking et la falaise, - Lostmarc'h : secteur du Menhir, - La Palue : accès plage. <p>Les cheminements à conserver et ceux à fermer pourront être définis en fonction des habitudes d'utilisation des sites (Mesure AC1), de la fragilité, du relief et des zones de nidification par exemple. Une étude des sites est préconisée.</p> <p>Plusieurs techniques de mises en défens pourront être envisagées pour canaliser la fréquentation. Ces méthodes pourront dépendre des habitats à préserver, de la fréquentation et des objectifs attendus.</p> <p>Les systèmes bas (monofils) permettent une canalisation efficace en s'intégrant au paysage mais peuvent être facilement traversés. Ils sont préconisés sur les secteurs de landes et les hauts de falaises.</p> <p>Les systèmes haut (bifils) seront à favoriser pour les secteurs de dunes et les milieux particulièrement sensibles et interdits (sites fermés).</p> <p>La canalisation pourra être complétée par des aménagements pour le confort de marche : passerelles, platelages, escaliers.</p> <p>Les flux de visiteurs peuvent orienter à l'aide d'autres méthodes d'orientation (fléchage adéquat) ou de dissuasion (camouflages de sentiers).</p> <p>Des panneaux informatifs sur la restauration en cours et les bonnes pratiques pourront être intégrés aux aménagements.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Régie espaces naturels CDL Communes CD29 ONF
	Indicateurs de mise en œuvre	

Indicateurs à long terme de la mesure

- Pourcentage de site aménagés

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Haut de plage, dunes
Dunes grise et dépressions arrière-dunaire
Pelouses, falaise et landes littorales
Chiroptères

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

1. Limiter l'impact de la fréquentation
2. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire
12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

Le site est aujourd'hui relativement bien aménagé en ce qui concerne la fréquentation : passerelles, escaliers, fils, platelage, à cela s'ajoute toute la signalétique du site. Au cours du temps, les aménagements ont tendance à se dégrader (intempéries, dégradations volontaires, usures, vandalisme), et un entretien régulier est nécessaire.

Descriptif de la mesure :

Il est proposé dans cette mesure de maintenir une veille sur l'entretien des aménagements déjà existants. En fonction de l'état de conservation, les aménagements nécessiteront des réparations ou des améliorations.

Objectifs de la mesure :

- Maintenir des aménagements en bon état sur les sites
- Améliorer la gestion de la fréquentation
- Garantir la sécurité des sites

Résultats attendus :

- Aménagements en bon état de conservation

Localisation :

L'ensemble du site est concerné par des aménagements, mais les secteurs accueillant le plus de public nécessitent une veille particulière.

GHE2 - 1		Entretien des aménagements existants en régie		Priorité 1
Description de l'action Plusieurs aménagements anciens sont aujourd'hui dans un état dégradé ou ont disparus. Il est donc envisagé dans cette mesure d'entretenir ou de remettre à neuf les aménagements existants. Les aménagements pourront être remis à neuf par les agents techniques du service espaces naturels communautaire. La planification de l'entretien pourra s'appuyer sur la base de données de cartographie des aménagements et de leur état de conservation en cours de réalisation. Les suivis réguliers sur le terrain sont également préconisés. Une attention particulière pourra être portée sur les aménagements en bois (dégradation rapide des pieds de mobilier) et sur les aménagements des gîtes à chauves-souris (grilles).	Coûts prévus	Temps de travail : SEN		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	CDL Régie Esp. Nat.		
	Indicateurs de mise en œuvre			
- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition annuel des besoins).				

GHE2 - 2		Améliorer les aménagements en fonction des connaissances de la fréquentation		Priorité 1
Description de l'action Il est envisagé ici de faire évoluer, si nécessaire, les aménagements mis en place. En effet, les habitudes et les fréquentations varient au cours du temps, pour garantir la protection des espaces naturels, il est donc nécessaire de s'adapter au cours du temps aux hausses de fréquentation et aux évolutions de usages. Les améliorations (choix d'aménagements, dimensions) pourront s'appuyer sur les nouvelles connaissances de la fréquentation développées dans la mesure AC1.	Coûts prévus	Temps de travail : SEN		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	Régie Esp. Nat. Opération Grand Site		
	Indicateurs de mise en œuvre			
- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition annuel des besoins).				

Indicateurs à long terme de la mesure

- Pourcentage d'aménagement en bon, moyen et mauvais états de conservation

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Haut de plage, dunes
Dunes grise et dépressions arrière-dunaire
Pelouses, falaise et landes littorales
Chiroptères

OBJECTIFS ASSOCIÉS

1. Limiter l'impact de la fréquentation
2. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire
12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Le piétinement est un facteur de pression important pour les espaces naturels. Le piétinement répété et excessif a tendance à détruire le couvert végétal et provoque une mise à nu du sol sujet alors aux phénomènes d'érosion. Ces dégradations justifient donc la mise en place d'opérations de restauration.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de programmer des actions de restauration pour permettre le retour de la végétation sur les espaces dégradés par une fréquentation répétée. Il existe plusieurs méthodes de restauration en fonction des habitats et de leur état de dégradation.

Objectifs de la mesure :

- Restaurer la végétation sur les zones détériorées,
- Intervenir pour aider à une régénération de la végétation

Résultats attendus :

- Retour de la végétation sur les secteurs les plus dégradés
- Gain de surface d'habitat d'intérêt communautaire en bon état de conservation

Localisation :

L'ensemble du site est concerné par des secteurs de végétation dégradée, mais les secteurs accueillant le plus de public nécessite une veille particulière.

Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>Il est proposé ici de définir la méthode la plus adaptée afin de restaurer les secteurs dégradés par la fréquentation.</p> <p>En effet, les dégradations sont variables en fonction des secteurs : stade avancé d'érosion, mise à nu du sol.</p> <p>Pour les secteurs les plus dégradés, et lorsque que la régénération naturelle est difficile, il est proposé de mettre en place des actions de génie écologie.</p> <p>Ces actions auront pour but d'accélérer la restauration de la végétation, d'enrayer les processus d'érosion et de rétablir les propriétés du sol.</p> <p>Plusieurs méthodes sont envisageables et pourront être expérimentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose de filet biodégradable pour le maintien de la matière organique et de l'eau et pour faciliter la germination, - le transfert de mottes, de litière ou de sol, - le semis de graines, - la décompaction du sol ou la scarification. <p>La restauration active n'est pas nécessaire sur tous les secteurs dégradés par le piétinement. Le couvert végétal possède des capacités de résilience et le simple fait d'empêcher le piétinement, permet à la végétation de se régénérer.</p> <p>Il est donc proposé de faire le choix d'une restauration passive, basée sur la recolonisation spontanée et naturelle de la végétation sur certains secteurs du site.</p> <p>Le choix de ce type de restauration doit se faire lorsque les forces de dégradations sont réduites et que les milieux montrent une capacité de résilience. Les experts pourront aider à la détermination des secteurs avec un potentiel de recolonisation.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Régie Esp. Nat. CDL, UBO, CBNB, CD29
	Indicateurs de mise en œuvre	
	<p>- Pourcentage de réalisation des actions de restauration prévues</p>	

Indicateurs à long terme de la mesure

- Cartographie d'habitats et de l'état de conservation

Mesure
SEN1

**Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les
bonnes pratiques et intensifier la surveillance du site**

Priorité
1

ENJEUX

Ensemble des habitats et des espèces

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

1. Limiter l'impact de la fréquentation
2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire
3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La protection et la gestion des habitats et des espèces passent par une éducation au respect de l'environnement. Si les usagers comprennent la réglementation et les bonnes pratiques, ils seront plus à même de l'accepter et de les respecter.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques et au-delà de faire respecter la réglementation sur le site Natura 2000.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance sur les bonnes pratiques en espaces naturels,
- Faire diminuer les incivilités dans les espaces naturels
- Optimiser et renforcer la surveillance sur les sites

Résultats attendus :

- Respect des bonnes pratiques de la part des usagers,
- Diminution des incivilités,
- Meilleure information des publics aux enjeux de préservation des milieux naturels

Localisation :

L'ensemble du site est concerné par la fréquentation des visiteurs. Certains sites sont toutefois plus vulnérables, plus fréquentés et plus sujets à des incivilités que d'autres.

SEN1 - 1		Développer les moyens de surveillance pendant les périodes d'affluence		Priorité 1
Description de l'action		Coûts prévus	Temps de travail.	
	<p>La présence d'agents sur le terrain est un moyen efficace pour faire respecter la réglementation ou pour encourager les usagers à respecter les aménagements.</p> <p>Cette surveillance peut se faire par l'ensemble des agents du service Espaces Naturels communautaire, notamment par les agents assermentés qui peuvent verbaliser en cas d'infractions.</p> <p>Lors des fortes fréquentations estivales et les jours de grandes manifestations, la présence peut être renforcée.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
		CCPCAM	Gardes Personnel de la RNR CDL	
		Indicateurs de mise en œuvre		
			- Pourcentage de réalisation du nombre de journée de surveillance prévues (définition du nombre de journée)	

SEN1 - 2		Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés		Priorité 1
Description de l'action		Coûts prévus	Temps de travail.	
	<p>La réglementation mise en place sur les sites et les bonnes pratiques ont pour objectif de concilier les activités avec la protection des habitats et des espèces.</p> <p>Cette réglementation et l'ensemble des bonnes pratiques doivent être identifiées par les usagers et un message commun doit être transmis à l'échelle du site. Plusieurs canaux de communication peuvent être utilisés dans ce cadre : présence sur le terrain, documents de communication et site internet, affichage de la réglementation en vigueur sur les sites et panneaux de sensibilisation.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
		CCPCAM	Régie Esp. Nat. Gardes Personnel de la RNR	
		Indicateurs de mise en œuvre		
			- Pourcentage de réalisation du nombre de journée de surveillance et d'action de communication prévues	

SEN1 - 3		Développer des partenariats avec les autres services de police existantes pour centraliser les moyens		Priorité 1
Description de l'action		Coûts prévus	Temps de travail.	
	<p>Plusieurs services de police peuvent intervenir sur le site Natura 2000. Pour mobiliser un maximum de moyens et conserver une politique de police cohérente. Il est conseillé de mener des actions conjointes entre les différents services et de coordonner et centraliser les actions. Des rencontres avec les autres services de police pourront être organisées.</p> <p>Le territoire est vaste et la centralisation des moyens préconisés pour Les actions des gardes du littoral pourront être appuyées par les officiers de police judiciaire, de gendarmerie et la Police municipale. Le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin peut apporter son appui sur la partie marine.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
		CCPCAM	Police municipale, Officier de police judiciaire, Gendarmerie, OFB	
		Indicateurs de mise en œuvre		
			- Réalisation d'actions communes (Oui / Non)	

Indicateurs à long terme de la mesure

- Questionnaire réalisé auprès des acteurs du territoire sur l'évolution des usages

Objectif 2



Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire

Mesures

GHE4 Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire

GOUV1 Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche

Grand Site de France

ENJEUX

Hauts de plage, dunes
Dunes grises
Pelouses, falaises et landes littorales

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire
1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire
12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

La forte fréquentation des sites présentant un attrait touristique a conduit à l'aménagement de zones de stationnement destinées à accueillir l'important flux de véhicules. Des aires de stationnement ont été aménagées ou se sont créées par habitude au sein d'habitats d'intérêt communautaire. Quelques améliorations se sont faites de manière sporadique depuis le premier document d'objectifs mais les aires sont souvent saturées, mal organisées parfois mal placées et induisent des stationnements sauvages.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose d'améliorer l'offre de stationnement, et principalement de supprimer les aires qui existent au sein des habitats protégés.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer l'offre de stationnement en proposant des stationnements en dehors des habitats d'intérêt communautaire
- Limiter les stationnements sauvages et les problèmes de sécurité des sites

Résultats attendus :

- Fermeture des stationnements au sein des habitats d'intérêt communautaire

Localisation :

La problématique des stationnements concerne principalement la frange littorale du site. Les sites principalement concernés sont : la pointe de Pen Hir, le Veryac'h, les dunes de la Palue, les dunes de Goulien, les dunes de Kersiguenou, le secteur de Kerloc'h, Trez Bihan à Telgruc.

GHE-4	Supprimer stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire		Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Il est envisagé ici de supprimer les aires de stationnement présentes au sein des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Pour répondre à cette mesure, il sera nécessaire de trouver des alternatives aux stationnements existants prenant en compte : la tranquillité des riverains, l'éloignement de la plage, les contraintes réglementaires du site. Un travail de concertation des différents usagers est préconisé.</p> <p>Dans le cadre de l'Opération Grand Site, il conviendra de travailler en lien avec les communes et avec des experts (architectes, paysagistes, services de l'Etat, propriétaires).</p> <p>La suppression ou l'amélioration des aménagements requièrent une recherche importante concernant le foncier afin d'acquérir les parcelles nécessaires à l'aménagement.</p> <p>L'objectif final serait de réduire au maximum la fréquentation des véhicules en bordure littorale, et de créer de nouvelles aires de stationnement plus éloignées des habitats d'intérêt communautaire et d'inciter les déplacements alternatifs.</p> <p>Dans cette mesure, il est important de prendre en compte la présence des fourgons aménagés et des camping-cars (aire de retournement adaptée, gabarit des places de stationnement).</p> <p>La problématique des stationnements rentre dans le cadre de l'Opération grand Site dans laquelle la communauté de communes à fait le choix de s'engager. Les deux démarches ayant des objectifs communs, elles pourront être complémentaires.</p>	Coûts prévus	A définir en fonction des projets d'aménagement.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes Département CDL, OGS	
	Indicateurs de mise en œuvre		
<p>- Pourcentage de sites améliorés (définition des stationnements concernés, actions d'amélioration)</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure

- Pourcentage de stationnement problématiques éliminés

ENJEUX

Hauts de plage, dunes
Dunes grises
Pelouses, falaises et landes littorales

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les habitats d'intérêt communautaire

16. Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime a décidé de s'engager dans une démarche Opération Grand Site. Dans le cadre de cette démarche et pour obtenir la labélisation, des actions seront menées sur le site visant à assurer la préservation du patrimoine naturel et mieux accueillir le public sur le site.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de participer aux réflexions menées dans le cadre de la démarche Grand Site. La démarche s'étend au-delà de la protection des habitats d'intérêt communautaire, mais la structuration des flux permettrait de limiter l'impact sur les milieux naturels.

Objectifs de la mesure :

- Veiller à un aménagement des sites respectant les objectifs de Natura 2000
- Participé à la réflexion à l'échelle du territoire pour une meilleure organisation des flux

Résultats attendus :

- Fermeture des stationnements au sein des habitats d'intérêt communautaire
- Meilleure gestion des flux de visiteurs sur les espaces naturels

Localisation :

Le secteur principalement concerné par la forte fréquentation correspond au littoral inclus dans le site classé (« les trois pointes ») mais le périmètre du Grand Site reste encore à définir.

GOUV1	Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Plusieurs réflexions menées dans le cadre de l'opération Grand Site seront intéressantes pour la démarche Natura 2000. En effet, l'Opération Grand Site est un outil qui va permettre d'avoir une réelle vision globale à l'échelle du territoire, prenant en compte les reports de fréquentation et la problématique des camping-cars par exemple.</p> <p>La démarche s'attache notamment à réduire les nuisances liées à la voiture, et aux aménagements qu'elle suppose, dans les espaces naturels. Des réflexions sur les problématiques des incivilités et des toilettes dans les milieux naturels, des aménagements de site seront également menées dans le cadre de la démarche.</p> <p>Il est proposé ici de prendre part aux réflexions qui seront menées dans ce cadre (groupe de travail, comité de pilotage...).</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes, DREAL, Région, Département	
	Indicateurs de mise en œuvre		
<p>- Taux de participation de l'opérateur au Comité de pilotage OGS et aux groupes de travail</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure
<p>- Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans des réflexions</p>

Objectif 3



Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Mesures

AC2 Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques

SEN2 Encadrer les évènements et manifestations organisés sur le site

GOUV2 Mettre en place des mesures contractuelles de structuration des usages

SEN3 Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La Presqu'île de Crozon regroupe de nombreuses activités de plein air se déroulant dans les espaces naturels. L'intensification et la diversification de ces activités en font une problématique au centre des politiques de gestion des espaces naturels.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure prévoit de mettre en place des systèmes de veille sur les activités de plein air notamment sur les nouvelles activités, les nouvelles structures et les nouveaux usages.

Objectifs de la mesure :

- Connaître les usages sur les différents secteurs du site Natura 2000
- Connaître les impacts des activités de loisirs sur le site Natura 2000
- Avoir des données scientifiques quant aux impacts des activités
- Anticiper les éventuelles menaces

Résultats attendus :

- Recensement des données scientifiques sur les usages et leurs impacts
- Contact régulier avec les fédérations et les structures organisatrices

Localisation :

Les activités de loisirs concernent pratiquement tout le site Natura 2000. Pour donner quelques exemple : en surf, les pratiquants se regroupent principalement dans l'Anse de Dinan, sur les spots de La Palue, Losmarc'h, Pen Had et Porz Naye. L'escalade se pratique principalement à Pen Hir, et la randonnée est répartie sur l'ensemble du site.

Mesures AC2-1	Maintenir une veille sur les usages du site		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>De nouvelles pratiques sportives se développent chaque année, notamment liées à l'apparition de pratiques innovantes. Ces nouvelles pratiques conduisent à de nouvelles formes d'occupation de l'espace.</p> <p>Il est proposé ici de maintenir une veille sur le développement de ces nouvelles activités. L'évolution du nombre de pratiquants sera une problématique à prendre en compte, pour réfléchir à l'encadrement des pratiques sportives.</p> <p>Cette veille pourra être maintenue en lien avec les clubs locaux, les fédérations et les écoles. Il est conseillé de pérenniser les échanges d'information avec les structures professionnelles.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Clubs locaux Fédérations, CD29	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Contact régulier avec les clubs locaux (définir la récurrence)		

Mesures AC2-2	Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Avec l'apparition de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de dégradations peuvent apparaître sur les espaces naturels. Il conviendra d'améliorer la connaissance sur les activités existantes et de leurs impacts.</p> <p>Les impacts réels des activités de loisirs sont parfois mal connus, une meilleure connaissance pourrait permettre un meilleur encadrement afin d'en limiter les impacts.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Clubs locaux /CD29 Loueur de matériels Fédération	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Consacrer un temps annuellement à la problématique pour centraliser les données		

Indicateurs à long terme de la mesure

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

Les manifestations sportives et les tournages de film organisés par une structure privée ou publique, regroupent des participants, des spectateurs et imposent des points de rassemblement.

Descriptif de la mesure :

Dans le cas des manifestations sportives ou tournages de film, plusieurs démarches administratives doivent être réalisées par les organisateurs pour respecter les obligations en matière de propriété, de sécurité et d'environnement. Il s'agit ici d'apparaître comme un interlocuteur et d'accompagner les porteurs de projets.

Objectifs de la mesure :

- Permettre une organisation des événements respectueuse de l'environnement

Résultats attendus :

- Mise à jour de la réglementation sur l'organisation d'évènement en espaces naturels
- Pas d'organisation d'évènements passant au travers des évaluations d'incidences

Localisation :

Les manifestations sportives, tournage de film autres évènement concernent pratiquement tout le site Natura 2000, pour autant, la plupart des évènements se déroule sur les chemins prévus à la circulation des piétons ou des vélos.

Mesure SEN2-1	Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidences		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Le dispositif d'évaluation d'incidence permet de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Certaines activités ou évènements sont soumis à ces évaluations (liste référentielle des activités soumises à évaluation d'incidence). Le formulaire d'évaluation d'incidence type est présenté en annexe 8.</p> <p>Le rôle de la structure animatrice du site est de se tenir informée sur les procédures nécessaires (formulaire mis à jour, liste locales et nationale des activités soumises à évaluation, contenu de l'évaluation, instruction des dossiers).</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Préfecture DREAL, DDTM	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Consacrer un temps annuellement à la problématique		

Mesure SEN2-2	Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidence et informer sur la fragilité des sites		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Cette action propose d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets (organismes d'évènement) dans leurs démarches administratives. L'opérateur pourra également accompagner l'organisateur en mettant à disposition les données nécessaires (enjeux, périodes sensibles), en anticipant sur les impacts des manifestations, en précisant les parcours et les vigilances à avoir.</p> <p>L'opérateur pourra également accompagner l'organisateur au sujet des pièces à fournir.</p> <p>Cette action nécessite de s'informer des projets en cours (communication, réseaux sociaux). Il pourrait être intéressant de créer une base de données référençant les porteurs de projets et le type d'évènements.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Organismes d'évènements	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Réponse à chaque demande par les porteurs de projets		

Mesure SEN2-3	Assurer une présence sur le terrain lors des évènements		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Pendant le déroulement de la manifestation, il est envisagé que l'opérateur soit présent. Cette présence, permettra, d'une part, de sensibiliser les organisateurs et des participants le jour j, et d'autre part, de veiller au respect des recommandations émises.</p> <p>Les évènements et manifestations peuvent être des occasions pour sensibiliser les usagers aux sites naturels.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Organisateurs d'évènements	
	Indicateurs de mise en œuvre		- Pourcentage de présence par rapport au nombre de manifestations

Indicateurs à long terme de la mesure

Nombre et type d'incidents relevés sur la période (balisage non nettoyé, pollution, dégradations liées aux usages, manifestations non déclarée...)

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS ASSOCIES

3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

La structuration des activités de loisirs, des tournages peut prendre différentes formes. Elles peuvent notamment passer par des formes de contractualisation. Parmi elles, les conventions d'usages, d'occupation de terrains et les chartes existent.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des outils pour faciliter l'encadrement des usages du site. Ces mesures permettent de clarifier les interdictions et les recommandations auprès des acteurs locaux afin d'éviter les pratiques sauvages. Ces mesures permettent donc de placer un cadre à certains usages du site.

Objectifs de la mesure :

- Structurer les usages par des outils conventionnels et de contractualisation
- Eviter les pratiques sauvages dégradant les espaces naturels

Résultats attendus :

- Mise en place de conventions d'usages et d'occupation de terrains avec les acteurs locaux
- Mise en place de chartes pour faciliter l'organisation d'évènement respectueux de l'environnement

Localisation :

Les pratiques concernent pratiquement tout le site Natura 2000. Les conventions d'usage et d'occupation de terrains concernent les propriétés du CDL.

Mesure GOUV2-1	Maintenir et renouveler les conventions existantes et mettre en place de nouvelles conventions si nécessaire	Priorité 3
Description de l'action En tant qu'utilisateur des sites, les associations et les sociétés privées peuvent signer des conventions d'occupation temporaire pour la pratique d'une activité particulière. Ces conventions ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les sites naturels peuvent être utilisés. - Conventions d'usage : Il existe aujourd'hui plusieurs conventions d'usage notamment avec les sociétés de chasse et l'association de pêche. Il conviendra de renouveler ces conventions une fois leur durée expirée. - Convention d'occupation temporaire Plus ponctuellement, des conventions sont signées lors de manifestations ou de tournages. Le Conservatoire du littoral, propriétaire des sites, a la charge de ces conventions.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM CDL	Clubs locaux Conservatoire du littoral
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Bilan annuel des conventions avec le Conservatoire du littoral	

Mesure GOUV2-2	Mener une réflexion sur le principe de chartes	Priorité 3
Description de l'action Les chartes sont des documents contractuels qui peuvent s'adresser aux clubs locaux et aux structures proposant des activités de loisirs encadrées. La signature de la charte permet, au-delà de la réglementation en vigueur, d'engager le signataire à adopter des pratiques respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La rédaction de chartes favoriserait les bonnes pratiques. Le PNMI a mis en place une charte (Charte des guides partenaires) qui vaut charte natura 2000 et dont de nombreuses structures signataires se trouvent dans le périmètre Natura 2000. Les chartes peuvent également être mises en place avec les propriétaires privées et pourrait permettre un volet « gestion » sur ces parcelles.	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Clubs locaux Propriétaires
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Action réalisée (oui/non) en fonction du programme annuel (réflexion, diffusion)	

Indicateurs à long terme de la mesure

ENJEUX

Tous les enjeux

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

3. Encadrer les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire
18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels
19. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

L'engouement pour les activités de plein air a pour conséquence la création de structures spécialisées (clubs locaux, écoles, professionnels indépendants). Ces structures, si elles sont bien informées, permettent un encadrement des pratiquants en structurant leurs membres et en diffusant les bonnes pratiques.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de structurer les usages par la prise de conscience chez les professionnels tels que les loueurs de matériels, les écoles de voile ou de surf qui font ensuite transiter l'information vers leur clientèle.

Objectifs de la mesure :

- Sensibiliser les professionnels aux impacts sur les espaces naturels liés aux usages
- Renforcer les liens avec les professionnels sur le site
- Identifier les relais locaux pouvant participer à la diffusion des bonnes pratiques
- Structurer les usages en partenariat avec les professionnels
- Eviter les pratiques sauvages impactant les espaces naturels

Résultats attendus :

- Bonne sensibilisation des professionnels

Localisation :

Les pratiques concernent pratiquement tout le site Natura 2000.

Mesure SEN3	Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Il est envisagé dans cette mesure de travailler avec les professionnels pour mieux structurer les usages sur le site. En effet, les professionnels peuvent être une porte d'entrée pour un grand nombre d'utilisateurs, notamment extérieurs au territoire, et donc moins sensibilisés.</p> <p>Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des professionnels afin de diffuser les bonnes pratiques auprès de leur clientèle, - diffusion auprès des professionnels de documents de sensibilisation, - travail conjoint sur la définition de zone de sensibilité et de période de sensibilité - accompagnement des professionnels dans la création de supports de sensibilisation. <p>L'opérateur Natura 2000 pourra accompagner les professionnels, notamment les fédérations, lors de la rédaction de documents d'information sur les pratiques (topo-guide).</p> <p>Il peut être envisagé de créer des groupes de travail thématique avec les professionnels : sport de pleine nature par exemple.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Club local, fédération Professionnels indépendants	
	Indicateurs de mise en œuvre		- Actions réalisées (oui / non) en fonction du programme annuel.

Indicateurs à long terme de la mesure

Pourcentage de professionnels sensibilisés (Questionnaire auprès des professionnels)

Objectif 4



Veiller à une chasse et une pêche respectueuses de l'environnement

Mesures

SEN4 Veiller à une chasse respectueuse de la biodiversité

SEN5 Veiller à une pêche respectueuse de la biodiversité

ENJEUX

Zones humides
Faune sauvage
Dunes grises
Landes humides

OBJECTIFS
ASSOCIES

4. Veiller à une pêche et une chasse respectueuses de l'environnement
3. Encadrer les pratiques de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La chasse est une activités pratiquée sur la Presqu'île de Crozon. Si elle est pratiquée de manière non respectueuses des milieux naturels, cette pratique peut avoir un impact sur la faune et les habitats. Ces impacts peuvent être maintenus à un niveau raisonnable si les pratiques sont encadrées.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mener des actions pour limiter l'impact de ces pratiques sur le site.

Objectifs de la mesure :

- Limiter l'impact de la chasse sur le site
- Mener des actions, avec les chasseurs locaux, d'entretien et de restauration des milieux naturels

Résultats attendus :

- Pratique de la chasse respectueuse de l'environnement

Localisation :

La chasse se pratique sur l'ensemble des communes mais tous les terrains ne sont pas ouverts à la chasse. Les zones exclues sont notamment aux abords des sites militaires et sur les zones classées « réserve de chasse et de faune sauvage », les sites fréquentés par le public, les espaces naturels sensibles du Département, les espaces entre le sentier littoral et la mer.

Mesure
SEN4 - 1

Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement

Priorité
3

Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.
<p>Il existe aujourd'hui, des conventions entre le Conservatoire du littoral, les chasseurs et la CCPCAM pour encadrer la pratique de la chasse sur les terrains du Conservatoire du Littoral. Ces conventions permettent de définir les zones de chasses, les jours et les interdictions éventuelles.</p> <p>Il proposé de maintenir ces dispositifs conventionnels en lien avec le Conservatoire du littoral.</p> <p>Il est proposé également de renforcer le lien avec les pratiquants locaux afin d'échanger sur les bonnes pratiques. Les sociétés de chasse sont souvent équipées de matériel agricole et volontaires pour participer à la gestion d'habitats d'intérêt communautaire.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre	
		- Action réalisée si programmée : rencontre tous les deux ans avec les chasseurs.

Indicateurs à long terme de la mesure

--

ENJEUX

Estran, partie marine

OBJECTIFS
ASSOCIES

4. Veiller à une pêche et une chasse respectueuses de l'environnement
3. Encadrer les pratiques de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La pêche est une activité pratiquée sur la Presqu'île de Crozon. La pratique regroupe la pêche à pied et la pêche en mer, pratiquées aussi bien en loisir que de manière professionnelle.

Si elles sont pratiquées de manière non respectueuses des milieux naturels, ces pratiques peuvent avoir un impact sur la faune et les habitats. Ces impacts peuvent être maintenus à un niveau raisonnable si les pratiques sont encadrées.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mener des actions pour limiter l'impact de ces pratiques sur le site.

Objectifs de la mesure :

- Limiter l'impact de la pêche sur le site
- Mener des actions, avec les pêcheurs locaux, d'entretien et de restauration des milieux naturels

Résultats attendus :

- Pratique de la pêche respectueuse de l'environnement

Localisation :

La pêche à pied se pratique sur les estrans sableux du site et la pêche en eaux douces est pratiquée sur la rivière de l'Aber et l'étang de Kerloc'h.

La pêche en mer se pratique sur l'ensemble de la baie de Douarnenez. Ce type de pêche s'opère principalement en dehors du site Natura 2000.

Mesure SEN5 - 1	Veiller à une pêche de loisir respectueuse de l'environnement		Priorité 3
Description de l'action Il existe deux types de pêche de loisirs sur le site Natura 2000 dont les impacts sont différents (cf. Tome I : Usages : la pêche sur le littoral et la pêche en eau douce). <u>Pêche sur le littoral</u> : Les LIFE MarHa et Pêche à pied sont des programmes qui permettent l'encadrement de la pratique de la pêche à pied. Dans le cadre de Natura 2000, il pourra s'agir de suivre l'évolution de ces programmes et de participer aux actions de sensibilisations mises en place sur le territoire : sensibilisation à la faune (hermelles, coquillages...) et aux pratiques de pêche. Des actions de police lors des grandes marées peuvent être mises en place. <u>Pêche en eau douce</u> : sur l'étang de Kerloc'h, il existe une convention entre la CCPCAM, le Conservatoire du littoral et l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques). Il est proposé ici de maintenir le lien avec l'association.	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	AAPPMA	
	Indicateurs de mise en œuvre		
			- Action réalisée si programmée : rencontre tous les trois ans avec les pêcheurs.

Mesure SEN5 - 2	Veiller à une pêche professionnel respectueuse de l'environnement		Priorité 3
Description de l'action La pêche à pied professionnelle peut engendrer des risques sur les habitats naturels et sur les espèces d'intérêt communautaire. En presqu'île de Crozon, ces risques s'appliquent à la drague manuelle, à la pêche à pied d'animaux enfouis ainsi que la pêche à pied d'animaux posés. *** <i>Suite au diagnostics réalisé dans le cadre de l'analyse risque-pêche, le PNMI travaille actuellement sur des propositions d'actions qui pourront être incluses une fois finalisées.</i> ***	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM		
	Indicateurs de mise en œuvre		
			- Action réalisée si programmée

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 5



Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels

Mesures

GHE5 Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets

AC3 Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques

Mesure
GHE5

Réduire l'impact des pollutions anthropiques en nettoyant manuellement les macrodéchets

Priorité
2

ENJEUX

Hauts de plage, dunes
Estran, partie marine
Prés salés, marais littoraux

OBJECTIFS
ASSOCIES

5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les hauts de plages et les marais littoraux sont des zones d'accumulation de déchets, souvent plastiques, apportés au gré des vagues, de la houle ou des tempêtes. Les lisses de mer sur les hauts de plages contiennent des débris naturels et accueillent plusieurs cortèges d'espèces : puces de mer, Gravelots...

Descriptif de la mesure :

Afin de préserver certains milieux naturels de l'accumulation de déchets, il est important de poursuivre et de privilégier des nettoyages manuels sur l'ensemble des plages et des marais du site.

Objectifs de la mesure :

- Nettoyer les sites des déchets d'origine terrestres ou maritimes
- Proscrire le nettoyage mécanique des plages

Résultats attendus :

- Propreté des plages et des marais
- Lisse de mer en bon état de conservation
- Végétation des hauts de plage en bon état de conservation

Localisation :

Les hauts de plage et les marais littoraux sont les zones concernées par l'accumulation de déchets.

Mesure GHE5	Réduire l'impact des pollutions anthropiques en nettoyant manuellement les macrodéchets		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Le maintien de la propreté des sites et le bon état de conservation de la laisse de mer peuvent être assurés par différentes techniques qu'il est proposé de mettre en place.</p> <p>- Mise en œuvre d'opération de nettoyages manuels en lien avec les acteurs du territoire (associations locales, particuliers, scolaires, communes).</p> <p>- Il existe actuellement 12 bacs à marées dans le périmètre du site, positionnés sur les plages, éloignés des parkings, mis à disposition par le Parc Naturel Marin d'Iroise. Les promeneurs ont la possibilité de collecter des déchets et de les déposer dans ces bacs.</p> <p>A l'avenir, il est possible que le PNMI se retire du projet « bacs à marées » et transfère la gestion intégrale des bacs aux communes ou à la CCPCAM. Il sera nécessaire de définir une gouvernance dans le cadre de ces bacs.</p> <p>Le service Espaces Naturels se charge également de faire des ramassages ponctuels.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission & SEN.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes Associations PNMI	
	Indicateurs de mise en œuvre		<p>- Faire le point annuellement sur les actions bénévoles réalisées et relevé les bilans de la gestion des bacs à marée par le SEN</p>
Indicateurs à long terme de la mesure			
<p>- Propreté des lieux (satisfaction des usagers).</p>			

Mesure
AC3

Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques

Priorité
2

ENJEUX

Hauts de plage, dunes, falaises
Estran, partie marine
Prés salés, marais littoraux

OBJECTIFS ASSOCIES

5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les côtes bretonnes ont plusieurs fois fait l'objet de pollution accidentelles maritimes (marées noires) et terrestre (rejet d'eaux usées ou autre pollution). Ces pollutions engendrent de forts impacts sur la faune et la flore, notamment chez les oiseaux. Des pollutions historiques, le plus souvent des anciennes décharges contribuent également encore aujourd'hui à la pollution d'espaces naturels.

Descriptif de la mesure :

Même si ces évènements sont rares, cette mesure propose de maintenir une veille sur les accidents pour limiter au maximum leur impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit également de suivre et participer aux projets éventuels de réhabilitation des anciennes décharges.

Objectifs de la mesure :

- Prévenir les impacts des pollutions accidentelles ou historiques sur les espaces naturels

Résultats attendus :

- Impacts minimisés lors des actions de dépollution en cas de pollution accidentelles ou réhabilitation de décharges

Mesure AC3	Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Les pollutions accidentelles sont rares mais entraînent de forts impacts sur la biodiversité. Suivant la situation, la gestion de ces pollutions peut être organisée dans le cadre du plan POLMAR.</p> <p>En fonction de la gravité de la pollution, des chantiers de dépollution sont organisés. L'opérateur Natura 2000 sera force de conseil pour la préservation des milieux naturels sur le littoral en cas d'opération de dépollution.</p> <p>Des pollution historiques, principalement d'anciennes décharges (Roscanvel, Etang de Kerloc'h...) existent encore sur le site. Une veille sera maintenue sur ces sites et le cas échéants, l'opérateur pourra s'impliquer dans les projets afin d'y apporter ses compétences. Des actions foncières pourront être engagées pour améliorer la situation.</p>	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	PNMI, services de l'Etat, Communes Cedre / CEREMA	
	Indicateurs de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Veille réalisée (oui / non) - Suivi de projet (Oui / non) 			

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 6



Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire

Mesures

GHE6 Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés

GHE7 Maintenir les milieux ouverts

GHE8 Mener une gestion sur les saules et les roselières

Mesure
GHE6

Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés

Priorité
1

ENJEUX

Dunes grises et dépressions arrière-dunaires,
Pelouses, falaises et landes littorales
Landes humides et tourbières
Landes sèches intérieurs
Damier de la Succise et autres papillons

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les milieux ouverts, dominés par des formations végétales basses et herbacées couvrent une grande partie du site Natura 2000. Suite à la déprise agricole, ces milieux évoluent lentement vers des milieux plus fermés et plus hauts. Même si cette dynamique est naturelle, la végétation tend à une homogénéisation composée de fourrés, de ronces, de prunelliers et d'ajoncs. Cet embroussaillage généralisé entraîne une forte régression des milieux ouverts, qui s'accompagne généralement d'une perte de biodiversité.

Descriptif de la mesure :

La dynamique d'enfrichement en cours sur le site peut être enrayerée grâce à la mise en place d'actions de réouverture de milieux enfrichés. Cette mesure concerne la mise en place de ces actions sur les secteurs les plus dégradés. En effet, sur les secteurs les plus dégradés (végétation haute, strate arbustive particulièrement développées, prunelliers âgés) des travaux de restauration importants sont nécessaires au-delà des simples travaux d'entretien.

Objectifs de la mesure :

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire ouvert en bon état de conservation,
- Ouvrir des milieux refermés.

Résultats attendus :

- Restauration de milieux ouverts,
- Gain de surface d'habitats ouverts

Localisation :

La dynamique d'enfrichement est une problématique présente sur l'ensemble du site. Parmi les milieux les plus touchés, on peut noter les secteurs de landes rases et hautes, les dépressions dunaires et les tourbières.

Mesure GHE6-1	Mettre en place des fauches avec exportation	Priorité 1												
<p>Description de l'action</p> <p>La fauche avec exportation des milieux ouverts est un outil de restauration privilégié. Cette méthode, en plus de maintenir les milieux ouverts permet de maintenir et de retrouver une biodiversité typique de ces milieux en particulier sur les landes et les dunes.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place des actions de fauches sur les habitats d'intérêt communautaire refermés. La gestion des produits de fauche sera à prévoir pour chaque action en fonction de la difficulté à les évacuer et de la possibilité de les laisser sur place.</p> <p>Ces actions de fauche pourront être renseignée dans une base de données afin de mettre en place un calendrier d'entretien.</p> <p>La fauche devra se faire en dehors des périodes de nidification des oiseaux et de la floraison des espèces végétales fragiles, c'est-à-dire d'août à février.</p> <table border="1"> <tr> <td>Jan</td> <td>Fev.</td> <td>Mars</td> <td>Av.</td> <td>Mai</td> <td>Juin</td> <td>Juil.</td> <td>Aout</td> <td>Sept</td> <td>Oct.</td> <td>Nov.</td> <td>Dec.</td> </tr> </table>	Jan	Fev.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Dec.	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.
	Jan	Fev.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Dec.		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires												
	CCPCAM	Régie Esp. Nat. Prestataire												
	Indicateurs de mise en œuvre													
- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)														

Mesure GHE6-2	Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés	Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Il existe d'autres méthodes de gestion possibles pour revenir à des milieux ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les brulis dirigés, - L'étrépage ou les décapages, - Le pâturage. <p>Il est proposé dans cette mesure de mettre en place des expérimentations sur le site selon l'avis des experts.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	CBNB Prestataire
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)	

Indicateurs à long terme de la mesure

- Cartographie des habitats et de l'état de conservation

ENJEUX

Dunes grises et dépressions arrière-dunaires,
Pelouses, falaises et landes littorales
Landes humides et tourbières
Landes sèches intérieurs
Damier de la Succise et autres papillons

OBJECTIFS
ASSOCIES

6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les milieux ouverts, dominés par des formations végétales basses et herbacées couvrent une grande partie du site Natura 2000. Suite à la déprise agricole, ces milieux évoluent lentement vers des milieux plus fermés et plus hauts. Même si cette dynamique est naturelle, la végétation tend à une homogénéisation composée de fourrés, de ronces, de pruneliers et d'ajoncs. Cet embroussaillage généralisé entraîne une forte régression des milieux ouverts, qui s'accompagne généralement d'une perte de biodiversité.

Descriptif de la mesure :

Une fois des travaux de restauration engagés, le maintien des milieux ouverts par un entretien régulier est à prévoir. En effet, en fonction des secteurs, la dynamique de recolonisation par les espèces ligneuses peut être relativement rapide. Il est donc nécessaire de maintenir des coupes régulières pour ne pas perdre les efforts engagés dans les travaux de restauration, tout en maintenant une mosaïque d'habitat.

Objectifs de la mesure :

- Conserver les habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation,
- Maintenir les milieux ouverts

Résultats attendus :

- Maintien ou augmentation des surfaces de milieux ouverts

Localisation :

La dynamique d'enfrichement est une problématique présente sur l'ensemble du site. Parmi les milieux les plus touchés, les secteurs de landes rases et hautes, les dépressions dunaires et les tourbières sont à souligner.

Mesure GHE7-1	Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.	
<p>Cette mesure propose de mettre en place des actions d'entretien pour les milieux qui ont pu être réouverts.</p> <p>Pour maintenir le stade jeune, ras et éviter la présence d'ajoncs vieillissent et de prunelliers, il est proposé de réaliser des fauches avec exportation sur les secteurs ouverts dont la fermeture n'est que partielle ou récente.</p> <p>Il est proposé de faucher périodiquement. L'entretien pourra être particulièrement régulier les années suivant la restauration (coupe annuelle ou tous les deux ans), puis plus espacé en fonction de la repousse.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Régie Esp. Nat. Prestataire	
	Indicateurs de mise en œuvre		
- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)			

Mesure GHE7-2	Gérer les dépressions humides intradunaires		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.	
<p>Il est proposé ici de poursuivre les actions de gestion des dépressions humides intradunaires. Ces habitats favorisent le développement d'espèces pionnières comme les orchidées. Ces milieux favorables aux espèces pionnières se situent principalement dans les dunes de Kersiguéno et l'Aber.</p> <p>Pour éviter la régression de certaines espèces, il est préconisé de mettre en place des fauches avec exportation.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Gretia CBNB, CDL, CD29	
	Indicateurs de mise en œuvre		
- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)			

Mesure GHE7-3	Gérer les autres milieux en voie de fermeture		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.	
<p>D'autres milieux sont susceptibles d'être en voie de fermeture comme les landes humides et les tourbières. Il est envisagé ici de définir une gestion adaptée pour les maintenir un bon état de conservation en menant des actions de fauche.</p> <p>Certains habitats constituent des zones favorables à la Succise des prés et donc au Damier de la Succise. La colonisation de ces habitats par les fougères, les saules et les pruneliers entraîne la raréfaction de la plante-hôte du Damier de la Succise, et donc est une des principales menaces pour l'espèce.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Gretia CBNB	
	Indicateurs de mise en œuvre		
			- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)

Mesure GHE7-4	Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis.	
<p>Le maintien des milieux ouverts est un travail coûteux en temps et en argent. Pour limiter les coûts liés à ces travaux d'entretien, il est proposé de mener une réflexion sur des expérimentations de gestion des milieux par pâturage.</p> <p>L'espèce, le chargement, le temps de pâturage seront à définir en fonction des objectifs et de la fragilité des milieux.</p> <p>Ce pâturage pourrait être mis en place en lien avec les agriculteurs locaux. Des conventions d'usage pour du pâturage existent déjà sur les terrains du Conservatoire du littoral. Des outils tels que les MAEC peuvent également permettre de favoriser le pâturage.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	CBNB Agriculteurs locaux EPAB, CDL	
	Indicateurs de mise en œuvre		
			- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)

Mesure GHE7-5	Maintenir une mosaïque d'habitats		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Les milieux tendent à évoluer naturellement vers des stades de végétation hauts comme les fourrés à prunellier, puis vers un stade pré-forestier. Ces fourrés ne sont pas considérés comme d'intérêt communautaire. Pour autant, ils participent à la diversité paysagère et permettent à la faune de trouver des lieux de refuge : leur valeur patrimoniale est donc intéressante.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place une mosaïque de milieux pour permettre une diversité d'habitats, favorable à toute une faune (avifaune, petits mammifères, insectes...).</p> <p>Le choix des secteurs de lande à rajeunir ou à laisser vieillir se feront en fonction des possibilités foncières, autour de la mise en place de coupe feux, de la structure et de l'âge des secteurs.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	CBNB Ornithologues locaux	
	Indicateurs de mise en œuvre		
<p>- Pourcentage des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie des habitats et de l'état de conservation

ENJEUX

Zones humides
Loutre d'Europe
Oiseaux
Invertébrés
Poissons

OBJECTIFS
ASSOCIES

2. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire
10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire
14. développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Dans les zones humides se développent des roselières à *Phragmite australis* et des saules. Ces roselières sont des habitats intéressants pour la diversité animale et agissent comme filtres retenant les pollutions et les sédiments. Mais elles peuvent gagner trop de surface sur les eaux libres et s'étendre à toute la surface de la zone humide. A long terme, les roselières et les saulaies contribuent à la fermeture du milieu et à l'atterrissement progressif des zones humides.

Descriptif de la mesure :

La mesure vise à limiter cette fermeture progressive par des opérations pour limiter la progression des roselières et des ligneux, une fois leur dynamique connue.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance sur la dynamique des roselières et des saulaies
- Limiter la fermeture des zones humides par des roseaux et des saules.

Résultats attendus :

- Maintien de la surface des roselières et des saulaies sans expansion,
- Circulation correcte de l'eau dans les zones humides.

Localisation :

Cette mesure concerne uniquement les zones humides d'eau douce à saumâtre. Les principaux sites concernés par l'expansion des roselières et des saulaies sont : l'étang de Kerloc'h, l'estuaire de l'Aber, la roselière de l'anse de Dinan, la roselière du ruisseau du Quimpirou.

Mesure GHE8-1	Améliorer les connaissances sur la dynamique des saulaies et des roselières et de leur intérêt de conservation	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>Pour le moment le développement des roselières est peu suivi. Pour mettre en place une gestion à long terme, il est proposé de mieux connaître leur dynamique : vitesse de colonisation, évolution des surfaces de la roselière, front de colonisation.</p> <p>Le suivi diachronique pourra être fait grâce à une photo-interprétation de l'orthophotographie ou des prospections de terrains. Il est recommandé de mettre en place un protocole de suivi reconductible sur un espace-temps défini.</p> <p>Les roselières et les saulaies sont également des milieux intéressants pour les passereaux et certains mammifères. Leur intérêt patrimonial sur le site est encore peu connu.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	CBNB Agriculteurs locaux
	Indicateurs de mise en œuvre	
- Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.		

Mesure GHE8-2	Maitriser le développement des roselières et des saules	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.
<p>La maitrise du développement des roselières et des saules implique la destruction de la végétation sur une certaine surface pour permettre le retour des eaux libres. Cette maitrise peut se faire soit par coupe, arrachage des touffes ou par une gestion du niveau d'eau par le moyen de seuil.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place une gestion, en fonction des objectifs de gestion qui seront définis pour chaque zone humide et de l'amélioration des connaissances sur cette problématique (GHE8-1).</p> <p>Concernant la mise en œuvre, les opérations de gestion pourront s'effectuer dans les périodes adaptées pour éviter les dérangements d'espèces. La gestion de ces milieux pourra se faire dans une optique de création d'une mosaïque d'habitat, de création de petites mares et de chenaux en réseaux.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Prestataire Contrat Natura 2000
	Indicateurs de mise en œuvre	
- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation).		

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

Objectif 7



Limiter l'expansion de l'enrésinement

Mesures

AC4 Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement

GHE9 Eviter l'expansion des pins

GHE10 Favoriser les boisements diversifiés

Mesure
AC4

Déterminer les zones d'intervention de gestion de l'enrésinement

Priorité
1

ENJEUX

Pelouses, falaises et landes littorales
Landes humides, tourbières
Landes sèches et boisements intérieurs

OBJECTIFS ASSOCIÉS

6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire
7. Maîtrise de l'enrésinement

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Aujourd'hui, le Pin maritime est une espèce presque emblématique de la Presqu'île de Crozon, cependant, il menace à plus ou moins court terme l'existence des landes. Les résineux présentent un danger d'acidification du milieu qui peut modifier le type de végétation existant. Plantés dans les années cinquante, les pins ont commencé à se développer naturellement et à se répandre sur les côtes de la Presqu'île.

Descriptif de la mesure :

Il s'agit ici d'effectuer un état des lieux afin de pouvoir définir les zones d'intervention et les hiérarchiser, définir les possibilités d'intervention sur les parcelles de landes envahies par le Pin maritime.

Objectifs de la mesure :

- Définir de degré d'envahissement sur les parcelles
- Définir les parcelles sur lesquelles l'action de déboisement sera prioritaire

Résultats attendus :

- Cartographie des zones d'interventions prenant en compte les contraintes d'interventions

Localisation :

Cette mesure permettra justement de mieux définir les zones d'interventions sur le site, à l'échelle des parcelles ou des unités de gestion. Les secteurs les plus concernés par l'expansion de l'enrésinement sont la partie Est du Cap de la Chèvre, le secteur de la pointe du Menhir à Postolonnec et le secteur de Trez Bihan.

Mesure AC4	Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Pour assurer la suite de la gestion des boisements à Pins maritimes, il semble nécessaire de redéfinir où il est important d'intervenir. Les zones d'intervention devront prendre en compte les contraintes de terrain (forte pente, irrégularités des terrains, manque d'accessibilité et de portance), et l'importance des habitats (surface, résilience...)</p> <p>Les priorités d'intervention dépendront également des opportunités d'intervention : accord des propriétaires, acquisition foncière et propriétés du Conservatoire du Littoral.</p> <p>Ce travail pourra s'appuyer sur le premier bilan réalisé en 2006 par le Conservatoire du littoral. Il existe également un plan d'aménagement des boisements de la presqu'île de Crozon pour la période 2018 – 2032 (ONF & CDL, 2018).</p> <p>Certains boisements de pins seront à conserver, car ils sont anciens et font aujourd'hui partie du paysage et du patrimoine culturel et permettent la présence d'une faune et d'une flore particulière.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	ONF	
	Indicateurs de mise en œuvre		
<p>- Réalisation de la cartographie des zones d'interventions si programmée (oui / non)</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie des zones d'interventions à jour

ENJEUX

Pelouses, falaises et landes littorales
Landes humides, tourbières
Landes sèches et boisements intérieurs

OBJECTIFS
ASSOCIES

6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire
7. Maitrise de l'enrésinement

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Aujourd'hui, le Pin maritime est une espèce presque emblématique de la Presqu'île de Crozon, cependant, ils menacent à plus ou moins court terme l'existence des landes. Les résineux présentent un danger d'acidification du milieu qui peut modifier le type de végétation originel. Plantés dans les années cinquante, les pins ont commencé à se développer naturellement et à se répandre sur les côtes de la Presqu'île.

Descriptif de la mesure :

Il s'agira de mener des actions de gestion pour enrayer la colonisation par les pins.

Objectifs de la mesure :

- Réduire les surfaces de landes colonisées par les pins
- Limiter la dynamique d'enrésinement

Résultats attendus :

- Cartographie des zones d'interventions prenant en compte les contraintes d'interventions

Localisation :

La mesure AC4 va permettre de mieux définir les zones d'interventions, mais les secteurs les plus concernés par l'expansion de l'enrésinement sont la partie Est du Cap de la Chèvre, le secteur de la pointe du Menhir à Postolonnec et le secteur de Trez Bihan.

Mesure GHE9-1	Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins		Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Sur les secteurs lande définis dans le cadre de la mesure AC4, des coupes de pins pourront être mises en place. L'objectif étant un retour de la lande et une élimination de l'ensemble des pins.</p> <p>La mise en place de ces chantiers pourra se faire avec des partenaires afin de valoriser le bois.</p> <p>Il est important de prévoir des passages ponctuels de suivi et d'arrachages de jeunes pins, les années suivant les chantiers de coupe.</p> <p>Les travaux de coupe sont souvent mal perçus par la population locale, des opérations de communication auprès des usagers devront être envisagées pour présenter les objectifs de gestion forestière et la nécessité de procéder à des coupes de bois.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM Contrat Natura	ONF CDL Propriétaires privés	
	Indicateurs		
	- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (définition des actions et réalisation).		

Mesure GHE9-2	Maitriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation		Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Les Pins maritimes s'étendent à partir d'un front de colonisation par dissémination naturelle sur les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>De plus en plus de secteurs sont donc colonisés par des jeunes pins, et les habitats originels ne sont pas encore trop impactés par la présence des pins. Sur ces secteurs, il conviendra de d'éliminer les jeunes pins par arrachage, écorçage et gyrobroyage.</p> <p>Les actions de gestion s'appuieront sur le travail réalisé lors de la mesure AC4.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	ONF	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (définition des actions et réalisation).		

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

ENJEUX

Pelouses, falaises et landes littorales
Boisements intérieurs

OBJECTIFS
ASSOCIES

7. Maitrise de l'enrésinement

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les boisements de Pins de la Presqu'île sont généralement des massifs forestiers homogènes monospécifiques. Les résineux ont un impact sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment en acidifiant le milieu, et à terme sont généralement pauvres en biodiversité. L'Office Nationale des Forêts en lien avec le Conservatoire du Littoral ont pour objectif de diversifier les espèces au sein des plantations forestières de pins de la Presqu'île.

Descriptif de la mesure :

La stratégie adoptée est de diversifier les essences des boisements et l'âge des arbres, notamment pour s'adapter aux changements climatiques, pour repeupler durablement les forêts, pour faire face aux aléas climatiques, aux incendies, aux maladies et pour accueillir un maximum de biodiversité (avifaune, diversité végétale).

Objectifs de la mesure :

- Diminuer la densité de pins au profit d'espèces de feuillus
- Obtenir un boisement diversifié associant Pins maritimes, et feuillus
- Augmenter la biodiversité dans les boisements

Résultats attendus :

- Boisements avec des essences diversifiés
- Diminution de la densité de Pins maritimes dans les boisements

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble des boisements dominés par le Pin maritime notamment sur le secteur du Cap de la Chèvre (bois du Kador).

Mesure GHE10	Favoriser les boisements diversifiés		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis .	
<p>L'ONF prévoit dans son plan d'aménagement de convertir les boisements monospécifiques de pins en boisement plus diversifiés. L'essence objectif est le Chêne pédonculé en association avec le Pin maritime, le Châtaignier et le Bouleau.</p> <p>Pour obtenir cette diversification, il est proposé de réaliser des coupes d'irrégularisation et d'éclaircir les boisements. Les essences de feuillus bénéficieront de la diminution de la densité des pins.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	ONF	
	Indicateurs de mise en œuvre		
- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (définition des actions et réalisation).			

Indicateurs à long terme de la mesure

Densité de pins dans les boisements

Objectif 8



Limiter les espèces exotiques envahissantes

Mesures

AC5 Maintenir une veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes

GHE11 Intervenir pour éradiquer ou maîtriser les espèces exotiques envahissantes

SEN6 Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique

Mesure
AC5

Maintenir une veille sur les plantes exotiques envahissantes

Priorité
2

ENJEUX

Les habitats d'intérêt communautaire peuvent être impactés par des espaces exotiques envahissantes.

OBJECTIFS ASSOCIÉS

8. Limiter les espèces exotiques envahissantes

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes et en expansion sur le territoire de la communauté de communes. Elles constituent une réelle menace pour la biodiversité locale du site « Presqu'île de Crozon ». Dans le cadre de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes il est important de connaître les espèces, leurs stations et les outils pour les combattre.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure prévoit de mettre en place des systèmes de veille et de surveillance indispensables pour mieux limiter les espèces exotiques envahissantes.

Objectifs de la mesure :

- Réaliser une cartographie des espèces exotiques envahissantes
- Prendre en compte le plus rapidement possible les espèces et les stations émergentes
- Mieux connaître le cadre juridique et les techniques d'éradication des EEE.

Résultats attendus :

- Cartographie des stations d'espèces exotiques envahissantes
- Degré de d'importance de la colonisation
- Pas d'apparition de nouvelles stations d'espèces exotiques envahissantes connues
- Pas d'émergence de nouvelle espèces exotiques envahissantes
- Bonne connaissance du cadre juridique par le gestionnaire

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000. Au-delà du site, la veille sur les espèces émergente et sur le cadre juridique s'élargisse au niveau national.

Mesure AC5-1	Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes.	Priorité 2
Description de l'action Il est important de maintenir un système de surveillance efficace pour réagir le plus précocement et continuellement à l'apparition de nouvelles stations ou de nouvelles espèces. Il pourra être intéressant de recenser les espèces non présentes dans la zone mais connues dans des régions et zones naturelles voisines.	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Botanistes locaux CBNB
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Consacrer du temps annuellement à la problématique (oui / non).	

Mesure AC5-2	Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	Priorité 2
Description de l'action La connaissance sur les techniques d'éradication des espèces exotiques envahissantes en évolution constante. Pour maintenir les chances d'éradiquer les espèces exotiques envahissantes, il est préconisé de maintenir une veille auprès des structures concernées, sur les méthodes de gestion des plantes exotiques envahissantes. Les laboratoires de recherche pourront également être des partenaires privilégiés dans le cadre de la lutte (connaissance sur les EEE, techniques d'éradication...).	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	CBNB Laboratoire de recherche
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Consacrer du temps annuellement à la problématique (oui / non).	

Mesure AC5-3	Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail : chargée de mission.
Le code de l'Environnement pose le cadre juridique relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire. Les arrêtés viennent notamment préciser les listes d'espèces réglementées. Le gestionnaire doit maintenir une veille sur ce cadre, qui est susceptible d'évoluer en fonction de l'apparition des nouvelles espèces et du plan d'action national.	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Consacrer du temps annuellement à la problématique (oui / non).	

Mesure AC5-4	Réaliser une cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes	Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
Il est nécessaire de mettre à jour les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire. Certaines données sont disponibles mais l'inventaire nécessite une mise à jour. En effet, certaines stations ont pu être éradiquées, de nouvelles stations ont pu apparaître et s'étendre depuis la réalisation de ce document. La cartographie pourra définir le degré d'importance de la colonisation, afin de définir une priorisation pour les actions de gestion. Les stations répertoriées devront également être calibrées afin d'estimer le travail et le coût de gestion à mener. La cartographie des espèces exotiques envahissantes pourra s'appuyer sur la cartographie existante élaborée par Brest Métropole.	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Brest Métropole Pays de Brest
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Réalisation de la cartographie si programmée (oui / non)	

Indicateurs à long terme de la mesure

--

ENJEUX

Les habitats d'intérêt communautaire peuvent être impactés par des espèces exotiques envahissantes.

OBJECTIFS ASSOCIÉS

8. Limiter les espèces exotiques envahissantes

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

De nombreuses espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes et en expansion en Presqu'île. Pour contenir ces espèces des actions de régulation ou d'éradication sont à prévoir, notamment sur les stations les plus préoccupantes.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure prévoit d'intervenir sur les espèces exotiques envahissantes pour les limiter au maximum voire les éradiquer. Chaque espèce exotique nécessite des interventions adaptées pour leur destruction.

Objectifs de la mesure :

- Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes
- Limiter la destruction des habitats et des espèces liées à la présence des EEE

Résultats attendus :

- Eradication de certaines stations d'espèces végétales exotiques envahissantes
- Maîtrise de certaines stations d'espèces exotiques envahissantes
- Pas d'apparition de nouvelles stations d'espèces exotiques envahissantes
- Diminution des effectifs d'espèces exotiques envahissantes animales

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble des enjeux du site. En effet, tous les habitats sont susceptibles d'être colonisés par des espèces exotiques envahissantes. La cartographie prévue (Mesure AC5-4) permettra d'affiner la localisation des espèces et de définir les stations dont l'intervention est prioritaire.

Mesure GHE11-1	Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives		Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Le développement et la prolifération d'espèces végétales invasives doivent être limités au maximum. Pour cela des chantiers de coupe ou d'arrachage des espèces végétales devront être programmés.</p> <p>Plusieurs espèces sont connues sur le site : l'Herbe de la Pampa, le Sénéçon du Cap, les Yuccas, les Griffes de sorcière, la Renouée du Japon, le Baccharis, la Spartine. L'opérateur devra adapter ses actions de gestion en fonction des espèces à traiter et des difficultés d'intervention.</p> <p>Pour espérer l'éradication des espèces, une régularité d'intervention sur le long terme, est préconisée.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail en régie.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM Contrat Natura	Régie esp. Nat Bénévoles associations	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Mesure GHE11-2	Réguler voire éradiquer les espèces invasives animales		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Les espèces exotiques animales présentent des problèmes de concurrence avec les espèces autochtones, notamment le ragondin, avec les autres espèces inféodées aux milieux aquatiques. A cela s'ajoute la destruction des écosystèmes et parfois des infrastructures (berges...) qu'engendre leur présence.</p> <p>Des campagnes de piégeage sont parfois mises en place pour limiter l'impact des espèces animales invasives. Avant de programmer des campagnes de piégeage, une réflexion devra être menée avec les associations de protection de la nature, FDGDON, et les chasseurs locaux pour déterminer la pertinence de campagnes de piégeage au vu de l'effort nécessaire et des bénéfices sur les habitats et les espèces.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Chasseurs locaux Associations FDGDON	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Indicateurs à long terme de la mesure

Réduction du nombre de stations / Bilan sur les EEE (Gestionnaires / CBNB)

ENJEUX

Les habitats d'intérêt communautaire peuvent être impactés par des espèces exotiques envahissantes.

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

8. Limiter les espèces exotiques envahissantes

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes et en expansion en Presqu'île. La diffusion à partir des jardins et des plantations communales est l'un des facteurs de diffusion de ces espèces.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure prévoit de mettre en place une sensibilisation auprès des propriétaires privés et des professionnels (jardiniers paysagistes) pour limiter la diffusion d'espèces exotiques envahissantes.

Objectifs de la mesure :

- Limiter la diffusion d'espèces exotiques envahissantes en lien avec les aménagements des jardins et des plantations
- Limiter la diffusion d'espèces exotiques envahissantes à partir des jardins privés

Résultats attendus :

- Diminution des plantations d'espèces invasives dans les jardins
- Diminution de la diffusion d'espèces exotiques envahissantes

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ». La diffusion d'espèces exotiques envahissantes se fait parfois à partir de secteurs hors périmètre protégé. La vigilance est donc nécessaire à proximité du site également.

Mesure SEN6-1	Sensibiliser les professionnels aux EEE		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>De nombreux vendeurs commercialisent encore des plantes exotiques envahissantes. Ils participent à une certaine diffusion de ces espèces sur le territoire. Il conviendra ici, de réaliser des actions auprès des professionnels pour limiter la vente de ces espèces.</p> <p>Les services techniques communaux, les paysagistes et les jardiniers utilisent encore parfois dans leurs aménagements paysagers des plantes dont le caractère est potentiellement invasif ou invasives. Il est proposé ici d'accompagner et de sensibiliser les communes pour prendre des dispositions qui limiteraient la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. La sensibilisation et la formation des professionnels concernent aussi la gestion des déchets issus du traitement des invasives (déchets végétaux, terre contaminée) et l'utilisation et le nettoyage des outils.</p> <p>Cette sensibilisation peut prendre plusieurs formes : journée de formation à la reconnaissance, diffusion de la liste d'espèces, création d'une plaquette...</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes CBNB, paysagistes	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Définition d'un programme de sensibilisation (oui / non) si programmé, et mise en œuvre.		

Mesure SEN6-2	Sensibiliser les particuliers aux EEE		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Les propriétaires privés de jardin sont nombreux à héberger des espèces exotiques envahissantes susceptibles d'envahir les milieux naturels attenants ou de les diffuser lors de la gestion des déchets.</p> <p>Pour limiter cette voie de diffusion, le public doit être avertis sur ces espèces, notamment sur leur reconnaissance, les risques qu'elles induisent et les mesures possibles à mettre en place.</p> <p>Plusieurs supports peuvent être utilisés : plaquettes, affiches, articles dans la presse intercommunale et locale, animations grand public... Cette action concerne particulièrement les habitants des villages proches des sites naturels.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Presse Service communication CBNB	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Définition d'un programme de sensibilisation (oui / non) si programmé, et mise en œuvre.		

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 9



Limiter la rudéralisation des milieux dunaires

Mesures

GHE12 Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés

Mesure
GHE12

Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés

Priorité
3

ENJEUX

Hauts de plage, dunes
Dunes grises, dépressions arrière-dunaires

OBJECTIFS
ASSOCIES

9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Sur certains secteurs dunaires, une eutrophisation est observée dû à un enrichissement du milieu provenant d'apports exogènes historiques ou actuels. Cette eutrophisation s'observe par l'apparition d'une végétation non typique des dunes de type prairie.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions pour limiter la rudéralisation des dunes en limitant les sources qui causent la rudéralisation et en menant des actions pour appauvrir progressivement les zones eutrophisées.

Objectifs de la mesure :

- Limiter les apports d'intrants
- Restaurer les milieux eutrophisés

Résultats attendus :

- Appauvrissement des zones eutrophisées
- Disparition des espèces non typique des dunes
- Réapparition des plantes typiques des dunes
- Diminution voire disparition des stations de ravenelles

Localisation :

L'enrichissement des dunes concerne les grands ensembles dunaires du site : Pen Had, l'Aber, Goulien, Kersiguénoù, les dunes de Kerdreux à Losmarc'h en moindre mesure car moins fréquentés. Sur ces sites, l'eutrophisation est d'autant plus présente aux abords des aires de stationnements et le long des sentiers.

Mesure GHE12-1	Limiter les apports exogènes		Priorité 3	
<p>Description de l'action</p> <p>Plusieurs apports exogènes sont d'origine historique (pratiques culturelles, conséquences d'un ancien stationnement ou d'un ancien camping), dans ce cas, il est difficile d'agir sur la source d'enrichissement, mais le maintien d'une veille sur la végétation peut être préconisée.</p> <p>Pour les apports plus récents (déjections canines ou humaines, déchets), il est préconisé de sensibiliser les usagers des sites à la problématique. L'installation de toilettes sur les aires de stationnement pourrait également limiter le phénomène aux abords des aires de stationnement.</p> <p>Pour les chiens, la solution est d'obliger la tenue en laisse des animaux et de sensibiliser les promeneurs au ramassage des déjections.</p> <p>La maîtrise de ces comportements nécessite une surveillance et des moyens de police.</p>	Coûts prévus			
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	UBO, SEN Conservatoire du littoral		
	Indicateurs de mise en œuvre			

Mesure GHE12-2	Appauvrir le milieu par la fauche		Priorité 3	
<p>Description de l'action</p> <p>Sur les secteurs eutrophisés, il est préconisé de réaliser une série de fauches afin d'appauvrir le milieu. Les produits de coupe devront automatiquement être exportés.</p>	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.		
	Maitrise d'œuvre	Partenaires		
	CCPCAM	Préfecture DREAL		
	Indicateurs de mise en œuvre			
	Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)			

Mesure GHE12-3	Mener des expérimentations pour appauvrir le milieu et le développement de la végétation		Priorité 3
Description de l'action En plus de la fauche avec exportation, d'autres méthodes pourront être envisagées dans le but d'appauvrir les secteurs dunaires eutrophisés. Il est donc proposé ici de mener des expérimentations : - de pâturage pour limiter le développement de la végétation, - d'étrépage pour supprimer une couche superficielle de sol et de favoriser les espèces pionnières.	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	CDL Agriculteurs	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Mesure GHE12-4	Limiter le développement de la Ravenelle		Priorité 3
Description de l'action La Ravenelle (<i>Rhaphanus raphanistrum</i>) est une plante locale mais envahissante qui se développe dans les dunes en particulier dans les endroits enrichis. Cette plante a tendance à faire disparaître les plantes typiques des dunes. Il serait intéressant de mener une réflexion concernant la gestion de la prolifération de la Ravenelle. Si c'est nécessaire, une des solutions serait de mener des campagnes d'arrachage de l'espèce ou de fauche pour éviter la prolifération de la plante. Il est possible de réaliser ces chantiers en lien avec des bénévoles d'association, dans le cadre d'animation scolaire. Ces opérations pourront être menées au printemps avant l'apparition des graines.	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Bénévoles	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Réflexion menée (oui/non) Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation) - Contact régulier avec les structures d'instruction des évaluations		

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

Objectif 10



**Maintenir des conditions hydrauliques favorables
aux habitats d'intérêt communautaire**

Mesures

AC6 Identifier les problématiques de circulation de l'eau

GHE13 Améliorer la circulation hydraulique des zones humides

Mesure
AC6

Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides

Priorité
2

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Zones humides
Landes humides, tourbières
Loutre d'Europe
Agrion de Mercure

OBJECTIFS
ASSOCIES

10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les zones humides sont des milieux à l'équilibre fragile. Leur bon fonctionnement requiert une gestion adaptée du niveau de l'eau et de la circulation de l'eau pour éviter une trop forte sédimentation ou à l'inverse pour favoriser le maintien de l'eau dans la zone humide.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose d'identifier les problématiques liées à la circulation d'eau. Ce bilan permettrait de lister les points noirs et de mieux orienter les actions en conséquence.

Objectifs de la mesure :

- Identifier les problématiques de circulation d'eau
- Mieux orienter les actions sur les zones humides

Résultats attendus :

- Bilan, pour chaque ruisseau ou zone humide, de la circulation d'eau.

Localisation :

Il s'agit ici d'identifier les problématiques sur l'ensemble des cours d'eau et des zones humides du site, à savoir : la zone humide de l'Aber, celle de Kerloc'h, les ruisseaux du Quimpirou, de Goulien, de Lostmarc'h, de Kerdreux et La Palue.

Mesure AC6	Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>La gestion du niveau et de la circulation de l'eau sont des facteurs nécessaires au bon fonctionnement des zones humides et des cours d'eau.</p> <p>La gestion hydraulique des zones humides nécessitera au préalable une étude approfondie afin d'adapter les actions en fonction des objectifs de préservation de la biodiversité.</p> <p>Une veille sur le phénomène de comblement du marais de l'Aber pourrait être proposée.</p> <p>Du fait d'une fermeture progressif (colonisation par les saules et les roselières), certaines zones en eaux-libres (Kerloc'h, Quimpirou, Kerlaër pourrait disparaître à plus ou moins long terme. Il est donc préconisé d'être particulièrement attentif à la circulation d'eau dans ces zones.</p> <p>Il serait intéressant de porter une attention sur la circulation de l'eau vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire, notamment la Loutre d'Europe et l'Agrion de Mercure.</p> <p>Des réflexions seront à engager pour définir la méthode à mettre en œuvre.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM		
	Indicateurs de mise en œuvre		
Réalisation d'un bilan de la circulation hydraulique des zones humides si programmé			

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

Mesure
GHE13

Améliorer la circulation hydraulique des zones humides

Priorité
2

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Zones humides
Landes humides, tourbières
Loutre d'Europe
Agrion de Mercure

OBJECTIFS
ASSOCIES

8. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux habitats d'intérêt communautaire

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les zones humides se qualifient par une circulation d'eau. Sur certains secteurs, une gestion hydraulique peut s'avérer nécessaire, notamment sur les zones dont la circulation est affectée par des ouvrages humains (route, seuil). Cette mesure comprend deux volets : la gestion de la circulation de l'eau et la gestion hydraulique de certains sites.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure permet de cibler certains sites et de mener des actions de gestion en fonction des points identifiés dans la mesure AC6.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la circulation de l'eau
- Mener une réflexion sur la gestion hydraulique des sites

Résultats attendus :

- Bonne circulation de l'eau dans les zones humides

Localisation :

Il s'agit ici d'identifier les problématiques sur l'ensemble des cours d'eau et des zones humides du site, à savoir : la zone humide de l'Aber, celle de Kerloc'h, les ruisseaux du Quimpirou, de Goulien, de Lostmarc'h, de Kerdreux et La Palue.

Mesure GHE13-1	Favoriser le bon fonctionnement du marais de l'Aber		Priorité 2
Description de l'action Le marais de l'Aber joue un rôle épurateur et fonctionnel pour de nombreuses espèces. Pour maintenir son bon fonctionnement, plusieurs interventions sont envisagées. Le choix de ces actions se fera en fonction de l'étude géomorphologique proposée dans le cadre du plan de gestion du site (PNMI,2020). Les interventions envisageables sont l'extraction de sable, l'entretien des ouvrages et des berges, la modification des ouvrages existants, la non-intervention.	Coûts prévus	Prestataire sur devis.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CDL / PNMI CCPCAM	Préfecture DREAL	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Mesure GHE13-2	Mener une réflexion sur les possibilités de gestion de Kerloc'h en accord avec les contraintes réglementaires		Priorité 2
Description de l'action Le site de Kerloc'h ne fait pas l'objet de gestion particulière des niveaux d'eau. Il serait intéressant d'explorer des pistes de régulation des niveaux d'eau. En effet, la gestion des niveaux d'eau pourrait permettre de réguler le développement des roselières et des saules (Mesure GHE8-2) et d'une manière générale d'améliorer la diversité végétale et animale. Les réflexions devront prendre en compte la Loi sur l'eau et la libre circulation des poissons migrateurs.	Coûts prévus	Prestataire sur devis.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CDL	CCPCAM / EPAB Agence de l'eau	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Réflexion réalisée si programmée (oui /non)		

Mesure GHE13-3	Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail.
<p>La gestion de la circulation des eaux et la gestion hydraulique de certains sites pourra s'avérer nécessaire. Cette action dépend des problématiques identifiées dans la mesure AC6. Une fois les points noirs identifiés, il est proposé de mettre en place une gestion spécifique ou de résoudre le problème.</p> <p>Ces actions peuvent concerner : la mise en place de seuil ou de vannes, mise en place d'un programme de nettoyage du lit et des berges (bordures des plans d'eau), modification morphologique des berges (reproduction des poissons) ou de la circulation de l'eau.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	EPAB Propriétaire
	Indicateurs de mise en œuvre	
Réflexion réalisée si programmée (oui / non), et mise en place des actions		

Mesure GHE13-4	Maintenir l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de Mercure	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.
<p>L'Agrion de Mercure, espèce d'intérêt communautaire (Fiche Espèces – Tome 1), est une espèce liée aux très petits ruisseaux bien ensoleillés. L'espèce est historiquement connue (Inventaire proposé en action AC13-4) dans plusieurs secteurs : l'étang de Kerloc'h, ruisseau de Kerdreux, la tourbière de Tromel et l'arrière-dune de Kersiguéno.</p> <p>Pour ces secteurs, il conviendra de maintenir un habitat favorable au développement de l'espèce. Les bordures des ruisseaux pourront être maintenues ouvertes, en limitant la présence des ligneux à proximité des sites. En périphérie des cours d'eau, les mégaphorbiaies et les prairies recouvertes de végétation aquatique pourront également être maintenues ouvertes.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre	
Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)		

Indicateurs à long terme de la mesure

Zones humides en bon état de conservation

Objectif 11



Maintenir une bonne qualité des eaux

Mesures

AC7 Maintenir une veille sur la qualité de l'eau

SEN7 Limiter les pollutions des eaux

Mesure
AC7

Suivre les informations sur la qualité de l'eau

Priorité
3

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Zones humides
Landes humides, tourbières
Loutre d'Europe
Agrion de Mercure

OBJECTIFS
ASSOCIES

11. Maintenir une bonne qualité des eaux

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les zones humides sont des milieux à l'équilibre fragile. Leur bon fonctionnement requiert des eaux de bonne qualité qui n'entraîneront ni empoisonnement de la faune et de la flore ni un développement excessif de certaines espèces par un apport trop important d'éléments nutritifs.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose d'assurer une veille sur les informations de la qualité des eaux afin de pouvoir se tenir informer des problèmes de pollution des zones humides.

Objectifs de la mesure :

- Maintenir une veille sur la qualité de l'eau
- Prévenir les problématiques de pollution des eaux

Résultats attendus :

- Informations régulières sur la qualité de l'eau
- Identifier les facteurs pouvant perturber l'équilibre des zones humides et les cours d'eau concernés

Localisation :

Il s'agit ici d'identifier les problématiques sur l'ensemble des cours d'eau et des zones humides du site, à savoir : la zone humide de l'Aber, celle de Kerloc'h, les ruisseaux du Quimpirou, de Goulien, de Lostmarc'h, de Kerdreux et La Palue.

Mesure AC7	Maintenir une veille sur la qualité de l'eau		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Plusieurs facteurs sont susceptibles d'impacter la qualité de l'eau et donc l'équilibre des zones humides et des cours d'eau.</p> <p>Les facteurs identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évacuations des eaux usées des habitations non reliées à l'assainissement collectif et dont le système d'assainissement individuel n'est pas ou plus aux normes - les déversements accidentels, - l'utilisation de produits phytosanitaires sur les bassins versants et la quantité de nitrates. <p>Des prélèvements sont régulièrement effectués par le service communautaire en charge de l'eau, l'EPAB...</p> <p>Au-delà d'une action concrète, il s'agira dans cette mesure de se tenir informé auprès des structures et des services concernant la qualité de l'eau.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	<p>CCPCAM : service de l'eau et de l'assainissement</p> <p>EPAB</p>		
	Indicateurs de mise en œuvre		
<p>- Suivi annuel de la qualité des eaux</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

ENJEUX

Prés salés, marais littoraux
Zones humides
Landes humides, tourbières
Loutre d'Europe
Agrion de Mercure

OBJECTIFS
ASSOCIES

11. Maintenir une bonne qualité des eaux
12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les zones humides sont des milieux à l'équilibre fragile. Leur bon fonctionnement requiert des eaux de bonne qualité qui n'entraîneront ni empoisonnement de la faune et de la flore ni un développement excessif de certaines espèces par un apport trop important d'éléments nutritifs.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de limiter les pollutions des eaux. Pour autant, l'amélioration de la qualité de l'eau ne dépend pas particulièrement d'actions liées au programme Natura 2000, mais s'inscrit plutôt dans une démarche générale à l'échelle des bassins versants.

Objectifs de la mesure :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau
- Travailler en lien avec les agriculteurs pour limiter les sources de pollution récurrente

Résultats attendus :

- Bonne qualité de l'eau

Localisation :

La problématique de la qualité de l'eau concerne l'ensemble des cours d'eau et des zones humides du site, à savoir : la zone humide de l'Aber, celle de Kerloc'h, les ruisseaux du Quimpirou, de Goulien, de Lostmarc'h, de Kerdreux et La Palue.

Mesure SEN7-1	Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	Priorité 3
Description de l'action Les apports en nutriments et en contaminants chimiques jouent beaucoup dans l'état de conservation des certains milieux du site, principalement les milieux oligotrophes (prairies, zones humides, tourbières). Cette mesure s'étend au-delà du programme Natura 2000, mais un travail d'accompagnement des professionnels (agriculteurs, services communaux et inter-communaux) vers des pratiques agricoles plus respectueuse de l'environnement pourrait être mené. La création de zones tampons (implantation de bandes herbées le long des cours d'eau et des zones humides) pourrait être envisagée. Il pourrait également être envisagé des mesures pour limiter le ruissèlement, l'érosion et le transfert de polluants vers les eaux douces et le milieu marin.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Préfecture DREAL, EPAB
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Consacrer un temps annuellement à la problématique	

Mesure SEN7-2	Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelle	Priorité 3
Description de l'action Plusieurs structures (EPAB, Agence de l'eau Loire-Bretagne) (interviennent pour préserver la qualité de l'eau. Il s'agira dans cette mesure : - de se tenir informé des actions mises en place par les partenaires, - de participer à certaines actions qui pourraient rentrer dans le cadre de Natura 200	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Agence de l'eau EPAB
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Participation aux actions si sollicitation (oui / non)	

Indicateurs à long terme de la mesure

Zones humides en bon état de conservation

Objectif 12



Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels

Mesures

AC8 Suivre la dynamique d'érosion

GHE14 Eviter l'érosion de certains secteurs

Mesure
AC8

Suivre la dynamique d'érosion

Priorité
2

ENJEUX

Estran et partie marine
Dunes
Pelouses et falaises

OBJECTIFS
ASSOCIES

12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

L'érosion est un processus naturel et dynamique influencé par des facteurs naturels comme le vent, les vagues, les marées, et parfois accentué par des actions d'origine anthropique (piétinement, mise à nu du sol). Certains milieux du site sont soumis à de fortes dynamiques d'érosion.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des suivis des zones en cours d'érosion, pour orienter les actions de gestion contre l'érosion et à long terme, maintenir les habitats en bon état de conservation.

Objectifs de la mesure :

- Connaître la dynamique d'évolution du site
- Identifier les actions de gestions à mettre en place en fonction des suivis

Résultats attendus :

- Connaissance sur la dynamique d'érosion du site

Localisation :

Le suivi de la dynamique s'applique principalement aux habitats littoraux tels que les dunes, les falaises, les grottes. Le phénomène d'érosion est particulièrement fort sur le secteur de l'Aber.

Mesure AC8-1	Suivre la dynamique d'érosion des dunes du site, notamment la flèche dunaire de l'Aber	Priorité 2
Description de l'action Les dunes sont des milieux exposés et possiblement concernés par de fortes dynamiques. Elles sont donc mobiles d'une année sur l'autre avec des phénomènes d'érosion et d'engraissement, les caudeyres peuvent évoluer au cours du temps et leurs évolutions sont très variables d'un secteur à l'autre. La mesure propose ici de définir les secteurs qui nécessitent un suivi. Le cas échéant, un protocole de suivi de la dynamique côtière des dunes, reconductible d'une année sur l'autre pourra être mis en place. Le suivi pourrait s'appuyer sur différentes données : interprétation des photos aériennes, exploitation de l'altimétrie, observatoire du paysage... La mesure souligne notamment la nécessité de mettre en place un suivi sur la flèche dunaire de l'Aber.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	
	PNMI	UBO / CCPCAM Conservatoire du littoral
	Indicateurs de mise en œuvre.	
	Participation aux actions de suivis réalisées par le PNMI, ou capitalisation des données.	

Mesure AC8-2	Suivre en lien avec le Parc Naturel Marin d'Iroise la dynamique d'érosion des grottes	Priorité 2
Description de l'action Les grottes intertidales ont été inventoriées en 2007 par le Parc Naturel Marin d'Iroise. Parmi les menaces qui pèsent sur ces grottes, l'érosion en est une, pour autant la dynamique d'érosion est encore peu connue et il n'existe aucun suivi sur le sujet. Il suggéré de mettre en place un suivi de l'érosion en définissant un protocole en lien avec le PNMI. Ce suivi pourrait être important notamment d'un point de vue de la sécurité des sites.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	PNMI UBO	CCPCAM
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Participation aux actions de suivis réalisées par le PNMI, ou capitalisation des données.	

Indicateurs à long terme de la mesure

Bilan de la dynamique d'érosion en fonction des données récoltées

ENJEUX

Estran et partie marine
Dunes
Pelouses et falaises

OBJECTIFS
ASSOCIES

12. Suivre et éviter si besoin la dynamique d'érosion des milieux naturels
11. Maintenir la qualité de l'eau

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

L'érosion est un processus naturel et dynamique influencé par des facteurs naturels comme le vent, les vagues, les marées, et parfois accentué par des actions d'origine anthropique (piétinement, mise à nu du sol). Les secteurs où l'érosion est préoccupante, pourront faire l'objet d'actions de gestion pour éviter une dégradation.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions de gestion pour limiter l'érosion sur certains secteurs.

Objectifs de la mesure :

- Mettre en place des actions de gestion pour limiter l'érosion sur certains secteurs

Résultats attendus :

- Diminution des phénomènes de ravinements et d'érosion sur les secteurs identifiés

Localisation :

La dynamique d'érosion s'applique à de nombreux secteurs du site, elle est particulièrement visible sur les secteurs à forte pente (chemin d'accès aux plages) et sur les zones de stationnement où le sol est mis à nu.

Mesure GHE14-1	Maitriser le ruissèlement sur les secteurs dégradés		Priorité 2
Description de l'action Le ruissèlement est le phénomène d'écoulement des eaux pluviales sur la surface du sol. Durant les fortes pluies d'hiver et d'automne, et particulièrement sur les terrains en pente, ce phénomène peut amener à des ravinements importants, avec un transport important de sols et de roche. Il conviendra ici de limiter les facteurs aggravant ces phénomènes naturels en : le piétinement et le stationnement (Mesure GHE3-1). La mise en place d'éléments structurants (talus, haies, mares, rigoles, fascines, tapis végétal...) permet de lutter contre le ravinement	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Conservatoire du littoral SEN	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Mesure GHE14-2	Maitriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés		Priorité 2
Description de l'action Le piétinement et les stationnements répétitifs induisent fréquemment des tassements qui réduisent la perméabilité du sol, entraînent des inondations et empêchent l'installation de la végétation. Pour les secteurs en restauration, il est proposé d'améliorer la perméabilité du sol, et donc limiter l'érosion, en mettant en place des actions de scarification et de décompactage de sols. Ces actions peuvent notamment avoir lieu sur les anciens chemins fermés à la fréquentation, sur les anciennes aires de stationnement fermées.	Coûts prévus	Prestataire sur devis ou temps de travail SEN.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	CDL SEN	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Pourcentage de réalisation des chantiers prévus pour l'année (Définition des actions, réalisation)		

Mesure GHE14-3	Veiller au bon état des dunes littorales		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail SEN.	
<p>Même si les dunes sont des milieux dynamiques, il est proposé ici de mener une réflexion sur la problématique de d'érosion et de protection des dunes, notamment sur les secteurs de caoudeyre et de sifflevent.</p> <p>Il est proposé, quand cela est nécessaire, d'installer des ouvrages de reconstitution ou de protection des milieux dunaires (ganivelles). Certains chemins d'accès aux plages sont des points importants d'érosion de la dune mobile. En accord avec l'objectif de gestion de la fréquentation, il est proposé de canaliser la fréquentation (Mesure GHE1) pour éviter la multiplication de sentiers.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Programme GEMAPI SEN, CDL, ONF	
	Indicateurs de mise en œuvre		
Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.			

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 13



Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris

Mesures

AC9 Poursuivre le suivi et l'étude des chiroptères

GHE15 Maintenir et aménager les gîtes à chiroptères

GHE16 Préserver et améliorer les territoires de chasse et les couloirs de circulation

ENJEUX

Chiroptères

OBJECTIFS
ASSOCIES

13. Maintenir les potentialités d'accueil pour les Chiroptères
14. développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Sa situation géographique, sa géologie et son patrimoine historique, ont créé, au fil des siècles des conditions favorables à l'accueil des chauves-souris sur la Presqu'île de Crozon. Parmi les chauves-souris présentes sur le site, plusieurs espèces sont d'intérêt communautaire, notamment le Grand Rhinolophe.

Descriptif de la mesure :

Développer les connaissances est un volet important pour améliorer la protection des espèces. Il est donc proposé ici de poursuivre et d'améliorer les connaissances au sujet des chiroptères.

Objectifs de la mesure :

- Poursuivre les suivis déjà engagés sur les chiroptères
- Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus :

- Maintien du suivi (hiver et été) des populations de Grand Rhinolophe présentes sur le territoire
- Nouvelles connaissances sur les autres Chiroptères

Localisation :

Les chiroptères sont présents sur l'ensemble du site Natura 2000. En effet les gîtes d'hivernage, de reproduction, de transit et les territoires de chasse concernent tout le périmètre.

Mesure AC9-1	Suivre les gîtes d'hivernages des Grands Rhinolophes		Priorité 2
Description de l'action Fin Janvier ou début février, a lieu le comptage annuel national des populations hivernantes de Grands Rhinolophes. Il est réalisé sur le site depuis 19 ans. Ce suivi devra être poursuivi, impliquant la visite d'une trentaine de gîtes, y compris en site militaire. A noté : pour les sites militaires et privés, des demandes d'autorisations sont nécessaires en amont des comptages.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM Mairie de Crozon GMB	Bénévoles Service de la Défense	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Réalisation du suivi annuel (Janvier) (oui / non)		

Mesure AC9-2	Suivre les gîtes de reproduction des Grands Rhinolophes		Priorité 2
Description de l'action En Juillet, se déroule les comptages nocturnes des colonies de reproduction des Grands Rhinolophes. Il est proposé de maintenir ces comptages annuellement. Il existe deux colonies de reproduction : celle située dans des bâtiments de la base aéronavale de Lanvéoc et celle de l'Eglise de St Rémy à Camaret-sur-mer. A noté : pour les sites de reproduction, des demandes d'autorisations (militaire, presbytère) sont nécessaires.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	Mairie de Crozon CCPCAM / GMB	Service de défense Evêché	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Réalisation du suivi annuel (Juillet) (oui / non)		

Mesure
AC9-3

Améliorer les connaissances sur les autres Chiroptères

Priorité
2

Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>La connaissance des populations de Chiroptères autres que les Grands Rhinolophes sur la presqu'île de Crozon reste aujourd'hui très limitée. Il est proposé ici de développer les connaissances sur les autres espèces : inventaire, habitudes de gîte et de chasse...</p> <p>Ces études pourront s'appuyer sur la réalisation d'écoutes (ultrasons), des prospections, des analyses de pelotes de rejection ou des campagnes de radiopistage.</p> <p>Cette action pourra se faire en lien avec le Groupe Mammalogique Breton.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	GMB
	Indicateurs de mise en œuvre - Définition des études et suivis à mettre en place et réalisation	

Indicateurs à long terme de la mesure

Amélioration des connaissances

ENJEUX

Chiroptères

OBJECTIFS
ASSOCIES

13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Sa situation géographique, sa géologie et son patrimoine historique, ont créé, au fil des siècles des conditions d'accueil favorables aux chauves-souris en Presqu'île de Crozon. Parmi les chauves-souris présentes sur le site, plusieurs espèces sont d'intérêt communautaire, notamment le Grand Rhinolophe.

Descriptif de la mesure :

La protection des gîtes de reproduction et d'hivernage des Chiroptères est primordiale pour la survie des animaux. Le maintien et l'aménagement de certains gîtes existants et connus sur la Presqu'île peut s'avérer nécessaire pour éviter les dérangements des animaux.

Objectifs de la mesure :

-Protéger les gîtes connus et existants si nécessaire

Résultats attendus :

- Maintien ou augmentation de la population de Grands Rhinolophes et de Chiroptères

Localisation :

Les chiroptères sont présents sur l'ensemble du site Natura 2000. En effet les gîtes d'hivernage, de reproduction, de transit et les territoires de chasse concernent tout le périmètre.

Mesure GHE15-1	Mettre à jour les connaissances sur les gîtes existants et des protections physiques existantes	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
Il existe une quarantaine de gîtes d'hivernage sur la presqu'île de Crozon, certains ont été équipés de grille de protection et de panneaux explicatifs, malheureusement certains aménagements ont été dégradés depuis la mise en place du Contrat Natura 2000 en 2010. Ces sites sont recensés dans un annuaire réalisé par le GMB. Il est proposé ici de mettre à jour l'annuaire des sites proposé par le GMB en indiquant l'ensemble des gîtes connus, leur état de protection (aménagements, état de conservation des grilles) et les effectifs qu'ils abritent.	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Bénévoles Mairie de Crozon GMB
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Mise à jour de l'annuaire si programmé	

Mesures GHE15-2	Poursuivre la protection physique des gîtes et leur entretien	Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail et acquisition de matériel.
Une fois l'annuaire mis à jour, les aménagements existants seront à entretenir (réparation, mise en place de cadenas). Il est proposé ici de poursuivre l'aménagement des gîtes, lorsque cela est nécessaire : mise en place de nouvelles grilles, installation de brique pour inciter à l'hivernation de certaines espèces et d'entretenir les gîtes connus : graissage des cadenas, réparation des barreaux.	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	CDL , GMB, SEN
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Pourcentage de réalisation des aménagements et entretien des sites prévus pour l'année (définition des actions, réalisation)	

Mesures GHE15-3	Continuer la prospection pour l'aménagement de nouveaux gîtes à Chiroptères		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Il est possible que sur le territoire de la CCPCAM, des gîtes soient encore à découvrir et à protéger, d'autres sites pourraient être aménagés et ouverts.</p> <p>Il est envisagé ici de poursuivre la prospection de nouveaux gîtes utilisés ou non par les chauves-souris. Une vigilance pourra être portée lors de l'achat de terrain par les communes ou lors de session de terrain de la Défense au Conservatoire du littoral.</p> <p>Les gîtes potentiels découverts pourront faire l'objet d'aménagements pour augmenter les chances d'installation de quelques individus ou d'une colonie.</p> <p>Les gîtes utilisés découverts feront l'objet d'une protection si nécessaire. L'annuaire sera mis à jour.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	GMB Communes	
	Indicateurs de mise en œuvre		
Veille sur les potentialités de nouveaux sites (oui / non)			

Indicateurs à long terme de la mesure

Pourcentage de sites aménagés et entretenu

ENJEUX

Chiroptères

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

Sa situation géographique, sa géologie et son patrimoine historique, ont créé, au fil des siècles des conditions d'accueil favorables aux chauves-souris en Presqu'île de Crozon. Parmi les chauves-souris présentes sur le site, plusieurs espèces sont d'intérêt communautaire, notamment le Grand Rhinolophe.

Descriptif de la mesure :

La protection des terrains de chasses et des couloirs de circulation est indissociable de la protection des gîtes à chauves-souris. Il est proposé ici de veiller à maintenir ces territoires pour garantir la potentialité d'accueil des chauves-souris à l'échelle du territoire de la Presqu'île.

Objectifs de la mesure :

- Mettre en place des actions de gestion permettant le maintien des territoires de chasse et les couloirs de circulation.

Résultats attendus :

- Maintien des populations de Chiroptères

Localisation :

Les territoires de chasse et les couloirs de circulation ne se sont que partiellement connus, cependant il est possible que l'ensemble du site Natura 2000 soit concernés.

Mesure GHE16-1	Améliorer les territoires de chasse pour les Chiroptères		Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>L'étude sur les territoires de chasse du Grand Rhinolophe donne une image de l'utilisation des milieux entre autres les milieux dunaires et les bocages. Il conviendra, dans la mesure du possible de maintenir ces milieux en bon état de conservation.</p> <p>Au vu du régime alimentaire des chauves-souris, il est proposé de favoriser la présence d'insectes en maintenant une mosaïque de boisements, de prairie, et de cours d'eau, en choisissant un calendrier de coupe qui favorise les plantes herbacées et donc l'entomofaune.</p> <p>Au-delà de Natura 2000, la contamination par les biocides entraînant la diminution de la densité et de la diversité en insecte est une problématique à ne pas négliger. Il pourra s'agir de campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques auprès des professionnels et des particuliers.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	GMB / CDL Agriculteurs	
	Indicateurs de mise en œuvre		

Mesure GHE16-2	Maintenir ou améliorer les conditions favorables aux abords des gîtes et dans les couloirs de circulation		Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Les chauves-souris accèdent aux différentes zones qui leur sont favorables en suivant des éléments du paysage qui constituent un réseau de couloirs de circulation. Ces corridors permettent notamment de relier les colonies de reproduction aux terrains de chasse en particulier aux alentours des gîtes dont la CCPCAM est gestionnaire.</p> <p>Il est proposé ici d'inciter au maintien ou à la création des corridors de déplacements : boisements, réseaux de haies, talus, vallons humides et boisés, haies de feuillus.</p> <p>Les éclairages publics de fortes puissances pourront être limités dans les zones rurales et à proximité des milieux naturels.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes / CDL GMB / Armée	
	Indicateurs de mise en œuvre		
			Pourcentage de réalisation des aménagements et entretien des sites pour l'année (définition des actions, réalisation)

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 14



Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des inventaires et des suivis

Mesures

AC10 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres

AC11 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins

AC12 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur

AC13 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces animales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur

AC14 Maintenir une veille sur les plans nationaux d'actions

Mesure
AC10

Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres

Priorité
1-3

ENJEUX

Habitats terrestres

OBJECTIFS
ASSOCIES

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les habitats d'intérêt communautaire présentent des dynamiques d'évolution plus ou moins importantes. Les habitats sont confrontés à différents facteurs favorisant leur régression, ou, à l'inverse, certaines actions de gestion ont permis la restauration de milieux dégradés. Au vu de ces évolutions, un suivi permettant de constater le maintien ou la régression des habitats est préconisé.

Descriptif de la mesure :

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est un élément important du diagnostic du site Natura 2000. Aujourd'hui, les données de répartition des habitats sont anciennes, il est donc proposé ici d'actualiser et de compléter les données.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur les HIC
- Actualiser la cartographie d'HIC

Résultats attendus :

- Actualisation de la cartographie des habitats terrestres

Localisation :

Les habitats terrestres concernent toute la partie terrestre du site Natura 2000.

Mesure AC10-1	Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>La connaissance de l'état de conservation des habitats est une donnée essentielle dans la gestion du site, notamment pour définir les zones d'interventions.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place un protocole permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Il est proposé de se renseigner sur les protocoles existants (CBNB), de les adapter au site et aux moyens et de les mettre en place.</p> <p>Cette action pourra être orienter en priorité sur l'évaluation des landes et des dunes.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	CBNB
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Choix du protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé.	

Mesure AC10-2	Mettre à jour la cartographie d'habitats terrestres et de l'état de conservation	Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>La cartographie des habitats a été réalisée en 2000 (CBNB, Hardeguen et al., 2000). Au vu des évolutions naturelles et des actions de gestion mises en place, la cartographie n'est aujourd'hui plus à jour.</p> <p>La réalisation d'une cartographie complète des habitats naturels d'un site Natura 2000 est, en général, un travail de grande ampleur et coûteux.</p> <p>Dans un premier temps, la cartographie pourrait être mise à jour uniquement sur les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Le résultat de la cartographie pourra permettre d'affiner les mesures de gestion.</p>	Coûts prévus	Temps de travail CBNB.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CBNB	DREAL, CCPCAM
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Mise à jour de la cartographie si programmée.	

Mesure AC10-3	Mettre en place un suivi des placettes à partir des placettes réalisées en 2000		Priorité 3
Description de l'action Lors de la cartographie des habitats de 2000, plusieurs placettes ont été définies. Pour ces quadrats, une liste d'espèce avait été dressée. Il est proposé ici de reconduire, selon la même méthode, le suivi de ces placettes. Ce suivi aurait pour objectif d'avoir une connaissance fine de l'évolution du cortège floristique en certains endroits du site.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CBNB	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Réflexion avec le CBNB si programmée (réflexion et suivi).		

Mesure AC10-4	Mener une réflexion sur l'habitat 6510		Priorité 3
Description de l'action Les prairies maigres de fauches sont des habitats qui présentent un intérêt patrimonial important. Lors de la cartographie d'habitat, ces prairies n'avaient pas particulièrement été identifiées à l'échelle bretonne. Aujourd'hui, l'habitat est mieux connu, et il est probable qu'il soit présent sur le site Natura 2000. Certains sites bretons, sur lesquels la présence de cet habitat était certaine, ont bénéficié d'une mise à jour de leur cartographie pour inclure l'habitat. Il est proposé ici de mener une réflexion, voir des prospections sur cet habitat en Presqu'île de Crozon.	Coûts prévus	Temps de travail CBNB.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CBNB	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Réflexion avec le CBNB si programmée (réflexion et suivi).		

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

Mesure
AC11

Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins

Priorité
3

ENJEUX

Habitats marins

OBJECTIFS
ASSOCIES

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les habitats d'intérêt communautaire présentent des dynamiques d'évolution plus ou moins importantes. Les habitats sont confrontés à différents facteurs induisant leur évolution. Un suivi permettant de constater l'évolution de ces habitats marins est nécessaire.

Descriptif de la mesure :

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est un élément important du diagnostic du site Natura 2000. Aujourd'hui, les données de répartition des habitats marins date de 2009, il est donc proposé ici d'actualiser et de compléter les données.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur les HIC
- Actualiser la cartographie d'HIC

Résultats attendus :

- Actualisation de la cartographie des habitats marins

Localisation :

Les habitats marins concernent toute la partie marine du site Natura 2000 (zone intertidales). La partie marine correspond à l'estran qui est composé des replat boueux ou sableux exondés à marée basse, des lagunes côtières, des récifs, des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine et des grottes marines.

Mesure AC11	Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Les habitats marins intertidaux ont été cartographiés en 2009 sur l'ensemble du site Natura 2000. Il y aura donc lieu de mettre à jour cette cartographie dans les années à venir.</p> <p>Les habitats seront décrits selon les différentes typologie nationale associant des prospections de terrain et des méthodes d'imagerie satellite haute résolution comme pour d'autres secteurs du PNMI.</p> <p>Il serait pertinent de compléter l'inventaire des sites de récifs d'hermelles par prospections.</p>	Coûts prévus	Temps de travail PNMI.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	PNMI	/	
	Indicateurs		
<p>- Mise à jour de la cartographie si programmée</p>			

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat marins à jour

Mesure
AC12

Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et les espèces à fort enjeu de conservation

Priorité
2

ENJEUX

Espèces végétales d'intérêt communautaire
Espèces végétales à fort enjeu de conservation

OBJECTIFS
ASSOCIES

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La synthèse des données réalisée à partir des données du Conservatoire Botanique National de Brest a permis de mettre en évidence la présence actuelle et ancienne de plusieurs espèces végétales à forte valeur patrimoniale. Il est recensé quatre espèces d'intérêt communautaire, 30 autres espèces protégées. En totalité, 91 espèces à enjeu sont identifiées sur le site.

Descriptif de la mesure :

Les plantes à enjeu sont généralement fragiles et vivent dans un environnement précis. Leur protection passe par la connaissance de l'espèce et de sa répartition sur le territoire.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur les espèces végétales d'intérêt communautaire
- Améliorer les connaissances sur les espèces végétales à fort enjeu de conservation

Résultats attendus :

- Maintien de suivi existants
- Mise en place de suivis pour certaines espèces à fort enjeu de conservation

Localisation :

Chaque milieu héberge un cortège d'espèces végétales dont des espèces à enjeu fort de conservation. Cette mesure concerne donc un ensemble de milieu et de secteurs sur le site.

Mesure AC12-1	Poursuivre le suivi du Liparis de Loesel – <i>Liparis loeselii</i> et des orchidées patrimoniales	Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Le suivi du Liparis de Loesel sur le site Natura 2000 est assez ancien. Depuis 2014, le CBNB a mis en place un protocole annuel permettant de comparer les données d'une année sur l'autre, sur des quadrats définis. Par ailleurs, la chargée de mission Natura 2000 réalise tous les deux ans un recensement de la population.</p> <p>Il est proposé ici de maintenir les suivis en s'appuyant sur les protocoles existants. Une bonne connaissance de la dynamique de l'espèce est indispensable pour pouvoir apprécier l'impact des mesures de gestion et de pouvoir les adapter au fur et à mesure.</p> <p>Les stations de Liparis de Loesel hébergent un cortège d'orchidée patrimoniales, dont la Spiranthe d'été. Dans le cadre des comptages de Liparis dans la grande cuvette, il serait intéressant de maintenir une veille sur la présence de ces espèces.</p>	Coûts prévus	Temps de travail CBNB et chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CBNB CCPCAM	/
	Indicateurs	
	Suivi du Liparis réalisé en fonction du programme annuel (1 an sur 2)	

Mesure AC12-2	Maintenir une veille sur le Trichomane remarquable – <i>Trichomanes speciosum</i>	Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>La population de Trichomane remarquable n'est pas suivie sur le site. L'espèce ne nécessitant pas d'action de gestion particulière, il est proposé de mettre en place une veille ponctuelle sur les stations connues plutôt qu'un suivi régulier de l'espèce.</p> <p>Une veille pourra également être mise en place pour noter l'apparition de nouvelles stations le cas échéant.</p> <p>La complexité d'accès aux stations du site devra être prise en compte dans le choix des méthodes et des régularités de veille.</p>	Coûts prévus	Temps de travail CBNB et chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CBNB	PNMI CCPCAM
	Indicateurs de réalisation	
	Veille réalisée si programmée (1 fois tous les 10 ans)	

Mesure AC12-3	Réaliser un inventaire de l'Oseille des rochers - <i>Rumex rupestris</i>	Priorité 2
Description de l'action Les connaissances sur l'Oseille des rochers sont très limitées (connaissances de quatre stations, pas de connaissances d'effectifs). Il est proposé ici de réactualiser l'inventaire des stations. Il conviendra en premier lieu de vérifier si le Rumex présent en Presqu'île est celui inclus dans l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore. En effet, le CBNB met en garde sur la possibilité d'une erreur d'identification. Une fois l'inventaire des stations réalisée, il est proposé de poursuivre l'action en mettant en place un protocole de suivi.	Coûts prévus	Temps de travail CBNB et chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CBNB CCPCAM	/
	Indicateurs	
	Réalisation de l'inventaire si programmé.	

Mesure AC12-4	Définir les espèces végétales patrimoniales non d'intérêt communautaire à suivre et adapter le protocole de suivi en fonction de l'enjeu de conservation	Priorité 2
Description de l'action La synthèse des données et des enjeux floristiques (Quéré, 2022) met en évidence 91 espèces à enjeu. Parmi ces espèces, il serait intéressant de définir les espèces qui nécessitent un suivi. Les modalités de suivi de ces espèces devront s'adapter aux moyens humains de l'opérateur local et/ou à la possibilité de suivi du CBNB. Une réflexion sur la fourniture au gestionnaire de données géographiques concernant les espèces sera mise en place avec le CBNB.	Coûts prévus	Temps de travail CBNB et chargée de mission.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM CBNB	/
	Indicateurs	
	Réalisation de l'inventaire	

Indicateurs à long terme de la mesure

Bonne connaissance de la dynamique des espèces

Mesure
AC13

Améliorer la connaissance et assurer le suivi des espèces animales
d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur

Priorité
2

ENJEUX

Espèces animales d'intérêt communautaire
Espèces animales à fort enjeu de conservation

OBJECTIFS
ASSOCIES

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en
initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Le site héberge 10 espèces animales d'intérêt communautaire et plusieurs espèces à fort enjeu de conservation. Il héberge notamment un certain nombre d'invertébrés et de mammifères.

Descriptif de la mesure :

Les espèces animales à enjeu ainsi que leurs habitats sont généralement fragiles. Leur protection passe par la connaissance de l'espèce et de sa répartition sur le territoire.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire
- Améliorer les connaissances sur les espèces animales à fort enjeu de conservation

Résultats attendus :

- Maintien des suivis existants
- Mise en place de suivis pour certaines espèces à fort enjeu de conservation
- Meilleure connaissance générale de la faune du site

Localisation :

Chaque milieu héberge un cortège d'espèces animales dont des espèces à enjeu fort de conservation. Cette mesure concerne donc un ensemble de milieu et de secteurs sur le site.

Mesure AC13-1	Améliorer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>Les amphibiens et les reptiles sont souvent associés à des habitats d'intérêt communautaire comme les zones humides, les landes sèches et humides. Ils sont de très bons indicateurs de la qualité du milieu.</p> <p>Les espèces présentes, leur effectif et leur répartition sont encore mal connus. Il est proposé ici de développer ces connaissances.</p> <p>Il pourrait s'agir de prospections sur le site afin d'affiner la connaissance sur la répartition des amphibiens et des reptiles. En fonction des connaissances, des actions adaptées aux espèces pourraient être mises en place (création d'une mosaïque de milieux, création de mare...).</p>	Coûts prévus	Temps de travail et prestataire sur devis.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Bretagne vivante	
	Indicateurs		
	Définition d'un protocole pour l'inventaire et mise en place de partenariat avec les naturalistes locaux		

Mesure AC13-2	Assurer un suivi de la Loutre d'Europe		Priorité 2
<p>Description de l'action</p> <p>La Loutre d'Europe ne fait pas l'objet de suivi régulier mais des indices de présences (fèces, cadavres) sont régulièrement constatés sur le site. Pour autant, peu de données sont réellement disponibles.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place un suivi plus régulier par prospection et relevés mensuels d'indices de présence. Des pièges-photos pourront également être envisagés.</p> <p>Le suivi de la Loutre d'Europe rentre également dans le cadre du plan de gestion du site de l'Aber (suivis réalisés par le PNMI).</p> <p>La Loutre d'Europe utilise une dizaine de kilomètre de cours d'eau, il est donc courant que la population fluctue à l'échelle du site Natura 2000 (embouchure de rivière). Ce facteur sera donc à prendre en compte.</p> <p>Au-delà de Natura 2000, un état des lieux sur les ruptures de continuités et l'emplacement des ponts pourrait également être à étudier.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	PNMI GMB	
	Indicateurs		
	Collecte des informations sur le suivi des Loutres de l'Aber auprès du PNMI et réflexion d'un suivi des Loutres sur le site de Kerloc'h.		

Mesure AC13-3	Améliorer la connaissance sur le Damier de la Succise et mettre en place un suivi de l'espèce	Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Le Damier de la Succise présente un réel enjeu de connaissance à développer. Il s'agirait ici de confirmer la présence de l'espèce sur les stations connues et d'élargir les prospections. La réalisation d'une cartographie des habitats potentiels pourrait permettre de définir les zones de prospections.</p> <p>Il s'agira ensuite de définir un protocole de suivi pour l'espèce sur les secteurs où la présence est confirmée. Plusieurs comptages seront envisageables : comptage des adultes, recherches de pontes, suivi des chenilles.</p> <p>A noter : un plan national « Papillons de jour » va être mis en place d'ici 1 à 2 ans, dont le Damier fera partie. Il est proposé de maintenir une veille sur ce plan d'action (AC14).</p>	Coûts prévus	Temps de travail et prestataire sur devis.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CBNB CCPCAM	Greti
	Indicateurs	
	Choix d'un protocole de suivi et mise en place du protocole si programmé	

Mesure AC13-4	Améliorer les connaissances sur les invertébrés du site	Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Les connaissances sur les invertébrés du site sont très limitées, ce qui limite les actions de conservation à engager.</p> <p>Il est proposé ici de mettre en place des actions pour mieux connaître la répartition et les populations des invertébrés présents. Ces actions pourront par exemple être : des prospections, des compléments d'inventaire...</p> <p>Par ailleurs, il est proposé de maintenir un contact régulier avec les spécialistes locaux étudiant les invertébrés du site (Bretagne Vivante, Gretia, laboratoires universitaires...).</p> <p>Cette action pourra notamment concerner les invertébrés d'intérêt communautaire (Cordulie à corps fin, Lucane, Escargot de Quimper). Une actualisation des données est proposée, et un suivi pourra être mis en place en fonction des besoins.</p>	Coûts prévus	Temps de travail et prestataire sur devis.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Gretia Bretagne vivante
	Indicateurs	
	Collecte d'information auprès du Gretia et des naturalistes locaux (oui / non)	

Mesure AC13-5	Assurer un suivi du Phoque gris – <i>Halichoerus grypus</i>	Priorité 3
Description de l'action Il existe aujourd'hui un suivi protocolé du Phoque gris mis en place par le PNMI. Les agents techniques de la CCPCAM assurent le suivi mensuel des phoques en mer d'Iroise à partir de la côte. Le comptage rassemble les observations à partir du cap de la Chèvre et la pointe de Dinan. Les agents effectuent le comptage 30 minutes avant et après la basse mer, ils recensent le nombre d'individus, déterminent l'espèce et les activités de l'animal. L'intérêt du suivi est notamment d'identifier les potentiels zones de déploiement de l'espèce. Il est proposé ici de poursuivre les suivis existants en lien avec le protocole du PNMI. Le suivi va s'étendre également à la rade de Brest, porté par Océanopolis. La promotion de l'outil Obsenmer (plateforme collaborative d'observations en mer) pourrait permettre de faire remonter les observations des usagers.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise	Partenaires
	CCPCAM	PNMI, SEN Océanopolis
	Indicateurs	
	Collecte des informations auprès du PNMI annuellement.	

Mesure AC13-6	Améliorer les connaissances sur les chiroptères	Priorité 2
Description de l'action Les connaissances sur les Chiroptères sont assez conséquentes mais il serait possible de développer d'avantage, en réalisant notamment des compléments d'inventaire. L'utilisation de certains outils seraient particulièrement pertinents dans le cadre de l'amélioration des connaissances des chiroptères : détection d'ultrasons, radiopistages... Les actions d'amélioration des connaissances sur les chiroptères sont détaillées dans la mesure AC9.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	GMB CCPCAM	/
	Indicateurs	

Indicateurs à long terme de la mesure

Bonne connaissance de la dynamique des espèces

Mesure
AC14

Maintenir une veille sur les plans nationaux d'action

Priorité
3

ENJEUX

Espèces animales d'intérêt communautaire et à fort enjeu de conservation
Espèces végétales d'intérêt communautaire et à fort enjeu de conservation

OBJECTIFS
ASSOCIES

14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis et des études

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les plans nationaux d'action sont des outils qui visent à assurer la conservation d'espèces de faune et de flore sauvages et menacées. Ces plans nationaux en faveur d'une espèce menacée définissent une stratégie de conservation et visent à organiser le suivi, mettre en œuvre des actions coordonnées, informer les acteurs et faciliter la prise en compte dans les politiques publiques.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure vise à maintenir une veille sur les plans d'action nationaux existants et se tenir informé de la mise en place de nouveaux plans nationaux d'actions.

Objectifs de la mesure :

- Intégrer une stratégie nationale pour la protection de certaines espèces

Résultats attendus :

- Adaptation des actions de gestion en fonction des plans nationaux d'action

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble des espèces à enjeux du site. Il existe pour le moment des plans d'actions nationaux pour les Chiroptères, la Loutre d'Europe, l'Agrion de Mercure et le Liparis de Loesel.

Mesure AC14	Maintenir une veille sur les plans nationaux d'actions		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Il est proposé ici de maintenir une veille sur les plans nationaux d'actions. Les annexes de la directive Habitats, faune, flore servent de référence pour identifier les espèces pour lesquelles la France a des engagements et orientent le choix de certaines espèces faisant l'objet de plans nationaux.</p> <p>Il proposé de suivre le déploiement des plans nationaux. En effet, ces plans précisent les mesures et fournissent des orientations pratiques.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	CBNB Associations (GMB, Gretia...)	
	Indicateurs		
Temps consacré annuellement à la problématique (oui / non)			

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 15



Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public

Mesures

GOUV3 Engager une réflexion pour étendre le périmètre Natura 2000

GOUV4 Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts

GOUV5 Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers

ENJEUX

Ensemble des enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Le périmètre du site Natura 2000 a été défini lors de la mise en place de la procédure Natura 2000. Aujourd'hui, des projets de modifications de périmètre émergent pour inclure des secteurs qui n'avaient pas été intégrés au départ. En effet, dans le cadre de la stratégie nationale de création des aires protégées (SNAP), des extensions de sites Natura 2000 pourraient être réalisées.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure a pour objectif de proposer l'extension du périmètre sur certains secteurs intéressants du point de vue des habitats, de la faune et de la flore.

Objectifs de la mesure :

- Étendre le périmètre Natura 2000 si nécessaire

Résultats attendus :

- Extension du périmètre Natura 2000

Localisation :

Plusieurs secteurs sont d'ores et déjà identifiés dans le cadre de l'extension du périmètre Natura 2000. Il s'agit de l'étang du Fret, des landes de Trésigneau, des alignements de Lagatjar.

Mesure GOUV3-1	Engager une réflexion pour intégrer le secteur de l'étang du Fret dans le périmètre Natura 2000	Priorité 3
Description de l'action L'étang du Fret est une lagune côtière classé au titre de la protection des espaces naturels et qui appartient aujourd'hui au Conservatoire du littoral mais n'est pas inclus dans le site Natura 2000. L'étude du fonctionnement hydraulique et du rôle de nurserie de l'étang a montré la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire : - les prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>) - 1330 - les estuaires – 1130 - Les lagunes côtières 1150, habitat prioritaire. Une espèce d'intérêt communautaire a également été recensée sur le site : l'Escargot de Quimper. Au vu de ces enjeux, il est proposé ici de mener une réflexion pour intégrer l'étang au périmètre existant.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Commune de Crozon CDL / DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Intégration du secteur si démarche prévue	

Mesure GOUV3-2	Engager une réflexion pour intégrer les landes de Trésigneau au périmètre Natura 2000	Priorité 3
Description de l'action Le site de Trésigneau est un ensemble de landes rases d'intérêt communautaire sur la commune de Camaret-sur-mer. En raison de leur richesse, il serait intéressant de les inclure dans le périmètre. Cette intégration pourrait permettre la mise en place d'actions de gestion.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Commune de Camaret DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Intégration du secteur si démarche prévue	

Mesure GOUV3-3	Engager une réflexion pour intégrer le secteur des alignements de Lagatjar au périmètre Natura 2000	Priorité 3
Description de l'action Le secteur des alignements de Lagadgar abrite une petite tourbière basse alcaline. Ce groupement de bas-marais alcalin à Choin noirâtre et Mouron délicat est un milieu extrêmement rare en dehors des systèmes dunaires. Il occupe à proximité des alignements une surface très réduite. Le secteur abrite également la seule station bretonne d'Hippocrepide à toupet (<i>Hippocrepis comosa</i>). Il serait donc intéressant d'étudier l'intégration de ce secteur dans le périmètre Natura 2000.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Commune de Camaret DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Intégration du secteur si démarche prévue	

Mesure GOUV3-4	Identifier les territoires de chasse intéressants pour les chauves-souris et mener une réflexion sur leur possibilité d'intégration au périmètre	Priorité 3
Description de l'action L'étude par radiopistage (Boireau et Le Campion, 2011) des terrains de chasse de la colonie de Grand rhinolophe a permis de mettre en évidence qu'au-delà de la protection des gîtes, les territoires sont des éléments importants pour le maintien des colonies. Il est proposé ici d'inclure dans le périmètre Natura 2000 certaines zones susceptibles d'être des territoires de chasse : rayon autour des colonies, zones périphéries, corridors...	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Communes DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Intégration du secteur si démarche prévue	

Indicateurs à long terme de la mesure

Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

ENJEUX

Ensemble des enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public

Cadre général des mesures**Contexte des mesures :**

La protection foncière est un outil non négligeable dans un cadre de protection et de gestion des espaces naturels à long terme.

L'absence de maîtrise foncière est souvent un facteur limitant des actions de gestion dans la mesure où il est plus facile de mettre en place une gestion sur des terrains appartenant au domaine public.

Descriptif de la mesure :

Le politique d'acquisition est principalement mené par le Conservatoire du littoral. Hors des périmètres du CDL, la CCPCAM peut faire l'acquisition de parcelles concernées par des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et/ou des objets géologiques remarquables situées sur le site Natura 2000 ou sur les sites de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon. Cette mesure concerne le travail d'acquisition qui doit être mené sur le site.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la protection foncière du site
- Suivre les acquisitions du CDL et du Département
- Apparaître comme un interlocuteur auprès des potentiels vendeurs

Résultats attendus :

- Acquisition de parcelle par la CCPCAM le cas échéant
- Augmentation de la surface de propriétés du CDL

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble de habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Mesure GOUV4-1	Définir les parcelles intéressantes à acquérir et apparaître comme un interlocuteur local pour les propriétaires	Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Afin de mener une politique d'acquisition foncière active, un démarchage régulier des propriétaires peut être envisagé.</p> <p>Pour mener ce démarchage, un bilan des parcelles intéressantes à acquérir pourrait être menées. Il s'agit de définir les parcelles prioritaires pour l'acquisition.</p> <p>Il pourra s'agir notamment de parcelles particulièrement intéressantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la biodiversité, - pour mener des actions de gestion à des échelles d'unité de gestion intéressantes, - pour l'aménagement des sites (stationnements). <p>Le Conservatoire du littoral est le maître d'œuvre de cette politique, mais à l'échelle locale, le CDL peut apparaître pour les usagers comme une instance difficile à contacter. Ainsi, il est proposé ici, d'apparaître comme un interlocuteur local pour les potentiels vendeurs.</p> <p>L'opérateur pourra mettre en contact les propriétaire et le CDL.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CDL	CCPCAM
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Suivi des actions du Conservatoire du littoral (oui / non)	

Mesure GOUV4-2	Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts hors périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral et du Département	Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>Le Conservatoire du littoral et le Département possèdent tous deux des périmètres d'intervention foncière sur le site Natura 2000. Hors de ces périmètres, et dans le cadre de la possibilité de la CCPCAM de mener des acquisitions foncières (ou des acceptations de dons de parcelles) sur des parcelles reconnues abritant des milieux naturels intéressants à préserver, il propose de mener des acquisitions au sein du périmètre Natura 2000.</p> <p>Ces acquisitions peuvent notamment être menées lors d'opportunité d'achat de parcelles.</p>	Coûts prévus	Temps de travail, prix des parcelles à acquérir.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Communes DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Etude systématique des propositions de vente	

Mesure GOUV4-3	S'assurer de la dépollution et définir la gestion future des parcelles acquises		Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>À la suite des acquisitions, des actions de dépollution sont parfois nécessaires (plantes ornementales, destruction de caravanes...).</p> <p>Par la suite, certaines parcelles nécessitent une gestion particulière : renaturation, mise en place de fauche...</p> <p>La communauté de communes est gestionnaire des sites du conservatoire du littoral et assure un suivi des travaux en lien avec la conservation. Les parcelles sont ensuite gérées par la CCPCAM. Lorsque les parcelles ont un potentiel de retour à des habitats d'intérêt communautaire, il s'agit de travailler avec le conservatoire à choisir les bonnes méthode de renaturation.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CDL	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre		
Suivi des actions du Conservatoire du littoral			

Indicateurs à long terme de la mesure

Surface acquise sur la période

Mesure
GOUV5

Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des partenaires fonciers

Priorité
3

ENJEUX

Ensemble des enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

En Presqu'île de Crozon, le foncier est particulièrement morcelé. Le site Natura 2000 regroupe donc un ensemble conséquent de propriétaires privés ou publics (CDL, Communes, Département du Finistère, ONF).

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de maintenir et de renforcer les partenariats avec l'ensemble des partenaires fonciers, tant public que privé.

Objectifs de la mesure :

- Maintenir un lien entre le gestionnaire, l'opérateur local et les propriétaires

Résultats attendus :

- Echanges réguliers avec les différents propriétaires du site

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

GOUV5	Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des partenaires fonciers		Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Il est proposé ici de maintenir un lien et de renforcer les partenariats avec les propriétaires fonciers du site. Parmi les propriétaires publics, les principaux sont l'ONF, le Conservatoire du littoral, le Département et les communes.</p> <p>Pour les propriétaires privés, le maintien d'échanges peut être important afin de pouvoir réaliser des actions de gestion à l'échelle d'unités de gestion cohérentes. Il existe également le principe de charte Natura 2000 (Tome III – Annexe 6). Elle peut être proposée aux propriétaires souhaitant contribuer à l'action de conservation.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Communes, ONF, CDL, Département Propriétaires privés	
	Indicateurs de mise en œuvre		
Suivi des actions des propriétaires publics, réponse aux sollicitations des propriétaires privés			

Indicateurs à long terme de la mesure

Objectif 16



Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels

Mesures

GOUV6 Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques

GOUV7 Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels

ENJEUX

Ensemble des enjeux

OBJECTIFS ASSOCIES

16. Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

De nombreux acteurs interviennent sur le littoral et les espaces naturels au sein du site Natura 2000 que ce soit pour la gestion, l'aménagement, veiller à l'application des différentes réglementation (site classé, site inscrit). Parmi ces acteurs, on peut lister entre autres : les communes, la RNR, le PNMI et le PNRA, ONF, CD29...

Descriptif de la mesure :

Il s'agit de veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques de gestion et protection de la biodiversité, notamment en termes de cohérence et de complémentarité des actions.

Objectifs de la mesure :

- Veiller à un aménagement des sites respectueux des objectifs du DOCOB
- Bonne coordination des actions

Résultats attendus :

- Bonne articulation des différentes politiques publiques
- Complémentarité et cohérence des actions

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure GOUV6-1	Maintenir, renforcer les partenariats et travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires	Priorité 1
Description de l'action La mise en relation des acteurs locaux qui participent à la protection du site « Presqu'île de Crozon » est un point important dans la bonne articulation des politiques publiques. Il est proposé que l'opérateur maintienne les partenariats existants notamment avec : - le RNR des sites géologiques : plusieurs objectifs de gestion étant communs, - le PNMI avec qui le CCPACM partage la gestion sur l'estran, - le CDL et le CD29, propriétaires des terrains sur lesquels la CCPCAM est gestionnaire, - ONF, plusieurs bois étant inclus au sein du périmètre Natura 2000, - le PNRA, opérateur des sites Natura 2000 voisins, - les Communes, propriétaire de certains sites, - l'EPAB, animateur des MAE.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Communes, RNR, PNMI, CDL, ONF, PNRA
	Indicateurs de mise en œuvre	

Mesure GOUV6-2	Mener des actions de gestion des milieux naturels en régie grâce au service espaces naturels et sentiers communautaire	Priorité 1
Description de l'action La CCPCAM possède la compétence gestion des espaces naturels et sentiers, qui est doté d'un service d'une dizaine de personnes en administratif et technique. Le service permet de répondre, en partie, aux objectifs Natura 2000 grâce à la réalisation de chantiers de gestion. Il conviendra donc, de travailler en collaboration pour que les actions de gestion du service technique rentrent dans le cadre des mesures prévues par le DOCOB. Il sera possible de mener des contrats Natura 2000 en régie.	Coûts prévus	Temps de travail et acquisition de matériel.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Pourcentage de réalisation des actions Natura 2000 programmées en régie sur l'année	

Indicateurs à long terme de la mesure

Questionnaire réalisé auprès des acteurs du territoire sur l'articulation des différentes politiques publiques

Mesure
GOUV7

Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels

Priorité
1

ENJEUX

Tous les enjeux

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

16. Assurer une gestion concertée avec les différentes politiques de protection des espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Natura 2000 a vocation à être un réseau de site. Le réseau breton rassemble 80 sites Natura 2000 terrestres et marins. Les gestionnaires d'espaces naturels bretons forment également un réseau.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose l'implication dans les différents réseaux existants et de participer aux réunions proposées par les services de l'Etat.

Objectifs de la mesure :

- Maintenir les échanges entre gestionnaires de sites
- Tirer profit des connaissances, des savoir-faire des autres gestionnaires
- Défendre la préservation de la biodiversité ensemble
- Mutualiser certaines actions
- Se tenir à jour de l'actualité

Résultats attendus :

- Participation régulière aux réunions de réseaux

GOUV7	Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels		Priorité 1
<p>Description de l'action</p> <p>Cette mesure prévoit que l'animateur Natura 2000 maintienne sa participation au sein des réunions de réseaux. Il peut s'agir de réunions, d'échanges, de groupes de travail, de retours d'expérience.</p> <p>Les deux principaux réseaux sont le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons et le réseau des chargés de mission Natura 2000.</p> <p>Si d'autres groupes de travail ou réseaux dont la thématique pourrait être utile à la gestion du site Natura 2000 venaient à se créer (y compris dans le milieu associatif et par les services de l'Etat), il pourrait être pertinent de s'y intégrer.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Agence Bretonne de la biodiversité, autres sites Natura 2000, ACMN2000	
	Indicateurs de mise en œuvre		
Participation aux rencontres du réseau d'acteurs			

Indicateurs à long terme de la mesure

Fréquence de participation aux réunions de réseaux

Objectif 17



Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »

Mesures

GOUV9 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance

GOUV10 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)

GOUV11 Gérer la partie administrative du site Natura 2000

Mesure
GOUV8

Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site « Presqu'île de Crozon »

Priorité
1

ENJEUX

Tous les enjeux du site

OBJECTIFS
ASSOCIES

17. Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

L'animation du site Natura 2000 Presqu'île de Crozon nécessite, entre autres, la tenue de comité de pilotage et de réunions de travail.

Descriptif de la mesure :

Organiser les différentes instances nécessaires à la mise en œuvre du docob.

Objectifs de la mesure :

- Organiser les instances nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs
- Assurer l'animation de réunions
- Favoriser la concertation avec les usagers

Résultats attendus :

- Mise en place du COPIL une fois par an,
- Décision de création d'une nouvelle instance d'experts et d'usagers le cas échéant

Mesure GOUV8-1	Réunir le comité de pilotage		Priorité 1
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle principale dans la gestion du site Natura 2000. Il a pour mission d'examiner, d'amender, d'ajuster et de valider les propositions faites par l'opérateur. Il doit également suivre la mise en œuvre du DOCOB. Ces réunions permettent de faire un bilan des actions menées et de définir les futurs projets. Un arrêté préfectoral du 5 janvier 2016 fixe sa composition.</p> <p>Il est proposé d'organiser des COPIL annuellement pour répondre aux enjeux de la mise en œuvre du DOCOB et pour maintenir un intérêt pour la démarche.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Ensemble des membres du COPIL	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Comité de pilotage mis en place si programmé		

Mesure GOUV8-2	Organiser les autres instances		Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>En plus du COPIL, d'autres instances peuvent être mise en place pour répondre à la mise en œuvre du document d'objectifs. Ces réunions peuvent se réunir en fonction des besoins de l'opérateur local. Ces instances pourront être sous forme de groupe de travail, réunion de concertation ou de comité technique.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Partenaires techniques, usagers	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Mise en place d'autres instances si nécessaire		

Mesure GOUV8-3	Mener une réflexion sur la mise en place d'un conseil scientifique pour appuyer le choix de gestion des milieux naturels	Priorité 3
<p>Description de l'action</p> <p>En complément du Copil, il est proposé de mener une réflexion sur la création d'une nouvelle instance d'experts et d'usagers à l'échelle du site Natura 2000 facilitant les réflexions techniques concernant les actions de gestion.</p> <p>Il pourrait s'agir d'un comité scientifique, ou d'un comité plus restreint que le comité de pilotage. Ce groupe permettrait de réunir un ensemble d'experts dans des disciplines divers afin d'appuyer l'opérateur dans des missions scientifiques, de suivis, d'étude et de gestion. Ce comité pourrait réunir uniquement les acteurs concernés par un projet précis afin d'en avoir validation par des experts et des usagers.</p> <p>La disponibilité des experts sera à prendre en compte.</p>	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Communes DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
Réalisation de la réflexion		

Indicateurs à long terme de la mesure

Fréquence du COPIL et satisfaction des membres du Comité de pilotage

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS ASSOCIES

17. Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Le Formulaire Standard de Données ou FSD constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il est composé de l'identification de site, de sa localisation, des informations écologiques, la description du site.

Descriptif de la mesure :

Assurer la mise à jour du FSD

Objectifs de la mesure :

- Mise à jour du FSD

Résultats attendus :

- Formulaire Standard de Données à jour

Mesure GOUV9	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données		Priorité 2
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Il est proposé ici de mettre à jour le Formulaire Standard de Données. Ces mises à jour se feront en fonction de l'actualisation des données notamment.</p> <p>Quelques modifications ont d'ores et déjà été identifiées lors de l'évaluation du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression de l'Ecaille chinée, - ajout de l'habitat 1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine identifiés par la cartographie d'habitat du PNMI, - suppression de l'habitat 6410 – Prairie à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, non cartographié par le CBNB, - suppression de l'habitat 8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chiasmophytique - suppression du Myotis emarginatus, suite à une erreur d'identification, - inclure le Murin de Bechstein - mener une réflexion sur l'ajout de certaines espèces de poissons amphihalins, notamment l'esturgeon <p>Les modifications pourront être proposées à la DREAL qui se chargera de présenter la demande de mise à jour auprès du Muséum d'Histoire Naturelle.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	DREAL	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	- Formulaire Standard de Données à jour		

Indicateurs à long terme de la mesure

Formulaire Standard de Données à jour.

Mesure
GOUV10

Gérer la partie administrative de l'animation du site Natura 2000

Priorité
1

ENJEUX

Tous les enjeux du site

**OBJECTIFS
ASSOCIES**

17. Assurer l'animation du site « Presqu'île de Crozon »

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

L'animation du site nécessite un suivi administratif pour le financement de l'animation, le bilan et les programmes annuels, la mise en place de contrat Natura 2000...

Descriptif de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble des démarches administratives nécessaire à l'animation du site.

Objectifs de la mesure :

- Assurer le bon fonctionnement administratif de l'animation du site

Résultats attendus :

- Bon fonctionnement administratif de l'animation du site

GOUV10**Gérer la partie administrative du site Natura 2000****Priorité
1**

Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>L'animation du site passe par une partie administrative indispensable au bon fonctionnement de la procédure. Il s'agit notamment du montage et du suivi des dossiers de subvention, la préparation et le lancement des contrats Natura 2000 et autres projets de gestion, la rédaction des bilans et programmes annuels, préparation de réunions...</p> <p>Ce travail est réalisé par la chargée de mission Natura 2000 avec l'aide des services transversaux de la collectivité (communication, direction, comptabilité).</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Communes DREAL
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Gestion administrative (oui /non)	

Indicateurs à long terme de la mesure

Gestion de la partie administrative du site satisfaisante (dire du gestionnaire, de la Région et de la DREAL)

Objectif 18



Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels

Mesures

SEN8 Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion

SEN9 Participer et encourager les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels

Mesure
SEN8

Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion

Priorité
2

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La politique Natura 2000 qui au début paraissait peu connue et peu comprise, semble aujourd'hui bien intégrée sur le territoire. Cette lisibilité de la démarche et des actions de gestion passe par des actions de communication auprès des acteurs du territoire.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions de communication autour de la démarche et des actions de gestion.

Objectifs de la mesure :

- Maintenir un intérêt pour la démarche Natura 2000
- Améliorer la compréhension des actions de gestion
- Améliorer la connaissance sur la démarche Natura 2000

Résultats attendus :

- Création d'outils de communication
- Réalisation d'actions de communication

Localisation :

La mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000

Mesure SEN8-1	Diffuser à travers les différents canaux de communication les informations sur Natura 2000	Priorité 2
Description de l'action La diffusion des informations sur Natura 2000 auprès des personnes concernées ou intéressées est importante. Chacun doit pouvoir suivre l'actualité et les actions réalisées dans le cadre de Natura 2000. La diffusion d'informations sur Natura 2000 et les actions engagées peut se faire par différents canaux d'information : - le site internet (et les réseaux sociaux), - le magazine intercommunal, Horizon servant de lettre d'information auprès des habitants du territoire, - la presse locale et nationale.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Presse locale
	Indicateurs de mise en œuvre	
	- Site Natura 2000 à jour - Un article par an dans Horizon - Nombre d'article de presse	

Mesure SEN8-2	Communiquer pour améliorer la compréhension des actions de gestion	Priorité 2
Description de l'action Afin d'éviter l'incompréhension du public lors des actions de gestion (coupe de pins, débroussaillage de pruneliers), il semble important d'accompagner les projets de gestion d'une communication adaptée. Il peut s'agir d'articles de presse dans les journaux locaux, d'une communication et d'une animation sur le site.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Presse locale
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Réalisation d'un plan de communication pour chaque chantier (oui / non)	

Indicateurs à long terme de la mesure

Satisfaction des usagers : questionnaire de satisfaction de la Communauté de communes.

Mesure
SEN9

Participer et encourager les actions d'éducation à
l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels

Priorité
3

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

La communication autour des enjeux et des bonnes pratiques au sein des espaces naturels est un aspect essentiel afin de permettre le changement des comportements.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions de sensibilisation du public à la préservation des espaces naturels et d'éducation à l'environnement.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance des acteurs locaux et du public au respect et à la préservation des espaces naturels et des espèces.

Résultats attendus :

- Bonne connaissance des enjeux de biodiversité
- Bonne connaissance des bonnes pratiques en espaces naturels

Localisation :

La mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure SEN9-1	Mettre en place des partenariats avec les acteurs de l'éducation à l'environnement	Priorité 3
Description de l'action Plusieurs acteurs du territoire et partenaires assurent une animation et une sensibilisation régulière sur les espaces naturels et leurs enjeux. Il est important de travailler en collaboration avec les structures existantes proposant des animations (Réserve, maison des minéraux, PNMI...). Un travail pour identifier les vecteurs de communication pourrait être envisagé afin d'identifier les relais locaux (associations locales, mairies, professionnels du tourisme). Il s'agira de participer aux actions mises en place par les différents partenaires (journées thématiques, stands, exposition...) afin d'apporter des informations sur Natura 2000 et la préservation de espaces naturels.	Coûts prévus	Temps de travail.
	Maitrise	Partenaires
	CCPCAM	RNR, PNMI Maison des Mnrx PNRA, GMB ...
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Définir des actions et les mettre en place	

Mesure SEN8-2	Développer des outils et des supports de sensibilisation et de communication autour des espaces naturels	Priorité 3
Description de l'action La sensibilisation sur les espaces naturels peut être réalisée par la collectivité. Il est proposé de maintenir la diffusion d'information sur les espaces naturels et les bonnes pratiques via les publications de la collectivité. Il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur des outils de communication adaptés au public cible et des supports de sensibilisation à mettre en place par le service espaces naturels communautaire (animation de terrain l'été, stands, réseaux sociaux, plaquettes, panneaux..).	Coûts prévus	Temps de travail et acquisition de matériels.
	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Définition annuelle des besoins et réalisation	

Indicateurs à long terme de la mesure

Satisfaction des usagers : questionnaire de satisfaction de la communauté de communes.

Objectif 19



Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du territoire en les impliquant dans la gestion du site Natura 2000

Mesures

SEN10 Associer les usagers à la gestion du site

SEN11 Promouvoir les sciences participatives

SEN12 Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion

SEN13 Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

18. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Le dispositif Natura 2000 favorise la concertation et l'approche par contractualisation. En effet, les élus, les agriculteurs, les usagers et les experts peuvent être associés à la gestion du site. S'ils sont associés à la démarche, les usagers peuvent être des alliés dans la gestion du site. Cette implication est importante pour veiller à une bonne compréhension des enjeux et des objectifs de gestion.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de mettre en place des actions pour initier la participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein du site Natura 2000.

Objectifs de la mesure :

- Permettre à chacun des acteurs de s'approprier les enjeux de conservation du site
- réaliser des actions de gestion du site impliquant des usagers

Résultats attendus :

- Participation régulière des usagers à la gestion du site

Localisation :

La mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure SEN10-1	Associer les usagers à la gestion du site		Priorité 3
Description de l'action Il est proposé dans cette action d'associer les usagers à la démarche Natura 2000, et notamment aux actions de gestion. Cette association des usagers pourra passer par la mise en place de chantiers bénévoles, en lien généralement avec les associations du territoire. Ces chantiers peuvent concerner des travaux simples de gestion (arrachage d'invasives, nettoyage de plages...).	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	FFRP / Associations Centres de formations Communes	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Définir des actions et les mettre en place		

Mesure SEN10-2	Promouvoir la charte Natura 2000		Priorité 3
Description de l'action La charte Natura 2000 est un outil contractuel permettant d'impliquer les usagers dans la gestion du site. La charte est un document constitué d'une liste d'engagements de bonnes pratiques contribuant à la réalisation des objectifs de conservation, sans contrepartie financière. La mesure consiste à développer le principe de charte sur le site. Il pourra s'agir d'un travail de prise de contact avec les contractants potentiels. Des actions pour promouvoir la charte auprès des propriétaires seront à envisager.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Propriétaires privés Associations Professionnels	
	Indicateurs de mise en œuvre		

Indicateurs à long terme de la mesure

Satisfaction des usagers

ENJEUX

Tous les enjeux.

OBJECTIFS ASSOCIES

18. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les sciences participatives permettent aux citoyens de participer à la collecte de données, ils s'impliquent dans la vie du site. Cela peut faciliter la mise en place de certains suivis et inventaires et favorise l'éducation au respect de la nature.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose d'utiliser les sciences participatives pour d'une part impliquer les usagers dans la démarche, et d'autre part, améliorer les connaissances sur la biodiversité du site.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer les connaissances sur les enjeux du site
- Initier des opérations de sciences participatives

Résultats attendus :

- Mise en place de protocoles de sciences participatives
- Collecte de données

Localisation :

La mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure SEN11-1	Diffuser les outils de sciences participatives déjà existants	Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>Des outils de sciences participatives existent déjà à l'échelle nationale, il est donc proposé ici de diffuser ces outils. Il conviendra de se renseigner sur les protocoles existants, notamment auprès du muséum National d'Histoire Naturelle.</p> <p>Les protocoles intéressants (espèces présentes sur le site par exemple) pourront être diffusés sur le territoire.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Associations de protection de la nature, PNMI, UBO
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Réalisation de l'action (prendre connaissance, diffusion)	

Mesure SEN11-2	Favoriser le développement d'un réseau de naturalistes locaux intégrant des bénévoles et les associations locales	Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.
<p>Les connaissances scientifiques reposent en partie sur les données recensées par les associations ou les naturalistes locaux. En presqu'île de Crozon, le milieu naturaliste bénévole n'est pas très développé. Il est proposé ici de favoriser le développement de liens entre naturalistes et gestionnaires.</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires
	CCPCAM	Associations de protection de la nature (Bretagne vivante...)
	Indicateurs de mise en œuvre	
	Nombre d'action réalisées avec les acteurs locaux	

Indicateurs à long terme de la mesure

Mesure
SEN12

Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion du site

Priorité
3

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de la biodiversité

18. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les chasseurs et les agriculteurs sont souvent associés à la gestion des sites naturels. En effet, ils y évoluent, entretiennent certains secteurs et connaissent souvent les enjeux des sites.

Descriptif de la mesure :

Les chasseurs et les agriculteurs peuvent être des alliés de la gestion des milieux naturels. Cette mesure propose donc de les associer à la démarche.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la concertation avec les agriculteurs et les chasseurs
- Travailler en lien avec les agriculteurs et les chasseurs pour améliorer et faciliter la gestion du site

Résultats attendus :

- Mise en place d'actions de gestion par les agriculteurs ou les sociétés de chasse du site
- Adaptation des actions de gestion et d'exploitation des milieux à une prise en compte de la biodiversité
- Contacts réguliers avec les chasseurs et les agriculteurs du site

Localisation :

La mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure SEN12-1	Associer les chasseurs à la gestion du site		Priorité 3
Description de l'action Les chasseurs réalisent des actions de gestion des milieux pour favoriser la présence de gibier. Des préconisations peuvent leur être apportées pour adapter les pratiques en faveur de la biodiversité. Cette collaboration pourra passer par exemple par la mise en place de conventions d'usages en lien avec de Cdl.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Sociétés de chasse	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Nombre d'action réalisées avec les chasseurs		

Mesure SEN12-2	Associer les agriculteurs à la gestion du site		Priorité 3
Description de l'action Des outils peuvent être proposés afin de permettre aux agriculteurs de s'investir dans la préservation de la biodiversité. Il s'agit de mesures contractuelles de type mesure Agro-environnementales et climatiques facilitant la contractualisation d'opérations de gestion sur les parcelles agricoles. L'EPAB est en charge de l'animation des MAETC sur le territoire. Il s'agit donc ici de suivre les mesures mises en place auprès du syndicat mixte. L'opérateur participe à la mise en place du PAEC et de MAEC. Une réflexion pourra être menée pour financer l'entretien des habitats d'intérêt communautaire à travers les mesures MAEt avec les agriculteurs du site. Associer les agriculteurs à la gestion du site peut également passer par la mise en place de conventions d'usages en lien avec de CDL.	Coûts prévus	Temps de travail.	
	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	EPAB, Agriculteurs Conservatoire du littoral	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Nombre d'actions réalisées avec les agriculteurs		

Indicateurs à long terme de la mesure

Satisfaction des agriculteurs et des chasseurs

Mesure
SEN13

Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire

Priorité
3

ENJEUX

Tous les enjeux

OBJECTIFS
ASSOCIES

18. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site

Cadre général des mesures

Contexte des mesures :

Les temps forts autour de la nature, des sciences, de l'écologie ou de la transition écologique sont parfois mis en place sur le territoire. Ces moments peuvent être l'occasion de présenter Natura 2000 et sensibiliser le public au respect des milieux naturels et des espèces.

Descriptif de la mesure :

Cette mesure propose de participer aux événements sous forme d'animation ou de stand.

Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance de la démarche
- Améliorer la connaissance des enjeux

Résultats attendus :

- Bonne connaissance des enjeux de biodiversité par le public

Localisation :

Cette mesure concerne l'ensemble du site Natura 2000.

Mesure SEN13	Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire		Priorité 3
Description de l'action	Coûts prévus	Temps de travail.	
<p>Il est proposé ici de participer aux actions initiées par des associations, collectifs, structures autour de l'environnement, l'écologie et la transition écologique. Cette participation peut prendre la forme d'intervention de la part de la chargée de mission (nuit de la chauve-souris), la réalisation d'un espace dédié à la démarche dans les festivals par exemple (festival du Centre de la Terre), participation à des animation (nettoyage de plage, sortie découvertes, conférences...)</p>	Maitrise d'œuvre	Partenaires	
	CCPCAM	Maison des minéraux Associations	
	Indicateurs de mise en œuvre		
	Participation aux évènements identifiés		

Indicateurs à long terme de la mesure

3.3. Calendrier de mise en œuvre des actions

Tableau IV : Tableau de programmation prévisionnels des actions

MESURES	CODE	ACTIONS	2023 - 2025	2025- 2027	2028- 2030	Après 2030
AC1 Améliorer la connaissance de la fréquentation sur les sites	AC1-1	Installer des systèmes de comptages de visiteurs des espaces naturels.	X			
	AC1-2	Prendre en compte les résultats d'observatoires des fréquentations réalisés dans le cadre de l'OGS.	X	X	X	X
GHE1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	GHE1	Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	X	X	X	X
GHE2 Entretien des aménagements existants de maîtrise de la fréquentation	GHE2-1	Entretien des aménagements existants en régie	X	X	X	X
	GHE2-2	Améliorer les aménagements en fonction des connaissances sur la fréquentation	X	X	X	X
GHE3 Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par la fréquentation	GHE3-1	Mettre en place la méthode la plus adaptée à la restauration des milieux	X	X	X	X
SEN 1 Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les bonnes pratiques et intensifier la surveillance des sites	SEN1-1	Développer des moyens de surveillance pendant les périodes de forte affluence	X	X	X	X
	SEN1-2	Assurer l'information sur la réglementation et la sensibilisation relative aux espaces naturels protégés	X	X	X	X
	SEN1-3	Développer des partenariats avec les autres services de police existantes pour centraliser les moyens	X	X	X	X
GHE 4 Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire	GHE4	Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X
GOUV1 Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site	GOUV1	Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site	X	X	X	X
AC2 Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques	AC2-1	Maintenir une veille sur les usages du sites	X	X	X	X
	AC2-2	Améliorer la connaissance et s'informer sur les interactions entre les activités de loisirs et les enjeux de biodiversité	X	X	X	X
SEN2 Encadrer les événements et manifestations organisés sur le site	SEN2-1	Garder une veille sur la réglementation et mettre à jour les formulaires d'évaluation d'incidence	X	X	X	X
	SEN2-2	Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidence et informer sur la fragilité du site	X	X	X	X
	SEN2-3	Assurer une présence sur le terrain lors des événements	X	X	X	X
GOUV2 Mettre en places des mesures contractuelles de structuration des usages	GOUV2-1	Maintenir et renouveler les conventions existantes et mettre en place de nouvelles conventions si nécessaire	X	X	X	X

	GOUV2-2	Mener une réflexion sur le principe de chartes		X		
SEN3 Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	SENS3	Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	X	X	X	X
SEN4 Veiller à une chasse respectueuse de la biodiversité	SEN4-1	Veiller à une chasse respectueuse de l'environnement	X	X	X	X
SEN5 Veiller à une pêche respectueuse de la biodiversité	SEN5-1	Veiller à une pêche de loisir respectueuse de la biodiversité	X	X	X	X
	SEN5-2	Veiller à une pêche professionnelle respectueuse de la biodiversité	X	X	X	X
GHE5 Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	GHE5	Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	X	X	X	X
AC3 Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	AC3	Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	X	X	X	X
GHE6 Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés	GHE6-1	Mettre en place des fauches avec exportation	X	X	X	X
	GHE6-2	Mettre en place des expérimentations pour la réouverture de secteurs refermés		X	X	
GHE7 Maintenir les milieux ouverts	GHE7-1	Gérer les landes et les pelouses en voie de fermeture	X	X	X	X
	GHE7-2	Gérer les dépressions humides intradunaires	X	X	X	X
	GHE7-3	Gérer les autres milieux en voie de fermeture	X	X	X	X
	GHE7-4	Mener une réflexion sur une gestion des milieux par pâturage			X	
	GHE7-5	Maintenir une mosaïque d'habitats	X	X	X	X
GHE8 Mener une gestion sur les saules et les roselières	GHE8-1	Améliorer les connaissances sur la dynamique des saulaies et des roselières et de leur intérêt de conservation	X	X	X	
	GHE8-2	Maîtriser le développement des roselières et des saulaies		X	X	X
AC4 Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement	AC4	Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement	X			
GHE9 Eviter l'expansion des pins	GHE9-1	Restaurer des secteurs de landes en réalisant des chantiers de coupe de pins	X	X	X	X
	GHE9-2	Maîtriser l'expansion des pins sur les secteurs en voie de colonisation	X	X	X	X
GHE10 Favoriser les boisements diversifiés	GHE10	Favoriser les boisements diversifiés	X	X	X	X
AC5 Maintenir une veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes	AC5-1	Maintenir une veille sur l'émergence de nouvelles stations et de nouvelles espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X
	AC5-2	Maintenir une veille sur les techniques d'éradication des EEE	X	X	X	X
	AC5-3	Maintenir une veille sur le cadre juridique de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X

	AC5-4	Réaliser une cartographie des espèces végétales exotiques envahissantes		X		
GHE11 Intervenir pour éradiquer ou maîtriser des EEE	GH11-1	Réguler voire éradiquer les espèces végétales invasives	X	X	X	X
	GHE11-2	Réguler voire éradiquer les espèces invasives animales	X	X	X	X
SEN6 Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique aux EEE	SEN6-1	Sensibiliser les professionnels aux EEE	X	X	X	X
	SEN6-2	Sensibiliser les particuliers aux EEE	X	X	X	X
GHE 12 Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés	GHE12-1	Limiter les apports exogènes	X	X	X	X
	GHE12-2	Appauvrir le milieu par la fauche	X	X	X	X
	GHE12-3	Mener des expérimentations pour appauvrir le milieu et le développement de la végétation		X		
	GHE12-4	Limiter le développement de la Ravenelle	X	X	X	X
AC6 Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides	AC6	Identifier les problématiques de circulation hydraulique dans les zones humides		X		
GHE13 Améliorer la circulation hydraulique des zones humides	GHE13-1	Favoriser un bon fonctionnement du marais de l'Aber	X	X	X	X
	GHE13-2	Mener une réflexion sur les possibilités de gestion de Kerloc'h en accord avec les contraintes réglementaires		X		
	GHE13-3	Assurer un suivi et mettre en place une gestion adaptée si nécessaire sur les autres zones humides du site		X	X	X
	GHE13-4	Maintenir l'ouverture des cours d'eau favorables à l'Agrion de mercure			X	
AC7 Suivre les informations sur la qualité de l'eau	AC7	Suivre les informations sur la qualité de l'eau	X	X	X	X
SEN7 Limiter les pollutions des eaux	SEN7-1	Contribuer à la réduction des apports en nutriments et en contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin	X	X	X	X
	SEN7-2	Travailler en lien avec les structures menant des actions contre les origines de pollution éventuelles	X	X	X	X
AC8 Suivre la dynamique d'érosion	AC8-1	Suivre la dynamique d'érosion des dunes du site, notamment la flèche dunaire de l'Aber	X	X	X	X
	AC8-2	Suivre en lien avec le PNMI la dynamique d'érosion des grottes	X	X	X	X
GHE14 Eviter l'érosion de certains secteurs	GHE14-1	Maîtriser le ruissellement sur les secteurs dégradés	X	X	X	X
	GHE14-2	Maîtriser l'érosion du sol sur les secteurs dégradés	X	X	X	X
	GHE14-3	Veiller au bon état des dunes littorales	X	X	X	X
AC9 Améliorer les connaissances sur les Chiroptères	AC9-1	Suivre les gîtes d'hivernage des Grands Rhinolophes	X	X	X	X

	AC9-2	Suivre les gîtes de reproduction des Grands Rhinolophes	X	X	X	X
	AC9-3	Améliorer les connaissances sur les autres Chiroptères		X	X	
GHE15 Maintenir et aménager les gîtes à Chiroptères	GHE15-1	Mettre à jour les connaissances sur les gîtes existants et des protections physiques existantes	X			
	GHE15-2	Poursuivre la protection physique des gîtes et leur entretien	X	X	X	X
	GHE15-3	Continuer la prospection pour l'aménagement de nouveaux gîtes à Chiroptères	X	X	X	X
GHE16 Préserver et améliorer les territoires de chasse et les couloirs de circulation	GHE16-1	Améliorer les territoires de chasse pour les Chiroptères			X	X
	GHE16-2	Maintenir ou améliorer les conditions favorables aux abords des gîtes et dans les couloirs de circulation	X	X	X	X
AC10 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres	AC10-1	Mettre en place un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	X	X		
	AC10-2	Mettre à jour de la cartographie des habitats terrestre et de l'état de conservation des habitats				X
	AC10-3	Mettre en place d'un suivi de placette à partir des placettes réalisées en 2000	X			
	AC10-4	Mener une réflexion sur l'habitat 6510	X			
AC11 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins	AC11	Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins			X	
AC12 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et les espèces à fort enjeu de conservation	AC12-1	Poursuivre le suivi du Liparis de Loesel et des orchidées patrimoniales	X	X	X	X
	AC12-2	Maintenir une veille sur le Trichomane remarquable		X		X
	AC12-3	Réaliser un inventaire de l'Oseille des rochers	X			
	AC12-4	Définir les espèces végétales patrimoniales non d'intérêt communautaire à suivre et adapter le protocole de suivi en fonction de l'enjeu de conservation	X			
AC13 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces animales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur	AC13-1	Améliorer la connaissance sur les amphibiens et les reptiles	X	X		
	AC13-2	Assurer un suivi de la Loutre d'Europe	X	X	X	X
	AC13-3	Améliorer la connaissance sur le Damier de la Succise et mettre en place un suivi de l'espèce	X			
	AC13-4	Améliorer les connaissances sur les invertébrés du site	X	X	X	X
	AC13-5	Assurer un suivi du Phoque gris	X	X	X	X
	AC13-6	Améliorer les connaissances sur les chiroptères		X		
AC14 Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	AC14	Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	X	X	X	X

GOUV3 Etendre le périmètre Natura 2000	GOUV3-1	Engager une réflexion pour intégrer le secteur de l'étang du Fret dans le périmètre Natura 2000	Calendrier non programmable			
	GOUV3-2	Engager une réflexion pour intégrer les landes de Trésigneau au périmètre Natura 2000	Calendrier non programmable			
	GOUV3-3	Engager une réflexion pour intégrer le secteur des alignements de Lagatjar au périmètre Natura 2000	Calendrier non programmable			
	GOUV3-4	Identifier les territoires de chasse des chauves-souris intéressants et mener une réflexion sur leur possibilité d'intégration au périmètre Natura 2000.			X	
GOUV4 Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts	GOUV4-1	Définir les parcelles intéressantes à acquérir et apparaître comme un interlocuteur local pour les propriétaires	X	X	X	X
	GOUV4-2	Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts hors périmètre d'intervention du CDL et du CD29	X	X	X	X
	GOUV4-3	S'assurer de la dépollution et définir la gestion future des parcelles acquises	X	X	X	X
GOUV5 Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	GOUV5	Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	X	X	X	X
GOUV6 Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques	GOUV6-1	Maintenir et renforcer les partenariats et travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires	X	X	X	X
	GOUV6-2	Mener des actions de gestion des milieux naturels en régie grâce au service espaces naturels communautaire	X	X	X	X
GOUV7 Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels	GOUV7	Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels	X	X	X	X
GOUV8 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site « presqu'île de Crozon »	GOUV8-1	Réunir le Comité de pilotage	X	X	X	X
	GOUV8-2	Organiser les autres instances	X	X	X	X
	GOUV8-3	Mener une réflexion sur la mise en place d'un conseil scientifique pour appuyer les choix de gestion des milieux naturels	X			
GOUV9 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	GOUV9	Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	X			X
GOUV10 Gérer la partie administrative du site Natura 2000	GOUV10	Gérer la partie administrative du site Natura 2000	X	X	X	X
SEN8 Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion	SEN8-1	Diffuser à travers les différents canaux de communication les informations sur Natura 2000	X	X	X	X
	SEN8-2	Communiquer pour améliorer la compréhension des actions de gestion	X	X	X	X

SEN9 Participer et encourager les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels	SEN9-1	Mettre en place des partenariats avec les acteurs de l'éducation à l'environnement	X	X	X	X
	SEN9-2	Développer des outils et des supports de sensibilisation et de communication autour des espaces naturels	X	X	X	X
SEN10 Associer les usagers à la gestion du site	SEN10-1	Associer les usagers à la gestion du site	X	X	X	X
	SEN10-2	Promouvoir la charte Natura 2000	X	X	X	X
SEN11 Promouvoir les sciences participatives	SEN11-1	Diffuser les outils de sciences participatives déjà existants	X	X	X	X
	SEN11-2	Favoriser le développement d'un réseau de naturalistes locaux intégrant des bénévoles et les associations locales	X	X		
SEN12 Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion	SEN12-1	Associer les chasseurs à la gestion du site	X	X	X	X
	SEN12-2	Associer les agriculteurs à la gestion du site	X	X	X	X
SEN13 Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire	SEN13	Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire	X	X	X	X

4. L'évaluation et les indicateurs

4.1. L'évaluation

Au terme de la mise en œuvre du Document d'objectifs, une démarche d'évaluation devra être initiée.

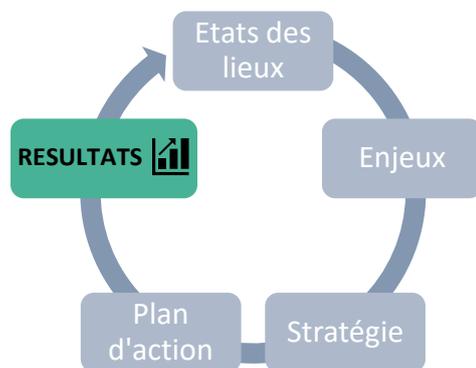


Figure 5 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : Les résultats. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN.

Ce processus va permettre d'établir un bilan des actions mises en œuvre et rendra compte des efforts humains, techniques et financiers qui ont été investis autour de Natura 2000.

L'évaluation permet également d'analyser dans quelles mesures les actions réalisées ont permis d'atteindre les objectifs fixés à long terme et si ces mesures produisent les résultats attendus vis-à-vis des enjeux du site.

La démarche d'évaluation de la gestion est également une obligation réglementaire au regard du code de l'environnement.

Lien avec les éléments du DOCOB prévu par le code de l'environnement (Article R.214-24) :

R414-11 : Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

4.2. Les indicateurs

L'évaluation du document d'objectifs est réalisée à l'aide d'indicateurs de suivi qui doivent permettre d'évaluer qualitativement et quantitativement la situation observée.

A cours terme, des indicateurs de réalisation peuvent être utilisés, qui traduisent les efforts mis en œuvre pour agir sur les différentes pressions. Est-ce que l'intégralité des actions prévues ont été mises en œuvre ?

Sur un temps plus long, il s'agit de déterminer la progression vers les objectifs à long terme. Cette évaluation porte donc sur le résultat des actions. Ces indicateurs concernent donc directement l'état de conservation des habitats et des espèces.

❖ Indicateurs de réalisation

Le Document d'objectifs est à considérer comme une feuille de route pour définir les grandes orientations de gestion du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ». Il est proposé que l'opérateur Natura 2000 définissent un plan de travail annuel qui définisse les opérations précises à engager sur l'année.

Cette planification est définie en fonction de la priorité des actions, des opportunités, des contraintes et des nécessités du site. Il est recommandé de définir cette planification le plus tôt possible dans l'année, en fonction du bilan de l'année précédente. La planification des actions prendra la forme d'un tableau listant les actions prévues en fonction des mesures du document d'objectifs.

A la fin de l'année, une évaluation de la réalisation des actions prévues devra être mise en place. Cette évaluation s'appuie sur le degré de réalisation de chaque action. Le pourcentage de réalisation du programme d'action pourra être calculé avec un système de point.

L'action est réalisée : l'action prévue pour l'année a été entièrement réalisée, elle ne nécessitera pas d'être maintenue l'année suivante.

Les actions réalisées pourront se voir attribuer la note de 1/1.

L'action est réalisée en partie : l'action a été initiée, mais n'a pas pu être réalisée entièrement. L'action nécessitera d'être en partie reconduite l'année prochaine.

Les actions réalisées en partie pourront se voir attribuer la note de 0,5/1.

L'action est non réalisée : l'action n'a pas pu être réalisée cette année mais sera reconduite l'année prochaine.

Les actions non réalisées pourront se voir attribuer la note de 0/1.

L'action est abandonnée ou non programmée cette année : l'action n'a pas été réalisée mais ne sera pas reconduite l'année prochaine, ou l'action n'était pas prévue dans la programmation annuelle de cette année.

Les actions abandonnées ou non programmées ne sont pas compatibles dans le décompte annuel de point.

La somme des points attribués à chaque action en fonction du nombre d'actions prévues permet de déterminer le pourcentage de réalisation du plan d'action sur l'année.

Tableau V : Exemple d'un tableau de programmation annuelle

Objectifs	Mesures	Code	Actions	Programmation annuelle (A définir en début d'année)	Indicateurs de réalisation (A évalué en fin d'année)	Réponse obtenu	Réalisation	
1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	Améliorer la connaissance de la fréquentation sur les sites	AC1-1	Installer des systèmes de comptages de visiteurs des espaces naturels	- Installer trois eco-compteurs sur les sites de Pen Hir, le Cap de la Chèvre et pointe des Espagnols	Systèmes de comptages de visiteurs installés (oui / non)	1 sur 3.		
		AC1-2	Prendre en compte les résultats d'observatoires des fréquentations réalisés dans le cadre de l'OGS	Non programmé cette année.	Non programmé cette année.	/		
	Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	GHE1	Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	- Aménagement de la pointe du Toulinguet	Réalisation de l'aménagement (Oui / non)	Site aménagé.		
	Entretien les aménagements existants de maîtrise de la fréquentation	GHE2-1	Entretien des aménagements existants en régie	- Entretien et remettre à neuf les aménagements du site de Kerdreux	Réalisation de l'action et état de conservation des aménagements	Action non réalisée et aménagement en mauvais état de conservation.		
		GHE2-2	Améliorer les aménagements en fonction des connaissances sur la fréquentation	Non programmé cette année.	Non programmé cette année.	/		
Réalisation du document d'objectifs pour l'année :				Total du nombre d'actions programmées	3	Total du nombre d'actions réalisées :	1,5 / 3	TOTAL DE REALISATION 50 %

❖ Indicateurs de résultats

Contrairement aux indicateurs de réalisation, les indicateurs de résultats aident le gestionnaire à effectuer une évaluation des actions à l'échéance de la durée du DOCOB. Ces indicateurs s'appuient sur l'expertise scientifique, sur des études et des suivis mis en place pendant toute la durée du document.

Ces indicateurs pourront être utilisés dans le cadre d'une évaluation du document d'objectif.

Les indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau VI : Indicateurs de résultats des mesures de gestion

OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS
1. Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur les habitats d'intérêt communautaire	AC1 Améliorer la connaissance de la fréquentation	Bilan annuel de la fréquentation des sites et des sentiers
	GHE1 Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation	Pourcentage de sites aménagés
	GHE2 Entretenir les aménagements existants de maîtrise de la fréquentation	Pourcentage d'aménagement en bon, moyen ou mauvais état
	GHE3 Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par la fréquentation	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation Evaluation de l'efficacité des mesures mises en place
	SEN 1 Poursuivre l'information, la sensibilisation sur les bonnes pratiques et intensifier la surveillance des sites	Questionnaire réalisé auprès des acteurs du territoire sur l'évolution des usages
2. Eviter le stationnement automobile susceptible d'impacter les HIC	GHE 4 Supprimer les stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire	Pourcentage de stationnement problématique éliminés
	GOUV1 Participer aux réflexions à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les réflexions
3. Encadrer Les activités de loisirs pour limiter au maximum leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	AC2 Assurer une veille sur l'évolution des usages et des nouvelles pratiques	∅
	SEN2 Encadrer les événements et manifestations organisés sur le site	Nombre et type d'incidents relevés sur la période (balisage non nettoyé, pollution, dégradations liées au usages, manifestation non déclarée)
	GOUV2 Mettre en places des mesures contractuelles de structuration des usages	∅
	SEN3 Accompagner les activités professionnelles liées au tourisme présentes sur le site Natura 2000	Pourcentage de professionnels sensibilisés (Questionnaire auprès des professionnels)
4. Veiller à une chasse et une pêche respectueuse de l'environnement	SEN4 Veiller à une chasse respectueuse de la biodiversité	∅
	SEN5 Veiller à une pêche respectueuse de la biodiversité	∅
5. Limiter la présence de déchets d'origine terrestre ou maritime dans les espaces naturels	GHE5 Réduire l'impact des pollutions d'origine anthropique en nettoyant manuellement les macrodéchets	Propreté des lieux (satisfaction des usagers)
	AC3 Maintenir une veille sur les pollutions accidentelles ou historiques	∅
6. Limiter la fermeture des habitats d'intérêt communautaire	GHE6 Engager des travaux de réouverture sur les secteurs les plus fermés	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation
	GHE7 Maintenir les milieux ouverts	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation
	GHE8 Mener une gestion sur les saules et les roselières	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation

7. Limiter l'expansion de l'enrésinement	AC4 Déterminer les zones d'interventions de gestion de l'enrésinement	Livrable : Cartographie des zones d'interventions à jour
	GHE9 Eviter l'expansion des pins	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation
	GHE10 Favoriser les boisements diversifiés	Densité de pins dans les boisements
8. Limiter les EEE	AC5 Maintenir une veille sur les espèces végétales exotiques envahissantes	
	GHE11 Intervenir pour éradiquer ou maîtriser des EEE	Réduction du nombre de stations / Bilan sur les EEE (Gestionnaires / CBNB)
	SEN6 Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique aux EEE	
9. Limiter la rudéralisation des milieux dunaires	GHE12 Limiter les apports exogènes et restaurer les milieux eutrophisés	Livrable : Cartographie d'habitat et de l'état de conservation
10. Maintenir des conditions hydrauliques favorables aux HIC	AC6 Identifier les problématiques de circulation d'eau	∅
	GHE13 Améliorer la circulation hydraulique des zones humides	Zones humides en bon état de conservation
11. Maintenir une bonne qualité des eaux	AC7 Suivre les informations sur la qualité de l'eau	
	SEN7 Limiter les pollutions des eaux	Zones humides en bon état de conservation
12. Suivre et éviter si nécessaire la dynamique d'érosion des milieux naturels	AC8 Suivre la dynamique d'érosion	Bilan de la dynamique d'érosion en fonction données récoltées
	GHE14 Eviter l'érosion de certains secteurs	
13. Maintenir des potentialités d'accueil pour les chauves-souris	AC9 Améliorer les connaissances sur les Chiroptères	Amélioration des connaissances
	GHE15 Maintenir et aménager les gîtes à Chiroptères	% de sites aménagés et entretenu
	GHE16 Préserver et améliorer les territoires de chasse et les couloirs de circulation	∅
14. Développer les connaissances sur les habitats et les espèces en poursuivant et en initiant des suivis ou des études	AC10 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats terrestres	Livrable : Cartographie des habitats terrestres à jour.
	AC11 Actualiser la connaissance de la répartition et de l'état de conservation des habitats marins	Cartographie des habitats marins à jour.
	AC12 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et les espèces à fort enjeu de conservation	Bonne connaissance sur la dynamique des espèces
	AC13 Améliorer la connaissance et assurer le suivi sur les espèces animales d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt majeur	Bonne connaissance sur la dynamique des espèces
	AC14 Maintenir une veille sur les plans Nationaux d'actions	∅
15. Prolonger la stratégie de protection du territoire en agrandissant le périmètre Natura 2000 et en renforçant les acquisitions du domaine public	GOUV3 Engager une réflexion pour étendre le périmètre Natura 2000	Intégration des zones prévues par le DOCOB
	GOUV4 Acquérir les parcelles aux enjeux de conservation forts	Surface acquise sur la période
	GOUV5 Maintenir et renforcer les partenariats avec l'ensemble des propriétaires fonciers	∅
16. Assurer une gestion concertée avec les différentes	GOUV6 Veiller à une bonne articulation des différentes politiques publiques	Questionnaire réalisé auprès des acteurs du territoire sur l'articulation des différentes politiques publiques

politiques de protection des espaces naturels	GOUV7 Participer aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels	Fréquence de participation aux réunions de réseaux
17. Assurer l'animation du site "presqu'île de Crozon"	GOUV8 Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site « presqu'île de Crozon »	Fréquence du COPIL. Satisfaction des membres du COPIL
	GOUV9 Mettre à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	FSD à jour.
	GOUV10 Gérer la partie administrative du site Natura 2000	Gestion de la partie administrative du site satisfaisante (dire du gestionnaire / et de la Région / DREAL)
18. Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels	SEN8 Maintenir une communication régulière autour de Natura 2000 et des actions de gestion	Satisfaction des usagers
	SEN9 Participer et encourager les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux espaces naturels	Satisfaction des usagers
19. Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs du site en les impliquant dans la gestion du site	SEN10 Associer les usagers à la gestion du site	Participation au COPIL / Satisfaction des usagers
	SEN11 Promouvoir les sciences participatives	
	SEN12 Associer les agriculteurs et les chasseurs à la gestion	Satisfaction des agriculteurs et des chasseurs
	SEN13 Participer et encourager l'organisation de temps forts en lien avec les enjeux Natura 2000 sur le territoire	∅

Liste des tableaux

Tableau I : Enjeux retenus pour le document d'objectifs Natura 2000 « Presqu'île de Crozon » : Page 9.

Tableaux de bord 1 à 11 : Pages 17 à 38.

Tableau II : Arborescences complète des objectifs, des mesures et des actions Page 41.

Tableau III : Synthèse des mesures par thèmes Page 47.

Tableau IV : Tableau de programmation prévisionnels des actions. Page 190.

Tableau V : Exemple d'un tableau de programmation annuelle. Page 198.

Tableau VI : Indicateurs de résultats des mesures de gestion. Page 199.

Liste des figures

Figure 1 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : Les enjeux. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN. Page 6.

Figure 2 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : La stratégie. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN. Page 12.

Figure 3 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : Le plan d'action. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN. Page 39.

Figure 4 : Répartition des actions en fonction des thématiques. Page 48.

Figure 5 : schéma de la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 : Les résultats. Reproduit d'après les Cahiers techniques n°88 de l'ATEN. Page 196.

Site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon »
Document d'objectifs n°2 – Tome II
Année 2023
Communauté de communes presqu'île de Crozon – Aulne maritime

Rédaction : Agathe Courant, Ségolène Gueguen